



Délégation de l'Union européenne en Algérie

Rapport sur la coopération UE – Algérie

Edition juillet 2013



République Algérienne Démocratique et Populaire

RAPPORT DE COOPÉRATION UNION EUROPÉENNE – ALGÉRIE

Édition juillet 2013

Publication de la responsabilité de la Délégation de l'Union européenne en Algérie

Direction de la publication: Paulo Martins, Chef des Opérations de Coopération

Ont contribué à la réalisation de ce rapport : _____

Pour la Délégation de l'UE : Marek Skolil, Amar Aouidef, Zohra Benabdelmoumene, Philippe Bertrand, Hervé Caiveau, Stéphane Devaux, Elena Di Biasio, Silvia Di Santo, Silvia Favret, Sophie Huet-Guerriche, Wahiba Labrèche, Abderrezak Khier, Amina Laredj, Safia Ouahmed, Laetitia Rivagorda, Andreas Schmidt, Bernard Segarra, Antoine Vander Elst

Pour les États membres de l'UE participants : Dominik Becker (Allemagne), Herman Boonen et Luc Vanbellinghen (Belgique), María Eugenia García Noguera (Espagne), Philippe Marquand (France), Fayçal Ezziane (Grande-Bretagne), Carlo Siciliano (Italie), Isabelle van Tol (Pays Bas), Lidia Nabais (Portugal), Randi Adoum (Suède), Petr Matyáš (République Tchèque)

Coordination et gestion : Silvia Favret et Zohra Benabdelmoumene

Révision : Florence Simoni-Abada



PREFACE

Nous venons de célébrer cette année les 35 ans de coopération entre l'Union européenne et l'Algérie, initiée en 1978 avec l'entrée en vigueur du premier Accord de coopération et l'ouverture l'année suivante de la Délégation de l'Union européenne en Algérie.

Au cours de ces 35 ans, de nombreux programmes de coopération ont été mis en œuvre avec succès, contribuant au renforcement des relations bilatérales et au développement de l'Algérie. Pour ne citer que quelques exemples ici, nous pouvons mentionner les deux programmes d'appui aux Organisations Non-Gouvernementales (ONG I et II), qui ont contribué à renforcer les capacités d'un très grand nombre de petites associations algériennes; les programmes d'appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PME I et II) ou les différents programmes d'appui au développement rural, qui ont soutenu la mise en œuvre du programme national de développement agricole et rural.

L'Accord d'association, signé en 2002, a constitué un saut qualitatif important dans les relations entre l'UE et l'Algérie, permettant la mise en place d'un dialogue fructueux sur le plan politique et l'élargissement de la politique de coopération à un nombre important de nouveaux domaines et secteurs. Ce nouveau cadre va bien au-delà d'une vision étroite qui tend à réduire ses enjeux aux seuls échanges commerciaux. Il se traduit sur le terrain par un appui concret aux réformes structurelles, à la mise à la disposition par l'UE des moyens humains et financiers au service de la modernisation de l'économie et de gouvernance algériennes et au développement du capital humain adapté aux besoins et au potentiel de l'économie nationale.

Plus que cela, l'Accord d'association constitue un cadre opérationnel permettant à l'Algérie de s'approcher, voire de s'approprier des standards économiques, sociaux et politiques européens en fonction de ses priorités et ses objectifs.

Ces dernières années, la dynamique croissante des relations euro-algériennes s'est également concrétisée par l'intensification de notre dialogue politique au plus haut niveau à l'occasion des rencontres fréquentes des dirigeants européens et algériens à Bruxelles et à Alger. Ce nouvel essor a connu son apogée avec la visite à Alger en juillet de 2013 du Président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso.

Nous sommes confiants que la reprise des négociations sur le Plan d'action commun entre l'Algérie et l'Union européenne dans le cadre de la Politique européenne de voisinage renouvelée au cours du dernier trimestre de 2013 va enrichir le parcours tracé par des collaborations et rapprochements encore plus conséquents et utiles aux citoyens et citoyennes de l'Algérie et de l'Union européenne. Parmi les priorités déjà identifiées par les deux parties pour notre coopération à venir figurent le renforcement de la gouvernance, le soutien au développement de la société civile, l'emploi des jeunes et la diversification économique indispensables au développement soutenu et équilibré de l'Algérie.

Dans le contexte des bouleversements en cours dans la région et dans le monde, le renforcement des relations entre l'Union européenne et l'Algérie montre notre volonté commune de construire et de consolider un voisinage de prospérité et de stabilité durable.

Table des matières

INTRODUCTION	9
LES INSTRUMENTS DE COOPERATION DE L'UNION EUROPEENNE	12
PREMIERE PARTIE : LES PROJETS DE COOPERATION UE – ALGERIE	
CHAPITRE 1 TRANSITION ECONOMIQUE ET COMMERCE	15
A. Programmes bilatéraux	
• Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A I et II)	16
• Appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies d'information et de communication (PME II)	20
• Appui à la diversification de l'Economie - Secteurs agriculture, agroalimentaire et tourisme (DIVECO 1)	23
• Appui à la diversification de l'Economie - Secteurs pêche et aquaculture (DIVECO 2)	24
• Jumelage «Poursuite du processus d'amélioration des relations de l'Administration fiscale avec les Contribuables»	25
• Jumelage «Mise en œuvre efficiente des règles de concurrence»	26
• Jumelage «Renforcement des capacités du Centre National de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA) »	27
• Jumelage « Renforcement de l'Agence nationale de l'Artisanat traditionnel (ANART) et des Institutions publiques et professionnelles chargées de promouvoir l'artisanat traditionnel »	28
• Jumelage « Appui au ministère de l'Industrie, de la petite et moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement (MIPMEPI) pour la préparation d'accords avec l'Union européenne dans le domaine de l'évaluation de la conformité (ACAAs) »	30



B. Projets régionaux

- FEMISE (Forum Euro-méditerranéen des Institutions de Sciences Economiques) 31
- MEDSTAT III 33

CHAPITRE 2 TRANSPORTS 36

A. Programmes bilatéraux

- Appui au secteur des transports II 40

B. Programmes régionaux

- Les autoroutes de la mer II (MEDA-MOS II) 41
- IMP MED Projet sur la politique Maritime intégrée en Méditerranée 44
- Projet régional EuroMed transport « Route, Rail et Transport Urbain » 45
- GNSS II - Coopération dans le domaine de la navigation par satellite - projet MEDUSA ... 46

CHAPITRE 3 EAU ET ENVIRONNEMENT 49

A. Programmes bilatéraux

- Programme d'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement (EAU II) 52
- Jumelage « Renforcement de la capacité de l'Algérienne des Eaux à améliorer la qualité de l'eau distribuée par ses réseaux » 54
- Programme d'appui au secteur de l'environnement 55

B. Programmes régionaux

- Programme pour la gestion intégrée des ressources en eau (SWIM) 56
- Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE) 58
- Initiative Horizons 2020 pour la dépollution de la méditerranée (H2020) 59
- Développement d'un réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN) 61
- Programme pour le développement urbain durable (CIUDAD) 62

CHAPITRE 4 ENERGIE 65

B. Programmes régionaux

- Efficacité énergétique dans le secteur de la construction (MED-ENEC II) 68



- Préparer le terrain pour le Plan Solaire Méditerranéen (Paving the way to the Mediterranean Solar Plan – PWMSP) 69

CHAPITRE 5 SERVICES SOCIAUX DE BASE : SANTE, ENSEIGNEMENT, PROTECTION CIVILE 73

A. Programmes bilatéraux

- Appui à la réforme de la santé 76
- Programme d'appui à la politique sectorielle de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (PAPS-ESRS) 78

B. Programmes régionaux

- Tempus IV pour l'Enseignement supérieur 80
- Erasmus Mundus 82
- Programme de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et catastrophes causées par l'homme Protection civile (PPRD Sud II) 84

CHAPITRE 6 JUSTICE ET BONNE GOUVERNANCE 87

A. Programmes bilatéraux

- Appui à la réforme du système pénitentiaire (Justice II) 90

B. Programmes régionaux

- Euromed – Justice III 92
- EuroMed – Police III 93
- Centres d'excellence pour l'atténuation des risques (CBRN) 95
- Task MED (prolifération nucléaire) 97
- Appui au Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT) 97

CHAPITRE 7 SOCIETE CIVILE 98

A. Actions en Algérie

- Instrument Européen pour la Démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH) 102
- Programme acteurs Non-Étatiques dans le Développement (ANE-AL) 107
- Programme pour le développement social et humain 108
- Programme pour la migration et asile 108



B. Actions au niveau régional

- TRESMED IV – dialogue avec la société civile 109
- Programme régional « Société civile » 110
- Initiative conjointe UE - Nations unies pour la Migration et le Développement 111

CHAPITRE 8 JEUNESSE ET EMPLOI 113

A. Programmes bilatéraux

- Appui au secteur de l'emploi (PASEA) 116
- Programme d'Appui à la Jeunesse-Emploi (PAJE) 118

B. Programmes régionaux

- EuroMed Jeunesse IV 118

CHAPITRE 9 PATRIMOINE ET CULTURE 121

A. Programmes bilatéraux

- Projet de protection et de valorisation du Patrimoine culturel algérien 124
- Activités de coopération culturelle 125

B. Programmes régionaux

- EuroMed Héritage IV 127
- EuroMed Audiovisuel III 130

CHAPITRE 10 AIDE HUMANITAIRE 133

- Aide humanitaire en faveur des réfugiés sahraouis 134

DEUXIEME PARTIE : COOPERATION DES ETATS MEMBRES DE L'UE EN ALGERIE.

ALLEMAGNE 138

- Programme régional Bonne Gouvernance, Maghreb 138
- Projet développement économique local durable (DELD) 140
- Programme « Promotion du développement économique durable en Algérie » (DEVED) 141
- Projet pilote promotion des jeunes femmes dans l'économie verte (ecoverte femmes) 143
- Projet pilote de mise en place d'un système de micro-assurance destiné à protéger les revenus des jeunes entrepreneurs et entrepreneuses d'Algérie 144
- Gestion des Ressources naturelles, Changement climatique et Energie (PRCE) 145

BELGIQUE 146

- La coopération gouvernementale 146
- La coopération non gouvernementale 147



ESPAGNE	148
• La coopération espagnole en algérie en 2012	148
• La coopération espagnole avec la population réfugiée sahraouie en 2012	150
• Exécution AECID en 2012 par Financement et Instruments	152
• FRANCE	152
• I. Formation des cadres, capital humain	154
• II. Enseignement du français et coopération culturelle dans le respect de la diversité	155
• III. Coopération administrative et société civile	156
• ITALIE	156
• Le programme régional de gestion intégrée des ravageurs de cultures au Proche-Orient ..	158
PAYS-BAS	158
• Le commerce	160
• La formation de cadres	161
• La bonne gouvernance	161
• Les droits de l'Homme	161
PORTUGAL	162
• Camões – Institute for Co-operation and Language (CICL)	160
ROYAUME-UNI	163
Fonds britannique de Partenariat arabe	163
SUEDE	164
• Les priorités thématiques et les agences de coopération	164
• I. Développement des ressources humaines et services sociaux	164
• II. Programmes régionaux soutenus par ASDI	165
• III. Les programmes de l'Institut Suédois (SI)	167
• IV. Autres	168
• V. Aide humanitaire dans les camps de réfugiés sahraouis à Tindouf	168
REPUBLIQUE TCHEQUE	168
• Soutien de l'association de proximité « SOS Bab El Oued - Espace Culture »	170
• LISTE DES ABBREVIATIONS	172
• LIENS UTILES	176



INTRODUCTION



Nous sommes fréquemment interrogés sur l'intérêt de l'Union européenne à financer des projets de développement en dehors de l'UE, et notamment en Algérie. Pourquoi l'UE est le plus grand bailleur au monde pour la coopération au développement ? Que gagne-t-elle à subventionner le développement des pays tiers ? Cette aide et cette coopération ne cachent-elles pas une volonté dissimulée de s'accaparer des richesses naturelles des pays tiers ?

La réponse est facile à comprendre.

La motivation de la coopération n'est pas commerciale, où chaque acteur chercherait à maximiser ses profits et où chaque euro dépensé serait immédiatement rentabilisé. La coopération cherche à contribuer au développement des pays et des peuples, basée sur la conviction que des pays mieux développés seront plus capables de gérer leurs affaires et ainsi mieux éviter les crises, les extrémismes et les conflits. Selon le « Consensus européen pour le développement », la coopération a comme mission la lutte contre la pauvreté et le développement durable, pour réussir à construire un

monde plus stable, plus pacifique, plus prospère et plus juste. Le retour pour les bailleurs de leur investissement dans le développement est ainsi à chercher à long terme, dans les retombées qui devront leur procurer un monde plus équilibré et plus juste.

Cette logique est évidente pour les pays les plus pauvres, mais pourquoi cet investissement en Algérie, un pays à moyen revenu ? La réponse est dans l'observation de la géographie.

L'Algérie et l'UE partagent un même espace physique, la Méditerranée, et sont liées par des relations étroites dans les domaines culturel, humain, économique et commercial. Pour le bon fonctionnement de n'importe quelle relation, l'équilibre est essentiel et doit, pour le bénéfice mutuel, être recherché par les deux parties. Or, dans les domaines indiqués, les relations sont fondamentalement déséquilibrées.

Dans le domaine commercial, malgré l'équilibre actuel des montants totaux des échanges, ceux-ci sont de constitution très instable, les exportations algériennes étant constituées quasi exclusivement d'hydrocarbures et les exportations

européennes fournissant un éventail très large de produits de tout genre. Dans le domaine économique, et malgré le revenu considérable de la population algérienne, elle reste à moins d'un quart du revenu moyen européen. Dans le domaine culturel et humain, la relation est tout aussi inégale, avec une pression de déplacement de court terme (touristique et d'affaires) et de long terme (migratoire) bien plus importante du Sud vers le Nord que dans le sens inverse.

La coopération de l'UE en Algérie a ainsi une mission évidente et importante, cherchant à aider l'Algérie à réduire ces déséquilibres, dans une logique européenne de rapprochement avec ses voisins dans tous les domaines. Cette coopération doit prendre en compte les capacités de l'Algérie à absorber de façon efficace et efficiente les fonds et les instruments mis à sa disposition par l'UE, mais surtout elle dépendra de la volonté politique de ses gouvernants de s'approcher des méthodes et des principes de développement européens. La communion

entre les deux pays des mêmes principes de gouvernance est ainsi un facteur déterminant pour le rapprochement et les relations dans tous les domaines.

Dans ce cadre, il est facile à comprendre que la coopération européenne en Algérie soit si importante en termes de fonds investis et si diversifiée en termes de secteurs. Les tableaux ci-dessous indiquent les secteurs et les montants par année octroyés à l'Algérie par les politiques de coopération de l'UE, pour les programmes de développement bilatéraux. Ils n'incluent pas les montants octroyés par l'UE aux programmes de développement régionaux. Ils n'incluent pas non plus les montants octroyés par les États membres dans le cadre de leur coopération bilatérale.

MEDA II*		2000 - 2006 (en millions d'euros)						
Secteurs	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Développement et réformes économiques			50			20	55	125
Économie de marché				25	5			30
Éducation et formation		60			17			77
État de droit et bonne gouvernance	30			16	29	20	11	106
Total	30	60	50	41	51	40	66	338

IEVP**		2007 - 2013 (en millions d'euros)						
Secteurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Réforme de la justice et gouvernance	17						10	27
Croissance économique et emploi	40	17,5	14	29	36,5	30	30	197
Renforcement des services publics de base		15	21,5	30				66,5
Développement durable et culture					21,5	34	20	75,5
Total	57	32,5	35,5	59	58	64	60	366

* MEDA II : deuxième cadre européen de coopération avec les pays de la Méditerranée

** IEVP : Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat

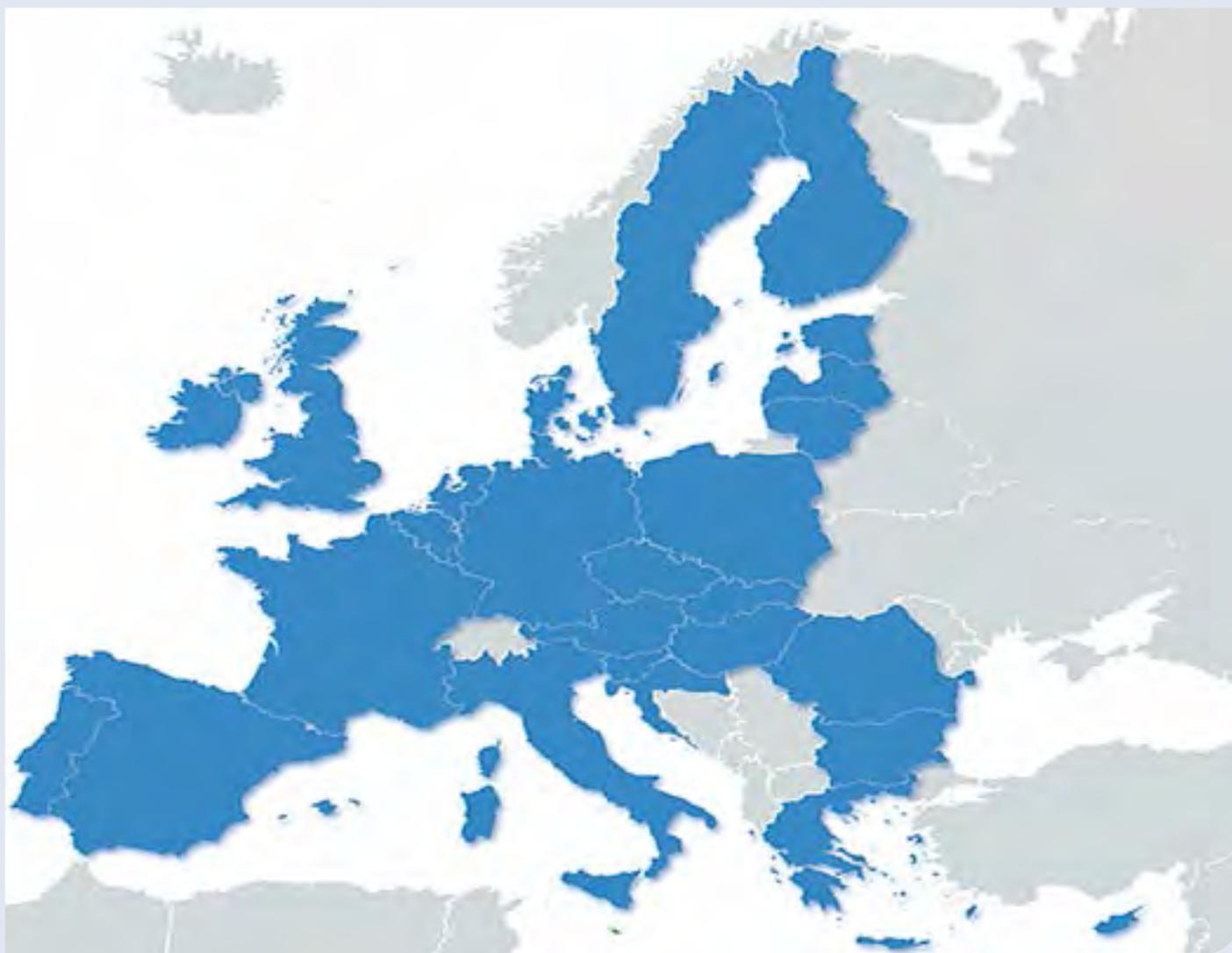


Les montants et la diversité des secteurs indiqués ci-dessus témoignent clairement de l'importance que l'UE octroie à la coopération avec l'Algérie et au rôle qui lui est dévolu dans le rapprochement des politiques des deux rives de la Méditerranée.

Comme le tableau ci-dessus l'indique, 2013 est la dernière année du cadre de coopération 2007-2013 sous l'Instrument européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP). A partir de 2014, une nouvelle période de perspectives financières de l'UE va démarrer et s'étendra pour sept années, de 2014 à 2020. Le cadre de coopération pour les quatre premières années de cette nouvelle période (de 2014 à 2017) sera structuré par un document de programmation actuellement en préparation, basé sur les objectifs de l'Accord d'association et financé par le nouvel Instrument européen de Voisinage (IEV), successeur de l'IEVP. Cette nouvelle programmation

de la coopération devra, vraisemblablement, poursuivre les lignes de force de la coopération précédente, tout en renforçant les liens entre la programmation de la coopération et l'évolution des relations bilatérales UE-Algérie, notamment en ce qui concerne le futur Plan d'Action de l'Accord d'association, dont les négociations sont actuellement en cours.

Dans les pages suivantes, les programmes bilatéraux de coopération de l'UE, financés par les montants présentés dans les tableaux ci-dessus, sont présentés un par un, ainsi que les programmes régionaux de coopération de l'UE et les programmes de coopération des États membres de l'UE. Nous espérons que cette présentation pourra vous apporter une petite idée du nombre, nature et importance des actions financées par l'UE en bénéfice du développement de l'Algérie.



LES INSTRUMENTS DE COOPERATION

Comment travaillons-nous ensemble? Définitions clés

Types de coopération : La coopération européenne est constituée et financée selon trois volets complémentaires: Bilatéral - sur des thématiques d'intérêt mutuel entre l'UE et le pays tiers; Régional - pour promouvoir le développement des pays de la région ou sub-région géographique concernée et la coopération entre les états de la région dans des domaines d'intérêt mutuel; et Thématique - des actions spécifiques proposées par des associations, des organisations non étatiques et de la société civile au sens large, suivant des thématiques de coopération qui sont appliquées selon les priorités de chaque pays.

L'assistance technique : On entend par « assistance technique » l'apport de savoir-faire et de compétences apportés par des experts, à court et long terme, la formation, les voyages d'études et la recherche. Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les institutions publiques mais aussi les autres acteurs privés ayant un rôle important à jouer dans le domaine d'intervention.

L'appui budgétaire : L'appui budgétaire est centré sur un dialogue des politiques sectorielles, sur l'évaluation des performances et le développement des capacités, dans le cadre d'un partenariat et d'une réciprocité mutuelle. L'appui budgétaire est uniquement versé quand certains indicateurs de performance des politiques publiques, agréés mutuellement avec le pays partenaire, sont atteints. Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les institutions publiques nationales.

Les jumelages : Les projets de jumelage permettent d'unir les compétences du secteur public des États membres de l'Union européenne et des pays bénéficiaires, afin de

renforcer les activités de coopération. Ils doivent produire des résultats concrets pour le pays bénéficiaire, selon les conditions de l'Accord d'Association conclu avec l'UE. Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les institutions publiques.

TAIEX : Il s'agit d'un instrument efficace d'assistance technique et d'échange d'informations qui permet la diffusion, à court terme, de savoir-faire et de bonnes pratiques, en particulier dans le cadre de l'élaboration des actes législatifs. Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les institutions publiques.

SIGMA : SIGMA (Appui à l'amélioration de la gestion de la gouvernance) est une initiative conjointe de l'Union européenne et de l'OCDE qui vise au renforcement des systèmes de gouvernance publique et des capacités de son administration. SIGMA couvre cinq thèmes clés : le cadre administratif légal et la gestion du service public, la gestion et l'audit des finances publiques, les marchés publics, la coordination et les politiques publiques, la stratégie et la réforme de la gouvernance publique. Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les institutions publiques.

Les subventions de projets : Il s'agit de financer des actions, relevant d'un programme d'aide extérieure à l'Union européenne, qui concernent le respect des droits des enfants, des femmes, de l'environnement et le renforcement du rôle de la société civile. Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les associations, les organisations non étatiques, et la société civile au sens large.





1^{ère}

PARTIE



LES PROJETS DE COOPERATION
UE - ALGERIE

) 1

1^{er} CHAPITRE



TRANSITION ECONOMIQUE ET COMMERCE





Introduction

L'appui à la transition économique et au commerce constitue un axe essentiel de la coopération pour le développement en Algérie, dans le cadre d'un modèle économique qui est encore largement dépendant des exportations d'hydrocarbures.

Dans le cadre de l'Accord d'association (AA), en vigueur depuis 2005, l'Union européenne finance un ensemble de programmes qui vise à renforcer les structures économiques de l'Algérie, tout en poursuivant l'objectif de l'ouverture de son commerce.

Les programmes bilatéraux tels qu'AMECO (Appui au management de l'Economie), FACICO (Appui à la facilitation du Commerce), P3A (Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association), PME II (Appui aux PME) et DIVECO I (Appui à la diversification de l'Economie), contribuent

à renforcer la performance des capacités économiques et institutionnelles de l'Algérie, en offrant un éventail très complet d'actions dans plusieurs secteurs. Ces actions sont menées avec le souci constant de stimuler la création d'emplois en Algérie. Ces programmes bilatéraux sont complétés par toute une série de projets régionaux, tels le FEMISE et MEDSTAT.

En parallèle, la mise en œuvre de l'Accord d'association a aujourd'hui trouvé son rythme de croisière avec l'utilisation d'instruments privilégiés tels que les jumelages institutionnels entre administrations, ou des actions ponctuelles et ciblées comme les TAIEX (voir chapitre initial « Les instruments de coopération ») qui connaissent un vrai succès et répondent aux demandes spécifiques des différentes administrations algériennes. Les jumelages, actuellement en cours ou juste terminés, couvrent des domaines si divers que l'administration fis-





cale, la qualité de l'eau, l'artisanat, les règles concurrentielles du commerce, la recherche agronomique, la pêche, ou la régulation de l'électricité et du gaz.

En ce qui concerne PME II, l'effort se poursuit afin de renforcer les capacités des PME en termes de mise à niveau, de leur intégration dans un système de filières intégrées, d'acquisition de standards qualité et de maîtrise des nouvelles technologies de l'information, et d'un appui structurel aux agences de l'État visant à développer la PME.

Le programme d'appui à la diversification de l'Economie (DIVECO 1), comme son nom l'indique, est centré sur la diversification de l'économie. Cette diversification est un élément majeur du développement économique actuel en Algérie car le pays, afin de diminuer progressivement le poids de sa dépendance aux hydrocarbures, souhaite

développer et exploiter d'autres secteurs à haut potentiel, comme les trois secteurs couverts par le programme: l'agriculture, l'industrie agroalimentaire ou le tourisme.

DIVECO 1 vise l'amélioration des performances économiques que sont la compétitivité, la création d'emplois, les exportations. Dans le secteur du tourisme, la mise en œuvre d'un plan qualité est destinée à promouvoir l'image de l'Algérie comme destination.

L'année 2013 verra le lancement de quelques nouveaux grands programmes comme DIVECO 2 (qui appuiera le développement des pêches) et le P3A III. Ces programmes poursuivent les efforts d'appui au développement économique algérien, selon la même logique des dernières années.

Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association (P3A I et II)

Programmes bilatéraux

Montant total : 40 millions d'EUR (dont 39 millions d'EUR de contribution européenne)

Période de mise en œuvre : février 2009 - décembre 2017

Bénéficiaire : Le Ministère du commerce est le point focal du programme, mais toutes les institutions publiques algériennes peuvent bénéficier des actions du programme.

Contact : M. Abdelaziz GUEND, Directeur du programme

Adresse: Palais des Expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger.

Tel: +213 (0)21 219 401 /

021 219 402

Fax: +213 (0)12 210 795

Email: abdelaziz.guend@p3a-algerie.org

Site web : www.p3a-algerie.org

Le contexte

L'Accord d'association (AA), signé le 22 avril 2002 entre l'Union européenne (UE) et l'Algérie constitue le cadre juridique qui régit les relations entre les parties dans le domaine politique, économique et commercial, social et culturel.

L'Algérie a entrepris la mise en œuvre de cet accord et s'est engagée dans un effort important de modernisation de son économie afin de se préparer à l'ouverture concurrentielle, née de l'instauration progressive d'une zone de libre-échange avec l'UE.

Dans ce contexte, l'UE finance, depuis 2007, un Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association (P3A) doté de 40 millions d'EUR. Ce programme est conçu pour appuyer l'administration algérienne et toutes les institutions qui contribuent à la mise en œuvre de l'AA, en apportant à celles-ci l'expertise et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs de l'accord.

Les objectifs

L'objectif général du P3A est de favoriser la réussite du partenariat engagé entre l'UE et l'Algérie dans tous ses volets.

L'objectif spécifique est d'appuyer l'administration et toutes les institutions publiques algériennes qui contribuent à la mise en œuvre de l'AA en apportant à celles-ci l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs dans le respect des obligations fixées dans l'AA.

En soutenant de manière directe les admi-

nistrations algériennes par des jumelages ou d'autres opérations d'échanges, le P3A escompte que celles-ci acquièrent la maîtrise nécessaire pour assurer progressivement la relève de l'assistance technique par le personnel national qui mettra en place un système de gestion administrative et financière.

Les activités à ce jour

P3AI (2008-2012): à ce jour, le P3A a mené à bien cinq projets de jumelages institutionnels dans les domaines de la concurrence, de la qualité de l'eau, de la conformité industrielle, de l'artisanat traditionnel et des finances. Cette première série de jumelages, achevée en décembre 2012, a été suivie par le lancement de trois nouveaux jumelages dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aviation civile.

P3AII (2011-2015) : d'autres projets seront prochainement mis en œuvre dans de nombreux domaines tels que la justice, la médecine vétérinaire, le commerce, l'agriculture, la sécurité routière, les finances, etc.

P3AIII (2013-2017) : Une troisième phase du programme permettra de financer de nouveaux projets dans divers domaines, tels que la surveillance et l'encadrement du marché, la sécurité routière, la justice, la réforme des services postaux.

Les détails de tous les jumelages dans les domaines de l'eau, de la pêche, des impôts, etc. sont repris dans le cadre de chaque chapitre thématique.

Une centaine d'opérations d'Assistance Technique et d'Échange d'Informations



(TAIEX), venant compléter les actions de jumelages, ont été réalisées sous différentes formes (missions d'experts, séminaires, visites d'études et rencontres multi-pays) afin de répondre à des demandes d'appui de moindre envergure.

Enfin, grâce au P3A, l'Algérie bénéficie également depuis 2012 de l'expertise SIGMA, initiative conjointe de l'UE et l'OCDE, qui renforce le système de gouvernance publique et les capacités de l'administration depuis plus de vingt ans. Deux partenariats sont actuellement lancés en Algérie, l'un au bénéfice de la Direction générale de l'administration publique et l'autre au bénéfice de la Cour des comptes.

Les résultats à ce jour

Plusieurs dizaines d'institutions algériennes et européennes se sont rapprochées. Le programme a permis :

- ★ Le transfert de savoir-faire et de formations pour des centaines de cadres algériens (agents de fisc/accueil, enquêteurs concurrence, artisans, techniciens de laboratoire, ingénieurs).
- ★ L'harmonisation des législations et des normes algériennes avec celles de l'Union européenne dans certains domaines (artisanat, matériaux de construction, produits basse tension), et l'harmonisation du système d'information des ressources humaines dans la fonction publique avec les modèles de l'UE.



Appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies d'information et de communication (PME II)

Programme bilatéral

Montant : 44 millions d'EUR (dont 40 millions d'EUR de contribution européenne)

Période d'exécution du programme: 3 mars 2008 – 2 septembre 2014

Signature de la convention : 3 mars 2008

Bénéficiaires : Ministère de l'Industrie de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement (MIPMEPI) et le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC), ainsi que les organismes opérant sous leur tutelle et les PME

Contact : M. Abdeldjalil Kassoussi, Directeur du programme

Adresse : Palais des Expositions SAFEX- Pins Maritimes – Alger.

Tél : +213(0)21 21 00 68

Fax : +213(0)21 21 00 86

Email : contact@algerie-pme2.dz

Site web : www.algerie-pme2.dz

Le contexte

Conscient de l'importance des PME dans la structuration et le développement de l'économie, dans la dynamique d'amélioration des conditions sociales et de création d'emplois découlant de l'ouverture à l'économie de marché, le Gouvernement algérien a entrepris un ambitieux programme de réformes, appuyé par la mise en place de nombreux instruments de soutien au secteur des PME. Cet effort a été maintenu par le lancement d'un vaste programme national d'accompagnement de la mise à niveau de 20.000 PME, d'un montant d'environ 4,5 milliards d'EUR sur une période de 5 ans (2010-2014).

L'UE a soutenu ce processus en finançant un premier projet pilote (PME I), avec une contribution d'un montant de 57 millions d'EUR, destiné à appuyer la mise à niveau des PME/PMI et la création d'un fonds de garantie visant à faciliter leur accès aux crédits de financement. Ce projet a pris fin en 2007 et sur la base des bons résultats enregistrés, le Gouvernement algérien et l'UE ont décidé de poursuivre leur coopération par le biais d'un nouveau programme qui est consacré à l'appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (PME II).

Les objectifs

Le Programme PME II, vise le développement et la modernisation du secteur des petites et moyennes entreprises algériennes en vue de contribuer à l'amélioration de leur compétitivité, dans le cadre d'une meilleure insertion de l'Algérie dans le contexte de la Charte Euromed de l'entreprise.

Le PME II s'adresse aux entreprises ayant engagé des programmes de modernisation et relevant d'un certain nombre de filières cibles, dans le but de la dissémination des bonnes pratiques au reste des PME de la filière. Dans son action d'appui direct aux entreprises, il accorde une importance particulière à la mise en place de la démarche qualité et à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Les associations professionnelles constituent les partenaires privilégiés du programme pour la mise en place de projets de partenariat public / privé, de développement des filières productives et de l'infrastructure qualité.

Pour rappel, il s'agit de consolider les acquis des programmes précédents ou en cours au bénéfice des entreprises déjà engagées dans un processus de mise à niveau et ce, dans le but de disséminer les bonnes pratiques au reste du secteur.

- ★ Mettre en place une démarche qualité/normalisation dans les PME relevant de certaines filières pilotes tout en appuyant les institutions concernées.
- ★ Appuyer le développement du marché des services d'appui aux PME, par l'aide à la création ou le renforcement de centres techniques industriels et les associations professionnelles.
- ★ Assister les institutions bénéficiaires et les programmes impliqués dans la mise à niveau des PME.

Les activités à ce jour

A ce jour, des centaines de PME ont pu bénéficier d'un diagnostic et de plus d'une



soixantaine d'actions d'accompagnement et de mise à niveau.

Dans le domaine de la qualité, le programme accompagne des organismes responsables de l'infrastructure qualité en Algérie. On citera comme exemple, l'aide dans la préparation du cahier des charges pour la construction de l'Institut national de Métrologie. Le PME II s'est également engagé dans la formation de fonctionnaires et de consultants dans le champ qualité.

Dans le domaine de l'accréditation, on notera le travail d'appui auprès d'ALGERAC (organisme algérien d'accréditation) pour obtenir une reconnaissance internationale.

Par ailleurs, le programme a financé l'achat d'équipements métrologiques au profit de l'ONML (Office national de Métrologie légale).

Les principaux résultats à ce jour

En matière **d'appui direct aux PME**, les actions développées ont permis à 204 entreprises de bénéficier de diagnostics, de plans ou d'actions de mise à niveau et à 69 autres de sessions groupées de formation à travers les associations professionnelles. Les interventions ont concerné les filières de l'agroalimentaire, des produits pharmaceutiques, des matériaux de construction, de la mécanique, de l'électronique et des technologies de l'information et de communication (TIC).

Les formations des cadres des PME dispensées ont porté en particuliers sur le coaching de dirigeants, l'organisation et la gestion de la production, la logistique et la maintenance, la qualité (les normes ISO 9001 et 22000), la maîtrise sanitaire, le HACCP, la diversification produit, la gestion commerciale et le marketing.

Concernant le volet relatif à **l'appui à la Qualité**, les grands bénéficiaires sont d'une part, le ministère de l'Industrie et ses organismes liés en charge de l'accréditation et de la certification (ALGERAC), de la normalisation (IANOR), et de la métrologie légale (ONML) et d'autre part, les organismes d'évaluation de la conformité (OEC) relevant des secteurs public et privé. Succinctement résumées, les activités réalisées pour chacune de ces institutions se sont soldées :

- ★ **Ministère de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement** : par l'organisation de séminaire national sur la qualité, l'instauration d'un Prix national de la qualité, un appui au Conseil national de la normalisation, la mise à jour de la stratégie nationale de la métrologie et de la formation de fonctionnaire sur la sécurité industrielle.
- ★ **ALGERAC** : par la mise à niveau du système documentaire selon la norme ISO 17011, des formations de cadres et de formateurs sur les normes ISO, la rédaction des guides techniques d'accréditation, l'harmonisation de la législation relative à l'accréditation et l'accompagnement de cette institution pour la reconnaissance internationale.
- ★ **IANOR** : par la mise en place d'un système de management des compétences, l'élaboration d'un système de gestion électronique de données et des normes (GEDN), la consolidation des fonctions de contrôle de gestion des « activités institutionnelles » et des « activités marchandes » et de formation de formateurs et de coordinateurs et membres des comités techniques de normalisation.
- ★ **ONML** : par la mise en place d'un système de gestion de la qualité, l'acquisition et l'installation d'équipements métrologiques, pour un montant de 3 millions d'EUR.



★ Enfin, les organismes d'évaluation de la conformité (OEC) ont été concernés par l'audit de 40 laboratoires d'analyse et d'essai, d'étalonnage et organismes d'inspection en vue de l'accréditation ISO 17025 et 17020, ainsi que par l'accompagnement d'une trentaine d'OEC à l'accréditation.

Le volet relatif à l'**appui institutionnel** a enregistré la réalisation et l'édition d'un guide de l'administrateur et de 8 études portant sur thématiques très variées, notamment sur les modalités de gestion des zones industrielles, la création d'un observatoire de l'industrie, les systèmes d'évaluation des politiques publiques, les centres techniques industriels et la mise en place d'un système d'information géographique pour l'agence du foncier industriel (ANIREF).

De son côté, l'Institut national de la Propriété industrielle (INAPI) a bénéficié d'un appui pour la mise en place d'un système de gestion électronique de données pour les marques, les brevets et les dessins industriels ainsi que d'un système de management de la qualité.

Parmi les autres institutions bénéficiaires, nous pouvons également citer, l'Agence nationale de Développement de la PME (ANDPME) - une institution dont il a été

décidé de transférer les bonnes pratiques de la mise à niveau et la pérennisation du PME II -, le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) et la Caisse de garantie des crédits d'investissement aux PME (CGCI) qui ont bénéficié d'une contribution de l'UE d'un montant de 10 millions d'EUR pour chacune de ces institutions.

En outre, des associations professionnelles ont aussi bénéficié d'actions de soutien, il s'agit de l'UNOP (produits pharmaceutiques), de l'APAB (boissons), l'UPIAM (mécanique), du Forum des chefs d'entreprises (FOREM), et des chambres de commerce et d'industrie (CCI).

Notons, par ailleurs, que le PME II a organisé en février 2013, en collaboration avec le ministère de l'Industrie de la PME et de la promotion de l'investissement, un séminaire d'une journée consacré à la restitution de 3 études de projets de sous-traitance industrielle dans la filière «Automobile». La restitution de l'étude sur la filière « Boissons » a également fait l'objet d'un séminaire organisé en juin 2013, en collaboration avec l'association des producteurs de boissons (APAB).



Appui à la diversification de l'Économie (DIVECO)

Le contexte

La diversification de l'économie constitue aujourd'hui l'une des priorités pour les autorités algériennes. La dépendance aux hydrocarbures introduit un facteur de risque structurel lié à l'instabilité des prix fixés par le marché international. En effet, le secteur des hydrocarbures a contribué à 50% en moyenne du PIB au cours des cinq dernières années et, en matière de commerce extérieur, le déséquilibre est encore plus significatif puisque le pétrole et le gaz représentent 97 % des recettes d'exportation.

Pour diminuer progressivement le poids de cette dépendance et exploiter les potentialités qui existent dans d'autres secteurs, les autorités algériennes ont formulé des stratégies sectorielles de développement économique. La mise en œuvre de programmes, mettant l'accent sur la redynamisation des secteurs hors hydrocarbures, a été amorcée. Coïncidant avec ces stratégies nationales, les secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et du tourisme ont été choisis pour bénéficier du programme DIVECO 1, compte tenu de leur impact sur les revenus de l'emploi et des effets directs et indirects sur la croissance.

Les objectifs

DIVECO 1 vise donc à améliorer les performances économiques (compétitivité, création d'emplois, exportations) des secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et du tourisme à travers une contribution plus élevée à la croissance économique et des exportations hors hydrocarbures. Pour se faire, son soutien s'exerce auprès des institutions de tutelle comme le ministère de l'Agriculture et du Développement

rural (MADR), le ministère de l'Industrie, des petites et moyennes Entreprises et de la Promotion des Investissements (MIPME-PI), le ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MTA), ainsi qu'auprès des centres et des instituts techniques et également au niveau des professionnels.

Les résultats à ce jour

L'année 2011 fut consacrée à la réalisation de diagnostics, d'analyses des filières et d'évaluation des besoins dans les trois secteurs afin de cibler au mieux les actions à réaliser. L'année 2012, quant à elle, a été presque entièrement dédiée à la passation et la contractualisation des marchés de formations, de services et de fournitures.

Les activités à ce jour

Durant l'année 2012, de nombreuses missions d'assistance technique ont permis de contribuer aux activités de différents secteurs :

- ★ **Dans l'agriculture** : l'appui en matière réglementaire concernant la sécurité alimentaire, l'aide et l'accompagnement de coopératives, l'amélioration de la capacité des chambres d'agriculture, la mise en place de démarches de normalisation, de certification et de labellisation.
- ★ **Dans l'agroalimentaire** : l'accompagnement de la mise en service du Centre technique de l'Industrie agroalimentaire (CTIAA), l'appui en matière réglementaire concernant la qualité et la sécurité des aliments, la faisabilité d'un centre technique, dédié à l'emballage et au conditionnement.

Programme bilatéral

Montant : 20 millions d'EUR (dont 17,5 millions d'EUR de contribution européenne)

Période de mise en œuvre (mois/année) : janvier 2011 - mars 2015

Bénéficiaires : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion des Investissements (MIPMEPI), Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MTA)

Contact : M. Foued Chehat, Directeur du programme

Adresse : Institut national de Recherche agronomique d'Algérie, 2 rue des frères Ouaddek - Hacen Badi El Harrach - Alger

Tel : +213 (0)21 528 636

Fax : +213 (0)21 521 283

Email : uap.diveco@gmail.com

Site web : www.diveco1.dz

- ★ **Dans le tourisme** : l'appui à la formation et à la gestion des ressources humaines, le soutien à l'Office national du Tourisme pour structurer des outils de promotion touristique en Algérie. Le renforcement de la structure, de l'organisation et de la gestion de l'Agence nationale de développement du Tourisme, l'appui au développement et à la mise en œuvre du Plan qualité tourisme.

L'année 2012 a aussi permis de contractualiser 9 marchés qui seront mis en œuvre dès 2013 :

- ★ 4 marchés de fournitures d'équipements pour les laboratoires et les instituts sous tutelle du MADR ainsi

que pour le CTIAA sous tutelle du MIPMEPI. Du matériel informatique pour le MADR et le MTA, du matériel et des supports pédagogiques pour 3 écoles algériennes d'hôtellerie (Tizi Ouzou, Bou Saâda et Alger).

- ★ 5 marchés de services pour mise en œuvre de plans de formations au bénéfice des institutions et des acteurs du secteur agricole et du secteur agroalimentaire. Informatisation de système d'information statistique du MTA. Suivi-évaluation du MADR, pour la création, la conception et la mise en œuvre de l'information et de la communication du Plan qualité tourisme.



La Commission européenne a adopté en décembre 2012 un programme de 15 millions d'EUR.

Ce programme appui à la diversification de l'économie - secteurs pêche et aquaculture (DIVECO 2), qui vient compléter le programme en cours DIVECO 1, vise à augmenter la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la diversification de l'économie algérienne par un développement durable et en améliorant ses performances économiques.

Le programme, en cours de préparation, devrait apporter un appui dans :

- ★ Le renforcement des capacités d'encadrement et de gestion des institutions publiques,
- ★ la promotion et la valorisation des filières,
- ★ le renforcement des capacités des organisations professionnelles du secteur de la pêche.



Poursuite du processus d'amélioration des relations de l'Administration fiscale avec les Contribuables

Le contexte

La Direction générale des Impôts (DGI) a initié depuis plusieurs années une politique de modernisation de ses outils et de son organisation, avec pour objectif de mieux répondre aux attentes des contribuables en simplifiant les procédures et en accélérant le traitement des requêtes. De plus, des centres fiscaux de proximité vont être créés ainsi qu'une direction des grandes entreprises et d'un site web. L'élaboration de différents guides du contribuable et d'une « charte du contribuable » exposant l'ensemble de ses droits et la rédaction d'un guide de déontologie des fonctionnaires de la direction générale des Impôts vont permettre d'aider celui-ci dans ses démarches.

Toutefois, certaines anomalies, au niveau de la réglementation, des procédures et des pratiques nuisent encore aux relations entre les contribuables et l'administration fiscale, et alimentent l'incivisme face à l'impôt.

Il est clair, aujourd'hui, que l'image de l'administration fiscale et son efficacité sont grandement tributaires de l'existence de textes législatifs adaptés à la situation économique du pays, et du respect scrupuleux de ces textes par l'administration elle-même.

Les objectifs

L'objectif spécifique est la poursuite du processus d'amélioration des relations entre l'administration fiscale et les contribuables.

Le projet de jumelage doit contribuer à l'amélioration de l'environnement fiscal et au développement économique du pays.

Les activités réalisées

- ★ L'organisation de plusieurs missions d'expertise, audits et séminaires et visites des structures régionales et locales de la DGI.
- ★ Mise à jour du site Web de la DGI.
- ★ Appui au traitement des dossiers fiscaux des grandes entreprises (DGE).
- ★ Formation de plusieurs fonctionnaires (accueil, contrôle fiscal, contentieux...).
- ★ Visites des structures de la Direction générale de Finances publiques (DG-FiP) en France.
- ★ Etude comparative des lois et des organisations algérienne et française, dans le domaine fiscal.

Les résultats à ce jour

- ★ L'introduction du rescrit fiscal dans la loi de finance.
- ★ Une meilleure organisation des procédures relatives aux impôts indirects concernant les produits pétroliers, les vins et alcools, les tabacs, les droits de garantie et d'essai, les droits d'enregistrement et les droits de timbre (législation, recouvrement, contrôle de l'assiette, contrôle sur terrain),
- ★ L'amélioration des procédures de contrôle fiscal.
- ★ L'allègement des procédures contentieuses et réduction des délais de traitement.

Jumelage

Montant total : 900 000 EUR de contribution de l'UE

Période de mise en œuvre : janvier 2011 - juillet 2012

Bénéficiaires : Ministère des Finances, Direction générale des Impôts.

Contact : M. Brahim BENALI , Chef de projet

Adresse : Direction générale des impôts, Immeuble Ahmed-Francis, cité Malki, Ben Aknoun, Alger

Tel : +213 (0)21 59 55 28 / (0)21 59 51 51

Fax : +213 (0)21 59 55 28

Email : brahim.benali@mf.gov.dz

Site web : www.mfdgi.gov.dz

Mise en œuvre efficiente des règles de concurrence

Jumelage

Montant total : 870 000 EUR de contribution de l'UE

Période de mise en œuvre : février 2011- décembre 2012

Bénéficiaires : Ministère du Commerce, Conseil de la Concurrence.

Contact: Mme Houria LONGUAR, Chef de projet :

Adresse : Cité Zerhouni Mokhtar, El Mohamadia (Ex les Bannaniers), Alger

Tel : +213 (0)21 890 074/75/77 à 85

Fax : +213 (0)21 890 034

Email : longuar.houria@gmail.com

Site web : www.mincommerce.gov.dz

Le contexte

Ce projet, s'inscrit dans un processus qui vise à renforcer les mécanismes propres à l'économie de marché en Algérie.

Dans cette perspective, il s'agit d'échanger avec les autorités algériennes les méthodes appliquées par les instruments concurrentiels dans les pays européens dans les affaires relevant du droit de la concurrence.

En Algérie, les services extérieurs du ministère du Commerce (enquêteurs) et la Direction du Contrôle des Pratiques commerciales et anticoncurrentielles sont chargés spécifiquement de ces fonctions. Le Conseil de la concurrence est l'organe administratif chargé de la prise de décisions.

Il s'agit, également, de transmettre aux fonctionnaires compétents les connaissances utiles pour l'instruction d'affaires en droit de la concurrence. Cette fonction est du ressort des cadres et des fonctionnaires du Conseil de la concurrence qui accomplissent leurs tâches sur la base de données factuelles recueillies au terme des actions de surveillance des marchés ou d'enquêtes réalisées par la direction du contrôle des pratiques commerciales et anticoncurrentielles.

La sensibilisation à la concurrence dans l'administration et les cours de justice, comme dans le secteur privé, reste essentielle pour l'Algérie qui souhaite tirer profit de l'expérience de ses homologues européens, compte-tenu de son entrée relativement récente dans une économie de marché.

Les objectifs

L'objectif spécifique du projet de jumelage est la mise en œuvre efficiente des règles de concurrence. Il doit contribuer à :

- ★ La consécration d'un marché concurrentiel et compétitif,
- ★ Au renforcement de la protection des intérêts économiques des consommateurs.

Les activités réalisées

- ★ Organisation de missions d'expertise et de séminaires afin de sensibiliser sur les questions de promotion du droit et de culture de la concurrence au profit des acteurs économiques,
- ★ Création d'un noyau de formateurs dans le domaine de la concurrence,
- ★ Elaboration d'un guide de l'instruction et réalisation d'un glossaire des termes de la concurrence,
- ★ Modernisation du site web du ministère du Commerce,
- ★ Visites des autorités et des institutions européennes en charge de la concurrence.

Les résultats à ce jour

La mise à niveau, le renforcement et le développement des moyens humains au sein du ministère du Commerce, de ses services extérieurs, du Conseil de la concurrence et des autorités de régulation ont permis de :

- ★ Consolider les relations entre les institutions en charge de la concurrence, les autorités de régulation et les institutions judiciaires,



★ Renforcer les moyens de communication et de sensibilisation en matière d'application des règles de concurrence,

★ Relancer le Conseil de la concurrence.



Renforcement des capacités du Centre national de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA)

Le contexte

Depuis sa création en décembre 1999, le ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques (MPRH) a opté pour une approche de développement durable de la pêche et de l'aquaculture. L'un des principes cartésiens, arrêtés par le cadre législatif (Loi de 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture), est d'asseoir les politiques d'exploitation et de développement des pêches et de l'aquaculture sur des connaissances et des avis scientifiques.

A ce titre, c'est dans le cadre du «Schéma directeur du Développement des activités de Pêche et d'Aquaculture à l'horizon 2025» (SDDAPA) que d'ambitieux programmes visant à optimiser la production halieutique en Algérie, ont été initiés depuis l'année 2000 afin de relever le taux de consommation de poisson par habitant, en tenant compte des potentialités existantes.

Il est évident que le renforcement des capacités d'organisation et de gestion du Centre national de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA) contribuera grandement à améliorer la pertinence et la qualité des avis scientifiques et d'aide à la décision en matière d'évaluation, d'aménagement et de gestion des ressources halieutiques.

Les objectifs

L'objectif premier est d'optimiser l'organisation, le management et l'efficacité opérationnelle du CNRDPA en tant qu'instrument essentiel d'aide à la décision.

Le projet de jumelage doit contribuer à assurer un développement et une gestion durable de la pêche et de l'aquaculture, en Algérie, fondés sur des avis scientifiques pertinents.

Jumelage

Montant : 1,14 million d'EUR de contribution de l'UE

Période de mise en œuvre : juillet 2012 - juillet 2014

Bénéficiaires : Ministère de la pêche et des Ressources Halieutiques (MPRH), Centre National de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA).

Contact : M. Larbi KADRI, Chef de projet

Adresse : CNRDPA, 11, Bd Amirouche, BP 67, Bou Ismail, Tipasa, Algérie

Tel : +213 (0)24 462 970 / (0)24 462 377

Fax : +213 (0)24 461 906

Email : kadrilarbi@hotmail.com

Site web : www.mpeche.gov.dz



Les activités à ce jour

- ★ Missions d'expertise (12), notamment pour l'élaboration de recommandations et de supports au niveau juridique, institutionnel et organisationnel du CNRDPA ainsi que l'appui aux campagnes d'évaluation des stocks halieutiques réalisées par le navire Belkacem-Grine.
- ★ Formations et séminaires de cadres du CNRDPA, de la direction de la Pêche et des Ressources halieutiques d'Alger,

et du ministère sur la mise en réseau de la recherche de pêche et d'aquaculture en Algérie, l'analyse stratégique du secteur, les mandats du CNRDPA ou bien les orientations et les priorités du secteur à moyen et long terme.

Renforcement de l'Agence nationale de l'Artisanat traditionnel (ANART) et des Institutions publiques et professionnelles chargées de promouvoir l'artisanat traditionnel

Jumelage

Montant : 0.9 million d'EUR de contribution de l'UE

Période de mise en œuvre : février 2011 - octobre 2012

Bénéficiaires : Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Agence nationale de l'Artisanat traditionnel (ANART).

Contact : M. Mourad SAIDANI, Chef de projet

Adresse : Agence Nationale de l'Artisanat Traditionnel, Village artisanal Sidi Fredj, Staouéli, Alger

Tel : +213 (0)21 37 69 25 / (0)21 37 70 40

Fax : +213 (0)21 37 70 80

Email : saidaniprojetartisanat@gmail.com

Site web : www.anart.dz

Le contexte

Le secteur de l'artisanat traditionnel est fortement diffus dans le tissu socio-économique et constitue un levier important du développement des systèmes de production locaux. L'intérêt porté au secteur, à tous les niveaux de décision, marque une nouvelle orientation et une volonté d'intégrer et de mobiliser toutes les ressources, de valoriser les savoir-faire, d'avoir des ancrages réels sur les Systèmes de Production Locaux «SPL», d'implanter et de mettre en valeur les capacités créatrices et innovatrices des artisans dans toutes les localités d'Algérie.

La réhabilitation du patrimoine, des atouts identitaires culturels et des traditions est également inscrite dans les choix de l'artisanat comme secteur porteur. L'artisanat algérien, n'étant pas transgressé et dénaturé

par des productions de masse et des pollutions externes.

Ceci lui confère des atouts distinctifs d'authenticité, d'originalité et d'exclusivité sur lesquels un artisanat différencié pourrait être développé.

Les objectifs

Contribuer au renforcement de l'ANART et des institutions publiques et professionnelles chargées de promouvoir l'artisanat traditionnel.

Le projet de jumelage doit contribuer à :

- ★ La consolidation du rôle moteur du secteur de l'artisanat algérien dans la vie économique et sociale du pays,



- ★ la création d'emplois, en particulier, pour les jeunes,
- ★ au développement durable et équilibré des bassins d'artisanat,
- ★ la valorisation du métier d'artisan dans le contexte d'une économie algérienne moderne et ouverte.

Les activités à ce jour

- ★ Réalisation de deux monographies sectorielles.
- ★ Accompagnement des entreprises artisanales dans le processus de certification ISO.
- ★ Mise à jour de la nomenclature des métiers de l'artisanat.
- ★ Création d'un label «Tadj » pour la filière bijouterie.
- ★ Mise à jour du site Web (portail de l'artisanat) de l'ANART.
- ★ Formation de cadres algériens du secteur de l'artisanat.

- ★ Appui à l'introduction de la commercialisation en ligne des produits artisanaux,.
- ★ Appui à l'organisation du salon de l'artisanat et réalisations de sondages auprès du public.
- ★ Visites des institutions européennes en charge de l'artisanat.

Les résultats à ce jour

- ★ Un système d'information intégré est développé.
- ★ Les compétences des artisans de deux filières (dinanderie et bijouterie) sont développées.
- ★ La promotion de la qualité et de la commercialisation de deux produits de l'artisanat (bijoux et articles en cuivre) est renforcée.



Appui au ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement (MIPMEPI) pour la préparation d'accords avec l'Union européenne dans le domaine de l'évaluation de la conformité (ACAAs)

Jumelage

Montant : 1 million d'EUR de contribution de l'UE

Période de mise en œuvre : janvier 2011 – juin 2012

Bénéficiaires : Ministère de l'Industrie, de la petite et moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement (MIPMEPI), l'Office National de Métrologie Légale (ONML), l'Institut Algérien de Normalisation (IANOR), et l'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC).

Contact : M. Samir DRISSI, Chef de projet

Adresse : Ministère de l'Industrie, de la petite et moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, Immeuble le Colisée, 2 rue Ahmed Bey El Biar, Alger

Tel : 021 23 91 43 / 021 23 90 18 / 021 74 22 35

Fax : 021 23 93 67 / 021 23 94 88

Email : samdrissi@yahoo.fr

Site web : www.mipmepi.gov.dz



Le contexte

Dans la perspective de l'instauration d'une zone de libre-échange entre l'Algérie et l'Union européenne (UE), le ministère chargé de l'Industrie de la PME et de la Promotion de l'Investissement (MIPMEPI) a entrepris plusieurs actions visant l'amélioration de la compétitivité l'industrie algérienne. Un programme de modernisation et de privatisation industrielle a été développé dans le cadre de la coopération avec l'UE. Ce programme comportait une composante « infrastructure qualité ».

Le projet de jumelage est venu en continuité de ces actions afin de poursuivre la mise à niveau de l'infrastructure qualité dans la perspective de négociation d'ACAA avec l'UE (Agreement on Conformity Assessment and Acceptance of industrial products / Accord de conformité et de reconnaissance pour les produits industriels).

Les objectifs

L'objectif spécifique du projet est de renforcer le système de l'infrastructure qualité algérienne qui permettra la préparation et la mise en œuvre d'un ACAA.

Le projet de jumelage doit contribuer à améliorer la compétitivité des produits algériens sur les marchés internationaux et

faciliter leur accès au marché de l'Union européenne. Ce projet devra également contribuer à faciliter le commerce et à diversifier les échanges entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) et permettre à l'administration algérienne concernée de se préparer pour la conclusion d'ACAA.

Les activités à ce jour

- ★ Organisation de missions d'expertises, d'audits et de séminaires.
- ★ Formations d'ingénieurs en métrologie légale et en accréditation.
- ★ Visites d'institutions européennes équivalentes (métrologie légale, accréditation et normalisation).
- ★ Etude de la législation et comparaison de l'organisation des institutions algériennes et européennes régissant et en charge de l'infrastructure qualité.

Les résultats à ce jour

- ★ Harmonisation de la législation et de la réglementation technique avec celles de l'Union européenne (acquis communautaire),
- ★ Renforcement de la capacité de l'administration centrale et mise en place



d'une structure de coordination apte à maîtriser le processus ACAA et son application.

- ★ Renforcement des institutions de l'infrastructure qualité en Algérie.

- ★ Poursuite de la coopération par la préparation d'un nouveau projet de jumelage léger, au bénéfice de l'Organisme algérien d'Accréditation (ALGERAC).

FEMISE (Forum euro-méditerranéen des Institutions de Sciences économiques)

Le contexte

L'Association Femise est un réseau euro-méditerranéen établi en juin 2005 en tant qu'association française à but non lucratif (loi du 1er juillet 1901), et financé par la Commission européenne dans le cadre du volet régional. Soutenue par la Commission européenne dans le cadre du volet coopération régionale, depuis 1997, l'association FEMISE est coordonnée par l'Institut de la Méditerranée (France) et l'Economic Research Forum (Egypte).

Après 8 années de fonctionnement, le réseau FEMISE regroupe 94 membres (instituts de recherches en économie à but non lucratifs). Ces instituts, représentant les 44 partenaires du processus de Barcelone et de l'Union pour la Méditerranée (dont les 27 pays de l'Union européenne et les 10 partenaires du sud de la Méditerranée), ont comme principal objet de réaliser des recherches socio-économiques et politiques.

Les objectifs

L'association a débuté avec 52 membres fondateurs, instituts de recherches euro-méditerranéens représentant les deux rives de la Méditerranée et poursuit 3 objectifs principaux :

- ★ Conduire des recherches socio-économiques et émettre des recomman-

dations sur des thèmes définis comme prioritaires pour l'avenir de la région euro-méditerranéenne,

- ★ publier et disséminer ces recherches auprès d'institutions publiques ou privées, nationales ou multilatérales, (ainsi que dans le monde universitaire ou académique),
- ★ œuvrer à la diffusion la plus large possible par les moyens les plus appropriés.

Concernant l'Algérie

Les trois instituts algériens membres du FEMISE sont :

- ★ Le Centre de Recherche en Economie appliquée et du Développement (CREAD) est membre fondateur de l'association FEMISE.
- ★ La Faculté des Sciences économiques et des Sciences de gestion de l'Université Badji Mokhtar d'Annaba.
- ★ La Faculté des Sciences économiques, des Sciences de gestion et des sciences commerciales, de l'Université d'Oran, qui est devenue membre actif en 2012. Fondée en 1998, cette faculté possède une importante unité de recherche et un centre de formation en économie et en gestion. Elle comprend par ailleurs

Projet régional

Montant total : 4,9 millions d'EUR (MEDA, 2005-2009) et 4 millions d'EUR (IEVP, fin 2009-fin 2012) + 3 millions d'EUR (2013)

Période de mise en œuvre : 2005-2013

Bénéficiaires : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie (jusqu'en octobre 2009)

Site web : www.femise.org



trois départements (sciences économiques, sciences gestion de sciences commerciales), plus de 8700 étudiants et 250 professeurs.

Les réalisations

Outre la réalisation de nombreuses études et recherches à caractère économique et social d'intérêts pour les pays euro-méditerranéens, dont les rapports font l'objet de publication sur le site du FEMISE, les événements majeurs de l'institution sont la Conférence annuelle et la publication du rapport annuel.

La Conférence annuelle FEMISE 2012

La conférence annuelle FEMISE (Forum Euro-méditerranéen des Institutions de Sciences Economiques) s'est déroulée à Marrakech le 23 et 24 novembre 2012 sur le thème « Un développement inclusif dans les pays méditerranéens et le rôle du partenariat euro-méditerranéen ».

Plus de 130 personnes, d'institutions économiques différentes, représentant 20 pays européens et arabes couvrant la zone euro-méditerranéenne (Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie, Liban,

Palestine, Turquie) étaient présents pour assister et discuter des 27 présentations incluant études et modélisations économétriques. La conférence est un lieu de débat et d'échanges entre économistes, intellectuels, conseillers politiques gouvernementaux. Elle a permis d'aborder différents domaines comme la mobilité des biens et des personnes, le rôle des services, l'agriculture et les énergies renouvelables, la compétitivité des entreprises autant de sujets marquant l'évolution de la région.

La conférence a permis d'observer cette évolution et d'évoquer les conséquences des « Printemps arabes » et de constater certaines tendances socio-économiques propres à la région euro-méditerranéenne: une croissance globalement faible pour des pays en développement, une très faible participation de la jeunesse à la population active, des disparités régionales et territoriales importantes générant une pauvreté rurale, un manque d'efficacité dans les ciblés de programmes sociaux, un manque de confiance des citoyens dans leurs institutions, et un impact environnemental important à prévoir avec le changement climatique.



La publication du rapport annuel 2012

Le rapport annuel 2012 de la FEMISE sur le partenariat euro-méditerranéen intitulé La saison des choix est disponible sur le site web www.femise.org. Un long chapitre sur l'Algérie y est consacré (p.100).



MEDSTAT III

Le contexte

Le programme MEDSTAT III, qui s'appuie sur les réalisations de la première (1996-2003) et de la seconde édition du programme (2006-2009), vise à promouvoir un processus d'élaboration des politiques fondées sur des faits probants et à favoriser un développement démocratique grâce à l'utilisation des données statistiques.

Ce programme fournit des données et encourage leur utilisation dans 6 domaines thématiques prioritaires: l'agriculture, l'énergie, les migrations, les statistiques sociales, les transports, le commerce et la balance des paiements. Les statistiques environnementales, qui constituent une priorité, seront couvertes par un projet parallèle de l'Agence européenne de l'environnement (AEE), qui assurera la coordination et participera aux activités statistiques relatives à l'agriculture, à l'énergie et aux transports.

Les objectifs

Ce projet entend améliorer les capacités statistiques et renforcer la structure institutionnelle du système national de statistiques et des instituts nationaux des pays partenaires méditerranéens, afin de recueillir les données actualisées, adaptées, pertinentes et de grande qualité nécessaires aux prises de décisions politiques et à la bonne gouvernance. De plus, il encourage la poursuite de l'harmonisation des données statistiques avec les normes européennes et internationales, ainsi que la consolidation du processus d'échange de données entre les deux zones.

Les experts du programme MEDSTAT III travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues des pays partenaires. Ils

proposent une assistance technique ciblée, des échanges d'expériences, des formations, des ateliers et séminaires afin de transférer leur savoir-faire et pouvoir mener à bien les activités du projet.

Le programme vise en outre à assurer une diffusion plus conviviale des statistiques et à mieux faire comprendre leur importance aux utilisateurs finaux (classe politique, gouvernements, administration, secteur privé, journalistes, universités, institutions européennes et internationales). Initialement prévu pour s'achever en 2012, le programme a été prolongé courant 2013 et son budget a été augmenté de 3 millions d'EUR, passant ainsi de 4 à 7 millions d'EUR.

Les actions à ce jour

Il s'agit d'aider les instituts nationaux des pays partenaires à collecter des données pertinentes, actualisées et adaptées afin de renforcer leur capacité, selon trois axes :

- ★ L'apport de données dans les six domaines thématiques prioritaire (l'agriculture, l'énergie, les migrations, les statistiques sociales, les transports, le commerce et la balance des paiements).
- ★ L'organisation de formations générales et d'activités de collecte et de diffusion des données dans les secteurs prioritaires.
- ★ L'offre d'une assistance technique et l'organisation d'échanges d'expériences, d'ateliers, de séminaires, de cours de formation et de visites d'étude.

Projet régional

Montant : 7 millions d'EUR

Période d'exécution du programme : 2010-2013

Bénéficiaires : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Palestine, Tunisie, Turquie

Site web :
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/MEDSTAT_programme



Les réalisations à ce jour

Suite aux réunions des différents secteurs qui ont défini leur programme de travail au sein de la « Task force », l'exécution de ce dernier a été amorcée durant l'année 2012.

Les actions ont touché les secteurs suivants :



Transports - avec, par exemple, un atelier sur la production et l'analyse des indicateurs de performance économique, technique et environnementale des transports et une visite d'étude sur les statistiques du transport aérien à l'aéroport Charles de Gaulle – Paris (France).



Statistiques sociales - par le biais d'une session de travail pour la rédaction du guide régional sur l'organisation du dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques sociales et un atelier de travail sur les statistiques de la santé.



Agriculture - a bénéficié d'ateliers de travail, notamment sur l'amélioration des statistiques des prix agricoles dans les pays méditerranéens partenaires et sur l'utilisation du sondage aréolaire pour les statistiques agricoles a eu lieu du 14 au 19 octobre à Budapest (Hongrie).



Commerce extérieur - des cours de formation ont été organisés sur les concepts et les pratiques en matière de statistiques du commerce international de marchandises (IMTS) et sur les statistiques d'échanges extérieurs de services



Energie - par l'organisation d'une réunion préliminaire du groupe de travail sur les statistiques de l'énergie.



Migration - avec des ateliers de travail régionaux pour le développement des instruments modèles d'enquêtes migration dans les Pays Partenaires de la Méditerranée (MED-HIMS) et une session de travail conjointe CEE/ONU avec EUROSTAT sur les statistiques de la migration ayant pour objet la publication et la documentation de statistiques concernant la migration internationale.



Formation - en plus des formations dispensées par secteurs, sont proposées des formations à caractère général, comme le cours de formation « une rédaction simple de rapports statistiques et techniques de diffusion électronique des données » ou le cours sur les « mesures dans les enquêtes » ou encore celui sur « la mesure de la qualité des statistiques ».

The background consists of several overlapping circles in shades of pink and orange. A large, dark pink circle is at the top left, overlapping a lighter pink circle at the top right. Below these, a medium pink circle overlaps a light orange circle at the bottom left. The bottom right area is a darker orange circle. The overall composition is soft and abstract.

02

2^{ème} CHAPITRE



TRANSPORTS





Introduction

L'Algérie a engagé des réformes importantes dans le secteur des transports. Des investissements ont été consentis par le Gouvernement algérien à travers ses différents programmes quinquennaux en vue de moderniser le secteur, d'améliorer la qualité du service et de la sécurité des transports.

L'Union européenne (UE) a accompagné ces réformes, lors d'un premier programme de coopération (TRANSPORTS I), d'un montant de 20 millions d'EUR, achevé fin 2011 avec des résultats satisfaisants.

Parmi les résultats phares, nous pouvons noter :

- ★ La dotation d'un outil de planification et de mise en œuvre de la stratégie sectorielle, le Plan national des Trans-

ports à l'horizon 2025, qui devra fonctionner comme le texte de référence sectoriel pour les prochaines années.

- ★ Un outil de facilitation du commerce par la conception et création de 3 «guichets uniques» dans 3 ports algériens.
- ★ L'actualisation de l'arsenal législatif et réglementaire régissant le secteur.
- ★ La réalisation de diverses études sectorielles, telle l'étude pour une plateforme logistique multimodale et l'étude sur la réorganisation des transports urbains.
- ★ La formation et le renforcement de capacité des cadres et personnels du secteur et l'élaboration d'un système d'information pour le secteur.



Un deuxième programme de coopération, d'un montant de 13 millions d'EUR, a été décidé entre l'Union européenne et l'Algérie afin de poursuivre l'accompagnement de la modernisation du secteur et la mise en œuvre des réformes. La convention de financement a été signée, en marge de la visite de la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Mme Catherine Ashton, le 06 novembre 2012.

D'autres programmes de coopération dans le secteur des transports existent entre l'Union européenne et l'Algérie, notamment :

- ★ Les programmes régionaux et les groupes de travail issus d'EUROMED TRANSPORT où l'Algérie est très active.

- ★ Le jumelage avec l'aviation civile, dans le cadre du programme d'accompagnement de l'Accord d'association (P3A II). Le jumelage porte sur un appui technique à la direction de l'aviation civile du ministère des Transports pour la mise en œuvre du Plan national de la Sécurité conforme aux exigences de l'Organisation mondiale de l'Aviation civile (OACI).

Appui au secteur des transports II

Programme bilatéral

Montant : 16.5 millions d'EUR (dont 13 millions d'EUR de contribution européenne)

Période de mise en œuvre : septembre 2013 - décembre 2016

Bénéficiaires : Ministère des transports

Contact : M. Améziane AHMED-ALI, Directeur du programme et M. Abdelkrim Rezal, Adjoint au Directeur du programme

Adresse : Ministère des transports, 01 Chemin Ibn Badis, El Mouiz (ex Poiron), El Biar, Alger

Tél. : +213 (0)21.52.86.36

Fax : +213 (0)21.52.12.83

Email : mohandameziane@yahoo.fr

Le contexte

Dans le secteur des transports, l'Algérie s'est engagée, en priorité, dans un processus de libéralisation. Tout d'abord destiné au sous-secteur routier voyageurs et marchandises, il s'est étendu aux sous-secteurs portuaire et maritime, à l'aviation civile puis au transport ferroviaire. Ces réformes, engagées par le Gouvernement algérien, permettront au secteur des transports de jouer pleinement son rôle d'outil de développement social et économique au niveau national et d'être davantage concurrentiel au niveau international. L'objectif à atteindre est donc d'assurer, pour les personnes et les biens, des services de transport sûrs, durables et compétitifs en termes de fréquence, de prix et de qualité.

Dans ce sens, des efforts considérables et soutenus d'investissement ont été engagés, depuis les années 2000, notamment dans les infrastructures ferroviaires, routières et autoroutières, portuaires et aéroportuaires, ainsi que dans les transports urbains.

Il est important de rappeler que, en matière de stratégie, le développement du secteur des transports repose sur les points suivant :

- ★ Le développement économique national.
- ★ Le désenclavement des régions, en particulier les Hauts Plateaux et le Sud.
- ★ Le développement du service public et de sa qualité.

Cette stratégie s'appuie sur les priorités de la politique gouvernementale, sur le Schéma national de l'Aménagement du Territoire 2025 (SNAT) ainsi que sur le Plan national des Transports (PNT) 2015-

2025, élaboré dans le cadre du précédent programme (Transport I). Avec la mise en œuvre effective du PNT, le système des transports algérien devrait changer radicalement d'ici 2025, afin de répondre à une mobilité toujours plus exigeante. Les réformes proposées devraient contribuer directement au renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Les objectifs

Le nouveau programme d'appui Transports II poursuit les actions engagées depuis 2006 par le programme Transport I.

Il a pour but de soutenir la stratégie algérienne du secteur des transports et les réformes engagées et d'accompagner sa mise en œuvre. En effet, si des prévisions à long terme et des instruments de gestion sont aujourd'hui disponibles, l'expertise pour mettre en œuvre de manière efficiente et moderne la stratégie des transports n'est pas suffisamment efficace en quantité et en qualité. Ce nouveau programme va œuvrer dans ce sens.

En particulier, Transport II aidera :

- ★ L'adaptation des réformes institutionnelles aux besoins de l'aménagement de l'infrastructure et du développement de l'économie.
- ★ L'ajustement de la réglementation en vigueur aux réformes engagées.
- ★ L'amélioration de la sécurité des transports et la qualité des services.



Les activités à ce jour en Algérie

La préparation et le suivi du processus de recrutement de l'équipe d'assistance technique principale (ATA) à travers un appel d'offres restreint international est essentiel. Le bénéficiaire du programme est impliqué dans ce processus.

Le programme devrait démarrer au 3^e trimestre 2013.

Les résultats attendus

La signature de la convention de financement et l'appel d'offre pour le recrutement de l'assistance technique principale ont été réalisés fin 2012. Le démarrage effectif du programme devrait se faire, avec l'installation de cette équipe, en septembre 2013.

Les résultats attendus du programme sont :

- ★ La modernisation du ministère des Transports avec un système de management performant.
- ★ L'harmonisation des textes législatifs et réglementaires.
- ★ L'appui auprès des institutions et des acteurs chargés de la sécurité.
- ★ La professionnalisation des métiers du transport et son adaptation aux besoins des usagers.
- ★ L'information et la sensibilisation de la nouvelle politique nationale des transports auprès des autorités, des opérateurs économiques et des usagers.

Les autoroutes de la mer II (MEDA-MOS II)

Le contexte

Le projet MEDA-MOS II favorise le concept des « autoroutes de la mer » et la création de meilleures liaisons de transports maritimes en Méditerranée afin d'améliorer les liaisons entre l'Europe et ses pays voisins. Les partenaires de ce projet sont les ministères, les autorités portuaires, les douanes et certains acteurs du secteur privé.

Ce projet encourage le développement de l'intermodalité des transports dans la région et soutient des initiatives pilotes plus pertinentes, plus matures et plus respectueuses de l'environnement afin d'avoir un meilleur impact.

L'amélioration de la logistique Nord-Sud dans le bassin méditerranéen contribuera à la mise en place d'une zone de libre échange méditerranéenne dans laquelle les auto-

routes de la mer et les ports clefs des pays de la rive Sud agiront comme points d'entrées et de sorties du futur réseau de transports régionaux de la Méditerranée.

Les objectifs

Le projet MEDA-MoS II assure le suivi des projets pilotes du premier programme (MEDA-MoS I) en les complétant avec des nouvelles activités. Il aura un accent particulier sur les connexions du port avec l'arrière-pays et sur les dimensions logistiques et environnementales des projets pilotes existants et nouveaux.

L'objectif principal est de poursuivre l'assistance technique pour les projets pilotes comme celui de Bejaïa – Barcelone/ Marseille, détaillé plus bas.

Programme régional

Montant total : 6 millions d'EUR

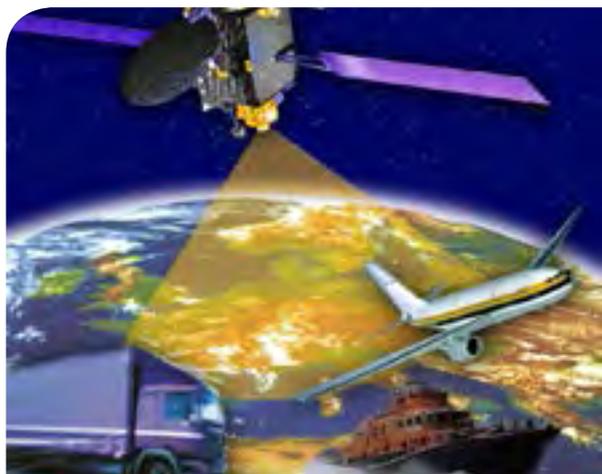
Période de mise en œuvre :
octobre 2010 – octobre 2013

Bénéficiaires : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie (suspendue), Tunisie

Contact : M. Khaled Ghommidh (DGMM), Point focal national

Email : khaled.ghommidh@gmail.com





Les activités à ce jour (en Algérie)

En Algérie, les partenaires du projet sont les ports de Bejaïa (Est du pays) et Oran (Ouest du pays), qui ont bénéficié d'assistance technique pour des actions liées au transport, à la logistique et à la prise en charge des questions environnementales dans le domaine des transports.

- ★ L'amélioration de la logistique opérationnelle,
- ★ l'appui institutionnel,
- ★ la mise en place d'un système informatique portuaire (Port community system) pour faciliter l'échange d'informations entre les acteurs public et privés activant dans le port.

Le programme s'articule autour de trois grands axes d'intervention :

Axe	Objectifs	Actions en Algérie
Volet « Logistique opérationnelle »	Obtenir une connaissance précise et détaillée du mouvement des conteneurs provenant des ports partenaires, et établir une cartographie des flux d'origine à destination. Perfectionnement du système logistique algérien mis à la disposition des opérateurs économiques, grâce à la revue de l'existant et le benchmark par rapport au fonctionnement de la chaîne dans les ports partenaires (intégration logistique) .	<p>Diagnostic du système de transport des conteneurs à partir de-vers Béjaïa/ Barcelone / Marseille / La Spezia.</p> <p>Diagnostic du système de transport des conteneurs à partir de-vers Oran / Valence.</p> <p>Benchmark avec partenaires européens.</p>



Axe	Objectifs	Actions en Algérie
Volet « Appui Institutionnel »	<p>Obtenir une connaissance précise et détaillée du fonctionnement du cadre institutionnel et l'impact en coûts des temps des procédures sur la chaîne logistique.</p> <p>Etablir une cartographie des interventions et des obligations au niveau de la documentation et des contrôles.</p> <p>Perfectionnement du cadre réglementaire et législatif et conditions d'alignement au niveau international.</p>	<p>Diagnostic du cadre réglementaire et identification des zones d'amélioration et des besoins.</p> <p>Diagnostic des besoins administratifs pour le transport des conteneurs entre l'Algérie et l'Europe (documentation, procédures, contrôles, législation, réglementation) avec une attention particulière de son application pratique.</p> <p>Proposition de nouveaux textes et amendements à la réglementation.</p>
Volet « Port Community System »	<p>L'audit relatif au passage portuaire pour chacun des acteurs privés de la place portuaire, l'administration des douanes et l'autorité portuaire, lors du passage des marchandises à l'import et à l'export.</p> <p>La description des avantages résultants de l'utilisation d'un PCS par type de trafic et par famille professionnelle.</p> <p>Plan d'action pour la mise en place d'un PCS.</p>	<p>Etude de faisabilité préalable à la mise en place d'un PCS dans le port de Béjaïa.</p> <p>Audit des processus portuaires relatifs à la mise en place du PCS dans le port de Béjaïa.</p> <p>Feuille de route pour la mise en place du PCS dans le port de Béjaïa.</p>

De plus, un accompagnement spécifique du personnel administratif et des autorités portuaires a été entamé pour les former aux thématiques environnementales dans le secteur et, plus particulièrement, à l'outil de « Self Diagnostic Method » (SDM) qui permettra d'évaluer la qualité environnementale du port afin de l'améliorer.

Dans ce cadre, il est prévu une feuille de route pour le port de Béjaïa pour l'introduction d'un système de management environnementale ainsi que un plan de gestion des déchets pour le port d'Oran.

IMP MED Projet sur la Politique maritime intégrée en Méditerranée.

Programme régional

Montant total : 2,8 millions d'EUR

Période de mise en œuvre :
novembre 2010 - novembre 2014

Bénéficiaires : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Lybie, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie

Contact : . Abdelkrim Rezal, Point focal national (Ministère des Transports)

Site web : www.imp-med.eu

Le contexte

La Méditerranée est le bon exemple d'une région maritime où l'activité humaine pourrait générer un retour économique plus important de la mer avec un impact bien moindre sur l'environnement marin.

Toutefois, la nature transfrontalière des activités et des ressources maritimes implique que le développement d'une telle approche s'accompagne d'un processus de dialogue et de partenariat avec tous les partenaires de la région.

Le projet IMP-MED est conçu pour encourager et soutenir ce processus de dialogue et de partenariat et vise à fournir une assistance technique spécifique et un appui à la politique maritime intégrée aux pays partenaires.

Les objectifs

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance maritime en Méditerranée.

Les activités à ce jour

Pour contribuer au progrès de cette politique maritime, IMP-MED réalise une série d'actions de soutien et de coopération à plusieurs niveaux (régional, sous-régional et national). Les divers rendez-vous de 2012, ont permis de consolider et de structurer le dialogue autour de l'espace maritime intégré.

En Algérie, les ministères et institutions concernés ont confirmé la décision d'engager de poursuivre une politique maritime intégrée et d'activer, le Haut conseil de la mer qui permettra d'animer et de soutenir cette politique.



Projet régional EuroMed transport « Route, Rail et Transport Urbain »

Le contexte

Le projet régional EuroMed Transport «Route, Rail et Transport Urbain» vise à soutenir le développement du Réseau trans-méditerranéen de Transport (RTM-T), en définissant le cadre réglementaire approprié et les conditions d'exploitation adéquates, afin de faciliter le transport transfrontalier, d'améliorer la sécurité routière et de promouvoir un transport urbain durable et efficace.

Les objectifs

Dans le cadre du déploiement du Plan d'Action régional de Transport (PART) en Méditerranée, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- ★ Une meilleure exécution des actions du PART dans les pays partenaires, dans les domaines de la route, du rail et du transport urbain.
- ★ Un dialogue régional renforcé et une meilleure coopération en matière de transport terrestre.
- ★ Une interopérabilité améliorée dans la perspective du futur Réseau Transméditerranéen de Transport (RTM-T), en favorisant un cadre réglementaire et des conditions d'exploitations conformes.
- ★ Une meilleure sécurité, efficacité et professionnalisation du secteur des transports terrestres et un transport urbain durable et efficace.

Le tableau suivant présente les domaines d'expertise offerte par le programme.

Domaine	Thèmes d'expertise
Transports routiers de marchandises	Libéralisation et harmonisation du fret routier international, sécurité routière, réforme du secteur du transport routier, professionnalisation.
Transports ferroviaires	Interopérabilité et sécurité ferroviaire, réforme structurelle du marché ferroviaire.
Transports urbains	Plans de déplacements urbains durables, cadre réglementaire et institutionnel, gestion des flottes de transport, promotion du réseau CIVITAS des villes à mobilité durable.

Programme régional

Montant : 3.8 millions d'EUR

Période de mise en œuvre : décembre 2011 - décembre 2014

Bénéficiaires : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie

Contact : M. Ahmed-Ali Ameziane, Point focal national, Directeur de la Planification et de la Coopération, Ministère du Transport

Site web : www.euromedtransport.org





Les activités à ce jour en Algérie

- ★ Accompagnement du ministère des Transports pour l'introduction en Algérie du tachygraphe numérique dans le transport routier.
- ★ Participation de la wilaya d'Alger et de l'ETUSA au Forum CIVITAS sur la mobilité urbaine, Vitoria-Gasteiz, 24-26 septembre 2012.
- ★ Participation de la SNTF à la formation sur la sécurité ferroviaire à Bruxelles, en 2012.
- ★ Participation du ministère des Transports à l'atelier sur les conventions internationales de l'UNECE sur le transport routier, Bruxelles en 2012.
- ★ Mission de formulation de l'assistance technique sur la mise en place d'une autorité organisatrice des transports urbains à Alger, en 2013. Cette assistance sera menée d'ici fin 2013.
- ★ Missions de formulation d'activités d'assistance technique dans les domaines routier et ferroviaire en 2013. Ces assistances seront menées d'ici fin 2014.
- ★ Participation du ministère du Transport, des wilayas d'Alger et de Blida et du bureau BETUR à la formation sur les plans de déplacements urbains durables prévue à Ljubljana en juin 2013.

GNSS II - Coopération dans le domaine de la navigation par satellite - projet MEDUSA

Programme régional

Montant total : 2,1 millions d'EUR (pour le projet MEDUSA spécifiquement)

Période de mise en œuvre (mois/année) : décembre 2011 - décembre 2014

Bénéficiaires : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Lybie, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie

Contact : M. Mohand Ameziane
Ahmed Ali, Point focal national

Le contexte

Le projet entend soutenir l'introduction et l'utilisation du système mondial de radionavigation par satellite (GNSS) – notamment EGNOS et GALILEO - dans la région méditerranéenne et dans différents domaines de transport.

GALILEO sera le système mondial de navigation par satellite de l'Europe, sous contrôle civil. Il est actuellement en cours de développement.

EGNOS est un système d'augmentation satellitaire (Satellite-Based Augmentation System – SBAS) qui améliore le signal de guidage satellitaire (actuellement sur GPS) et fournit un service de navigation plus précise et fiable sur la couverture du continent européen. Il est actuellement pleinement opérationnel. L'une des principales caractéristiques d'EGNOS est sa couverture qui pourrait être étendue à des zones adjacentes de l'actuelle zone de service européen à travers le déploiement de l'infrastructure au sol, partageant ainsi segments spatiaux des systèmes existants.



Aujourd'hui, l'extension de la couverture du service EGNOS vient de commencer, avec le déploiement des infrastructures supplémentaires en cours autour du bassin méditerranéen, afin d'étendre la zone de service aux pays euro-méditerranéens.

Les services GNSS/EGNOS concernent différents domaines et champs d'application mais le programme met principalement l'accent sur le secteur de l'aviation et sur l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité des opérations.

Les objectifs

Parallèlement, avec le développement des infrastructures nécessaires, le projet Euro-med GNSS vise à préparer les pays partenaires à la mise en place et à l'exploitation optimale des services offerts par EGNOS et cela dans la perspective de GALILEO.

METIS (2006-2009) visait à réaliser des actions de soutien pour faciliter l'introduction des services EGNOS et leurs applications dans les pays Euromed. METIS a rassemblé les intérêts de tous les pays de cette zone et a construit un contact national/régional avec les interlocuteurs, intéressés de partager les expériences en vue de l'adoption d'EGNOS.

Le projet a soutenu les pays Euromed à mettre en œuvre les actions préparatoires pour l'utilisation de services EGNOS, d'un point de vue stratégique et socio-économique en vue de son exploitation dans chaque pays.

Suivant la stratégie élaborée dans METIS et partagée avec les pays Euromed, MEDUSA poursuit la mise en œuvre des actions engagées pour :

- ★ Permettre à quelques pays Euromed (en particulier les pays de l'Afrique du Nord où la couverture du service

EGNOS sera disponible dans les prochaines années) d'adopter EGNOS, en particulier dans l'aviation civile et dans le transport de marchandises, identifiées dans METIS comme applications/marchés,

- ★ Soutenir la préparation des autres pays Euromed vers l'introduction des services EGNOS dans la perspective de la disponibilité du service de couverture EGNOS.

Les objectifs de MEDUSA

Identification de deux points de contact pour représenter le pays par rapport au GNSS pour l'aviation civile et pour les marchés non-aviation civile,

- ★ Elaboration d'un rapport sur «Les acteurs de prestation de service GNSS, les utilisateurs et les stratégies» pour l'Algérie, actualisant et affinant la stratégie élaborée dans METIS, par une approche participative.
- ★ Faciliter la participation algérienne aux ateliers de démonstration du service EGNOS (pour l'aviation civile, le transport de marchandises) ainsi qu'à l'atelier technique de l'aviation civile et aux différentes rencontres du groupe de travail Euromed GNSS.

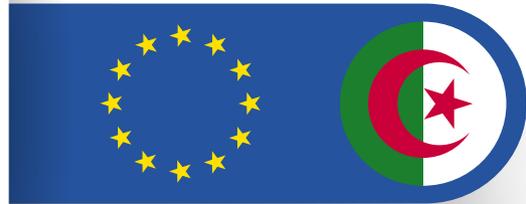
Les activités à ce jour en Algérie

- ★ Les deux points de contact ont assisté au 5ème groupe de travail Euromed GNSS II.
- ★ L'organisation d'un atelier national en Algérie a commencé, avec l'appui du point focal national de l'Algérie et la coopération de la communauté de l'aviation civile en Algérie.



03

3^{ème} CHAPITRE



EAU ET ENVIRONNEMENT





Introduction

Les domaines de l'eau et de l'environnement font parties des actuelles priorités de la coopération Union européenne (UE) – Algérie.

Le partenariat entre l'UE et l'Algérie dans le domaine de l'eau a vu son essor en 2006, avec le premier programme bilatéral dédié aux ressources en eau : un partenariat qui a contribué à la satisfaction durable de la demande d'eau de qualité et à l'amélioration de l'exploitation et de l'utilisation de la ressource. Parmi ses résultats, on peut rappeler la mise en place de divers outils de gestion, de planification et d'aide à la décision - notamment par le « Plan national de l'eau ». La révision du cadre législatif et réglementaire pour l'application de la loi sur l'eau de 2005 ainsi qu'un travail important de soutien et de communication institutionnelle a été mis en place.

Coté environnement au sens large, jusqu'à présent les actions de l'UE ont ciblé le renforcement des capacités institutionnelles et la coopération régionale. Comme présenté dans ce chapitre, depuis une dizaine d'années, les programmes se succèdent et se complètent.

Il ne faut pas négliger les projets de la société civile dans des domaines financés lors du programme « ONG II » qui ont contribué, par exemple, à l'éducation environnementale chez les jeunes (dans les wilayas de Blida, Médea, M'sila, Oran et Tizi Ouzou), à la protection des ressources en eau (à Béchar, Batna, Ghardaïa, Sétif) ou au nettoyage et à la réhabilitation de zones naturelles (à Annaba).

Actuellement, les efforts dans ce secteur ont été renforcés, entre autre, par deux grands programmes bilatéraux, dans le domaine de





l'eau et de l'assainissement et de l'appui à la politique sectorielle dans l'environnement. Il s'agit, d'ailleurs, de deux premiers programmes d'appui budgétaire sectoriel en Algérie combinées à une forte composante de coopération technique. De plus, un jumelage institutionnel dans le domaine du renforcement de la qualité de l'eau potable a été développé entre 2011 et 2012 entre la Société wallonne de distribution de l'eau et la Société algérienne des eaux.

Concernant la coopération régionale en cours dans ces secteurs, les partenariats touchent aux domaines les plus diversifiés comme la dépollution de la Méditerranée, considérée comme un espace partagé d'intérêt commun, le développement d'un réseau des gestionnaires d'aires marines protégées et la mise en place d'un système de partage d'informations sur l'environnement. Au niveau local, des projets plus ciblés

se développent pour une meilleure gestion des déchets et un aménagement moderne des villes nouvelles par l'adoption d'une démarche environnementale intégrée.

L'environnement et les ressources en eau resteront, certainement, parmi les priorités de coopération de l'Union européenne en Algérie. Dans ce sens, plusieurs programmes sont en préparation à ce jour, notamment dans les domaines du développement durable de villes, du changement climatique et autres nouveaux modes de consommation et de production plus durable en Méditerranée. L'environnement en particulier, fera l'objet d'une attention spécifique lors de la définition des actions de coopération futures dans les différents domaines d'intervention.

Programme d'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement (EAU II)

Programme bilatéral

Montant : 40 millions d'EUR (dont 30 millions d'EUR de contribution de l'Union européenne)

Période de mise en œuvre : septembre 2011 - septembre 2015

Bénéficiaire : Ministère des Ressources en Eau et les organismes sous sa tutelle

Contact : Mme Hassina HAMMOUCHE, Directrice du programme

Adresse : MRE – DAPE, 3 rue du Caire – Kouba – Alger

Tél : +213(0)770 602 185

Email : hammouchehassina@yahoo.fr

Le contexte

Le secteur de l'assainissement connaît un net essor ces dernières années en Algérie : en dix ans plus de 100 stations d'épuration ont été construites et si seulement 35% de la population algérienne était raccordée à un réseau public d'assainissement en 1970, ce taux est aujourd'hui de 87%.

Le programme EAU II a été lancé dans le but d'assurer la continuité des efforts dans le domaine de l'assainissement et cela en appui direct à la stratégie nationale du secteur. Il est le premier programme en Algérie en appui budgétaire sectoriel.

Les objectifs

Le programme vise à soutenir la stratégie de l'Algérie sur la question de l'eau et de l'assainissement afin de contribuer à la protection des ressources en eau et participe à la réduction de la prévalence des maladies à transmission hydrique. Il prévoit également l'amélioration du cadre de planification stratégique et budgétaire du secteur et le renforcement des capacités des ressources humaines en matière de gestion des infrastructures et de management des ressources en eau. De plus, le programme entend perfectionner la gestion de la qualité de ses eaux usées épurées de manière à les réutiliser à des fins agricoles et autres.

Les activités réalisées à ce jour

Les actions du programme se développent autour des volets bien définis.

Pour le renforcement de la stratégie nationale du secteur, le programme a lancé:

- ★ L'étude d'élaboration du Schéma national de Développement de l'Assainissement (SNDA) qui aboutira à la réalisation d'un plan à l'horizon 2030 et permettra d'atteindre un taux de raccordement au réseau d'assainissement de 100 % en zone urbaine et de 80 % en zone rurale,
- ★ et l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les inondations en coordination avec tous les acteurs concernés. L'action vise à mettre en place un dispositif cohérent et performant de préventions et protection contre ce phénomène.

Concernant la performance et la transparence dans la planification budgétaire du secteur, EAU II a accompagné la création d'une cellule d'audit de performance au ministère des Ressources en Eau (MRE) et une cellule à l'Office national d'Assainissement (ONA), ce qui permettra de suivre et d'évaluer la performance des politiques publiques dans le secteur. Dans ce sens, EAU II a préparé un guide d'audit; des formations et des actions ponctuelles de coaching sont élaborées.

Pour le volet formation, qui constitue l'un des points principal du programme EAU II, plus de 10 formations ont été programmées et en partie réalisées pour les formateurs de l'ONA qui sont chargés, à leur tour, de former l'ensemble des ingénieurs et des agents chargés de l'exploitation.

Dans ce sens, il est important de noter :

- ★ Accompagnement du CFMA (Centre de formation des métiers de l'assainissement) dans son essor, le réamé-



nagement de son organisation, de ses cursus, et la réalisation de plateformes pédagogiques spécialisées pour des formations techniques en immersion,

- ★ l'élaboration de 4 mallettes pédagogiques à destination des formateurs de l'Ecole supérieure de Management des Ressources en Eau (ESMRE) d'Oran,
- ★ la participation au Salon international des équipements, des technologies et des services de l'eau « Pollutec » d'Oran avec l'animation d'une session ciblée sur le renforcement des capacités des ressources humaine du secteur.

La qualité de l'eau est aussi un axe central du programme, en vue de la réduction des maladies de transmission hydrique. Dans ce cadre, afin d'améliorer la gestion de la collecte et le traitement des effluents, le programme a lancé un marché de fourniture pour l'acquisition d'équipements au profit du laboratoire de l'ONA, ce qui permettra d'assurer un meilleur suivi de la qualité des eaux épurées, de leur traçabilité et de leur réutilisation dans l'agriculture.

Finalement, EAU II a accompagné le lancement d'un débat intersectoriel de discussion sur la thématique de la revalorisation de boues des stations d'épuration dont les recommandations finales ont été soumises pour décision au ministre des ressources en eau.

Les résultats à ce jour

- ★ Le programme présenté aux acteurs bénéficiaires a permis de définir les actions prioritaires et garantir la meilleure synergie possible entre les activités des différentes structures. A noter qu'EAU II a permis au ministère des Ressources en Eau (MRE) d'ouvrir le débat avec les autres secteurs (agriculture, environnement etc.) sur la question de la valorisation des boues, une problématique cruciale pour le domaine de l'assainissement aujourd'hui,
- ★ L'instruction de 20 formateurs du CFMA (formations en ingénierie pédagogique et formations techniques prenant en compte les nouveaux outils),
- ★ Le programme EAU II a contribué au renforcement et à la modernisation des capacités de l'ESMRE d'Oran par une étude de faisabilité de la formation ouverte (e-learning) et l'élaboration de 4 mallettes pédagogiques et d'un schéma directeur,
- ★ La création d'une cellule d'audit de performance des politiques publiques au sein de l'ONA et du MR,
- ★ Un projet technique de cogénération de l'énergie électrique à partir de biogaz a été élaboré par la station d'épuration d'Oran. Il a permis d'ouvrir le débat sur l'introduction systématique de cette technique pour toutes les stations d'épurations en Algérie.



Renforcement de la capacité de l'Algérienne des Eaux à améliorer la qualité de l'eau distribuée par ses réseaux

Jumelage

Montant : 900 000 EUR de contribution UE

Période de mise en œuvre : janvier 2011 - juillet 2012

Bénéficiaires : Ministère des Ressources en Eau, Algérienne des Eaux (ADE)

Contact : M. Sismail SILHADI, chef de projet

Adresse : Siège Social, Zone Industrielle de Oued Smar, 16000 Alger

Tel : +213 (0)21 511 860 / (0)21 511 863 / (0)21 511 867

Fax : +213 (0)21 511 354

Email : silhadi_sismail@yahoo.fr

Site web : www.mre.dz

<https://www.facebook.com/pages/Alg%C3%A9rienne-des-Eaux-ADE/221490491213863>

Le contexte

En Algérie, de très grands progrès ont été enregistrés dans le secteur de l'eau au cours des dernières années, grâce notamment à la réalisation de grandes infrastructures, tels que les barrages, les transferts ou les usines de dessalement. De plus, le secteur de l'eau connaît continuellement des évolutions techniques et technologiques poussant les différents intervenants à innover dans des techniques et des modes de gestion de plus en plus complexes. L'Algérienne des Eaux (ADE) n'échappera pas à ces évolutions.

Au point de vue qualitatif, des progrès restent à accomplir pour atteindre de manière fiable les standards internationaux. Dès lors, le renforcement des capacités de l'ADE à améliorer la qualité de l'eau distribuée s'est avéré une priorité.

Les objectifs

Le projet de jumelage doit contribuer à l'amélioration de la santé publique en Algérie et à la qualité de l'eau distribuée par l'ADE.

Les activités réalisées à ce jour

- ★ Plusieurs missions d'expertise, d'audit et de séminaires ont été réalisées,

- ★ Des sorties sur terrain ont eu lieu afin de vérifier les installations et les équipements,
- ★ Les personnels des métiers de l'eau (différents profils) ont été formés,
- ★ Le lancement d'un processus de certification de laboratoire ISO 17025 (1 laboratoire en cours de certification),
- ★ L'élaboration d'une base de données pour l'exploitation des résultats analytiques,
- ★ La visite des structures et des installations relevant de la Société wallonne des Eaux, en charge de la distribution de l'eau.

Les résultats à ce jour

- ★ L'auto-surveillance, au sein de l'ADE, de la qualité de l'eau est renforcée,
- ★ La gestion des non-conformités (y compris les cas d'urgence) est améliorée,
- ★ L'amélioration continue à court, moyen, et long terme de la qualité de l'eau,
- ★ Un dispositif de communication sur la qualité de l'eau, conforme aux meilleures pratiques, est approuvé et mis en œuvre.



Programme d'appui au secteur de l'environnement



Le contexte

En se focalisant sur la protection de la zone côtière algéroise, qui abrite près de 5 millions d'habitants, le programme place l'environnement et la lutte contre les dangers du changement climatique au cœur des politiques de développement du pays.

Les cas du littoral algérois en est un exemple important, puisqu'il subit, depuis les dernières années, des pressions accrues sur ses ressources (sols, ressources en eau, biodiversité terrestre et marine) et c'est en réponse à cette situation, qu'en 2006 les autorités algériennes lancèrent le «Programme d'aménagement côtier pour la zone côtière algéroise» (PAC-ZCA), une stratégie qui planifie l'affectation et l'aménagement des sols et l'utilisation des ressources de façon intégrée.

Les objectifs

L'appui européen accompagnera la mise en œuvre de cette stratégie en mettant l'accent sur les capacités d'analyse et de suivi des institutions chargés du PAC-ZCA, la transparence financière et la gestion des ressources budgétaires à la disposition du secteur, ainsi que sur la sensibilisation des populations sur les questions environnementales. Le secteur privé et la société civile seront étroitement associés à la mise en œuvre du programme.

Cette action de coopération avec l'Algérie vient en complément des autres programmes financés par l'Union européenne, notamment ceux à vocation régionale, qui financent depuis de nombreuses années la protection de l'environnement et la lutte contre la pollution en Méditerranée, auxquelles l'UE attache une grande importance.

Les activités à ce jour

Le processus de négociations de l'accord de coopération étant encore en cours, le programme n'a pas encore démarré ses activités. La signature de la convention de financement est attendue pour l'automne 2013.

Néanmoins, la préparation du programme a permis de stimuler et de sensibiliser davantage les multiples acteurs du secteur (ceux en charge des questions environnementales, de l'industrie, des ressources en eau, de l'agriculture, de l'intérieur ainsi que les collectivités locales, la société civile, les universités, etc.) par la création d'un espace d'échange et de discussion entre ces acteurs.

Les résultats à ce jour

Le programme n'ayant pas encore démarré, il n'y a pas d'activités en cours à ce jour.

Programme bilatéral

Montant total: 34 millions d'EUR (contribution algérienne reste à définir)

Période de mise en œuvre : décembre 2013 (prévisionnel) - novembre 2017

Bénéficiaires : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Ville (MATEV), ses organismes sous tutelle (ONEDD, CNFE, CNL etc.). Néanmoins, la dimension transversale de l'environnement et l'approche intégrée du programme nécessitera l'implication d'autres acteurs concernés publics et privés.

Contact : l'équipe du programme est actuellement en phase de définition.

Programme pour la gestion intégrée des ressources en eau (SWIM)

SWIM – Mécanisme de Soutien à la Gestion intégrée durable de l'Eau avec deux composantes : le « Mécanisme de Soutien » (SWIM-SM) et les cinq « Projets de Démonstration »

Programme régional

Montant : 22 millions d'EUR

Période de mise en œuvre :
décembre 2010 - décembre 2014

Bénéficiaires : Algérie, Egypte,
Israël, Jordanie, Liban, Libye,
Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie

Contact : M. Stavros Damianidis
Directeur du programme ou
M. Tahar Aichaoui, Point focal
Naitonal

Adresse : M. Tahar Aichaoui,
Point focal algérie, Ministère
des ressources en eau / LDK
consulting

Tel : +213 (0)21 680 437 ou +30
210 8196742 (LDK)

Fax : +213 (0)21 680 437 ou +30
210 81967409 (LDK)

Email : deah.meda@yahoo.fr ou
stavros@ldk.gr (LDK)

Site web : <http://www.swim-sm.eu>

Le contexte

Le Programme « Gestion intégrée durable de l'Eau (GIRE) » est un programme régional d'assistance technique lancé par l'Union européenne pour contribuer à la large diffusion et à l'application effective des politiques et des pratiques de gestion durable de l'eau dans la région Sud de la Méditerranée.

Ceci dans un contexte de pénurie d'eau croissante, de pressions combinées sur les ressources en eau à partir d'un large éventail d'utilisateurs, de processus de désertification et aussi en relation avec le changement climatique.

Le programme est mis en œuvre dans le cadre de l'Instrument européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) et fait suite aux conférences ministérielles euro-méditerranéennes sur l'environnement (Le Caire, 2006) et l'eau (Mer Morte, 2008). Il se base sur les résultats obtenus par deux autres programmes régionaux déjà achevés de la Commission européenne, le SMAP (I, II et III) et le MEDA-Eau.

Les objectifs

- ★ Sensibiliser les décideurs et les parties prenantes des pays partenaires sur les menaces existantes et émergentes pesant sur les ressources en eau, et la nécessité d'adopter des modèles de consommation plus durables,

- ★ Soutenir les pays partenaires dans la conception et la mise en œuvre des politiques de gestion durable de l'eau aux niveaux national et local, en liaison avec les initiatives internationales en cours dans la région concernée,
- ★ Contribuer au renforcement institutionnel, au développement des compétences de planification et de gestion et à la facilitation du transfert du savoir-faire,
- ★ Renforcer la coopération régionale dans les domaines de la gestion durable et intégrée des ressources en eau à travers le renforcement institutionnel, le dialogue intersectoriel, la sensibilisation, le renforcement des capacités ainsi que la consultation et la participation des parties prenantes.

Les activités à ce jour en Algérie

A ce jour, l'Algérie a participé à la plupart des actions régionales organisées par SWIM-SM. A titre d'exemple :

- ★ L'élaboration de lignes directrices pour l'intégration des mesures « de non regret », préservation dans les politiques, programmes et projets GIRE au niveau régional
- ★ La formation des fonctionnaires du gouvernement sur :



- l'élaboration de plans / stratégies de l'eau,
- les interactions entre la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et la gestion des zones côtières (GIZC) (séminaire régional qui a d'ailleurs eu lieu à Alger),
- sur les technologies innovantes et adaptables pour la réutilisation des eaux usées traitées, y compris la recharge des nappes et le dessalement durable - en coordination ou organisation conjointe avec les formations nationales de H2020 CB / MEP pour la potentielle combinaison et / ou l'augmentation du nombre de formations.

De plus, l'Algérie a participé à la formation sous-régionale des représentants des associations d'usagers de l'eau et à fait l'objet d'une analyses des coûts/bénéfices d'investissements pour l'atténuation de la pollution de l'eau dans les bassins fluviaux de la rivière Seibous (Constantine - Annaba). Plusieurs rapports régionaux ont été publiés.

Concernant le projet de démonstration WADIS-MAR, les activités suivantes ont intéressé l'Algérie :

- ★ Réunion de lancement en Algérie (2012) pour informer des nombreux participants sur le projet et ses activités prévues pour la promotion de la collecte de l'eau et des techniques de recharge artificielle des aquifères dans l'Oued Biskra (Algérie),
- ★ Levées d'échantillonnages hydrologiques et isotopiques (2012) visant à la reconstruction hydrogéologique et à la modélisation de la zone d'intervention de Wadi Biskra.

Les résultats à ce jour

L'année 2012 a connu le démarrage des projets de démonstration. Elle a également connu un important progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action de SWIM-SM pour la première année approuvé par le Comité directeur de SWIM avec une cinquantaine d'activités achevées et 15 activités en cours.

Le programme a contribué à, par exemple :

- ★ Ouvrir le débat pour l'intégration des plans d'adaptation au changement climatique dans les politiques de la GIRE et à former les acteurs institutionnels sur les mesures « non regret » pour la protection de la Méditerranée,
- ★ Améliorer l'évaluation des considérations économiques concernant les projets de dessalement,
- ★ Renforcer les capacités d'un groupe de professionnels de l'eau et de l'environnement en matière de bonnes pratiques de traitement des eaux usées et de dessalement, notamment par le biais de visites de terrain en Europe et dans la région,
- ★ Consolider et former les associations d'usagers de l'eau (AUE) en matière de gestion des associations et sur des thématiques ponctuelles,
- ★ Evaluer la situation du secteur des ressources en eau dans la région en mettant l'accent sur les défis qui restent à relever, notamment en matière d'implémentation d'une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE),
- ★ Renforcer le dialogue sur la planification de la GIRE et la coordination entre les responsables chargés de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture, des services d'eau et d'assainissement.



Systeme euro-méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE)

Programme régional

Période de mise en œuvre : 1999
– en cours

Bénéficiaires : Les 27 états membres de l'UE et les 10 Pays Partenaires Méditerranéens (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie et Turquie).

Contact : Eric Mino, coordinateur et l'Agence de Bassin Hydraulique de Constantine, Point focal

Adresse : (Point focal en Algérie)
84 Boulevard Pasteur Bellevue,
Constantine

Tel. : +213 (0)31 92 01 84

Fax : +213 (0)31 92 23 52/ 92
33 59

Email : abhcs@wissal.dz ou
pfnalgerie@abhcs.dz

Site web : <http://www.emwis.org>



Le contexte

La gestion de l'eau nécessite des connaissances multiples et de plus en plus élaborées. Il n'existe pourtant que des informations encore très fragmentaires. Il y a donc un besoin de rationaliser l'information, de la rendre compréhensible, disponible et accessible à tous.

Pour cette raison et afin d'améliorer le dialogue euro-méditerranéen, le SEMIDE fut initié à l'occasion de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur la gestion de l'eau qui eut lieu à Marseille en 1996. Les vingt-sept ministres concernés décidèrent de créer un système pour rationaliser l'échange d'information et de savoir-faire. Un an plus tard, le SEMIDE était approuvé à Naples. Il s'appuie sur une participation active et une mise en commun des informations et des expériences acquises par les partenaires à l'échelle locale, régionale ou nationale.

Les objectifs

Il fournit un outil stratégique pour l'échange d'information et de savoir-faire, dans le domaine de l'eau, entre et au sein même des pays du partenariat euro-méditerranéen. En particulier, il vise à faciliter l'accès à l'information (par un portail unique web) et à développer l'échange d'information et favoriser les programmes de coopération.

Les activités à ce jour

L'accès aux informations proposées par le SEMIDE est ouvert à toutes les personnes

intéressées aux questions de gestion de l'eau. La disponibilité d'internet en fait le support idéal pour un accès facile et rapide à l'information et un échange de savoir-faire. Le site SEMIDE est multilingue. Actuellement disponible en français, anglais et arabe, il est évolutif vers toutes les langues.

Chaque pays partenaire dispose d'un serveur d'information permettant d'accéder aux informations et aux savoir-faire nationaux. Tous ces serveurs seront interconnectés sur le réseau Internet mais, pour l'utilisateur, la recherche d'information s'effectue de manière transparente à partir d'un seul point d'accès.

Les résultats à ce jour

Depuis l'année 2000, l'Algérie dispose d'un serveur d'information permettant d'accéder aux informations et aux savoir-faire nationaux concernant le domaine de l'eau et la réalité nationale. Il fournit de la (documentation, liens utiles, législation, structures, actualités, formations etc.). (<http://www.semide.dz>). Le portail a reçu à ce jour plus de 150 000 visites.



Initiative Horizons 2020 pour la dépollution de la méditerranée (H2020)

Composante renforcement des capacités (CB/MEP)

Le contexte

L'initiative Horizon 2020 s'attaque, en priorité, aux sources de pollutions majeures, à savoir les déchets municipaux, les eaux usées urbaines, les émissions industrielles qui contribuent, à elles seules, à près de 80% de la pollution en Méditerranée ; elle promeut l'intégration de l'environnement dans d'autres secteurs.

Elle s'articule autour de trois composantes :

- ★ programme d'investissements pour réduire la pollution» (Programme MeHSIP) ,
- ★ « renforcement des capacités» (Programme CB/MEP),
- ★ « examen, surveillance et recherche ». (Programme SEIS) .

En Algérie, la composante « investissements pour réduire la pollution » n'est pas encore active.

Les objectifs

Cette composante de l'Initiative H2020 vise à améliorer les capacités des institutions et de la société civile pour faire face aux problèmes de pollution de la Méditerranée. Elle s'intègre dans le cadre des politiques et accords régionaux existants (Politique européenne de voisinage, Convention de Barcelone) et permet de créer des synergies avec des programmes pertinents à l'échelle régionale et nationale.

Les activités à ce jour

De nombreuses formations adressées aux acteurs algériens se sont poursuivies - à

l'échelle nationale, régionale, et sous régionale - sur divers thèmes d'actualité. Les activités au niveau régional et sous régionale abordaient des thèmes tels que l'empreinte eau et carbone, la gestion durable des activités industrielles, les meilleures pratiques environnementales dans la gestion des déchets du moulin d'olive, la minimisation des déchets marins, la stimulation de la création d'emplois verts, l'amélioration des capacités en matière du contrôle des émissions industrielles etc. qui ont eu lieu dans plusieurs pays méditerranéens et européens. Environ 160 professionnels au total ont pu y participer.

Les résultats à ce jour

Les activités de la composante ont contribué à renforcer les capacités des différents acteurs, notamment par le biais de formations et de séminaires d'approfondissement et d'échange d'expériences qui ont eu lieu en Algérie et ailleurs.

Dans ce contexte, on rappelle, à titre d'exemple, deux événements organisés respectivement à Alger en mai 2011 et octobre 2012 :

- ★ le séminaire régional sur le traitement et réutilisation des eaux usées,
- ★ la rencontre sur les interactions entre la GIRE et la GIZC (gestion intégrée des ressources en eau et des zones côtières) en synergie avec le programme régional SWIM .

Pour la période 2013-2014, trois formations nationales sont en cours de préparation sur la réhabilitation de terres polluées par des activités industrielles, les technologies propres et la gestion intégrée des déchets solides (CET, compostage, déchetterie).

Programme régional

Montant total : 9,250.000 EUR de Contribution de l'UE

Période de mise en œuvre : octobre 2009 - octobre 2014

Bénéficiaires : Ministère de l'Environnement, et autres institutions, autorités locales, société civile en Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Albanie, Bosnie & Herzégovine, Croatie, Monténégro, Turquie.

Contact : Pr. Michael Scoullou, directeur du programme et Mme Hedjila Ourrad, Point focal national (MATEV)

Adresse : 12, rue Kyrristou, 105 56, Athènes, Grèce

Tel : +30 210 32 47 490, +30 210 32 47 267

Fax : +30 210 33 17 127

Email : scoullou@mio-ecsde.org

Site web : www.h2020.net



Programme régional

Montant total : Contribution de l'UE : 5,7 millions d'EUR

Période de mise en œuvre : septembre 2010 - septembre 2014

Bénéficiaires : les organismes nationaux pour l'environnement et les statistiques responsables de l'information environnementale en Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Palestine, Tunisie et Est; Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Russie, Ukraine.

Contact : Dr Peder Jensen, chef de programme gouvernance et réseaux ou Mme Cécile Roddier-Quéfélec, chef de projet coopération méditerranéenne

Adresse : Agence Européenne pour l'Environnement, Kongens Nytorv 6, Copenhagen, Denmark

Tel : +45 (0)33 36 7135

Fax : +45 (0)23 64 6854

Email : peder.jensen@eea.europa.eu

Site web : www.eea.europa.eu
<http://enpi-seis.ew.eea.europa.eu>

Les autorités algériennes ont nommé les points focaux suivants :

NFP Environment : Melle Bettayeb Karima, Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la ville

Email : bettayebkarima@yahoo.fr

M. Tayeb Tireche, Observatoire national de l'environnement et du développement durable

Email : onedd.dg@gmail.com

NFP Statistics : M. Rabah Hammami, Office National des Statistiques (ONS)

Email : hammami@ons.dz ou rhamamidz@yahoo.fr

Vers un système de partage d'information sur l'environnement dans le voisinage européen (SEIS)

Les objectifs

Cette composante de l'initiative H2020 vise à moderniser et à simplifier la collecte, l'échange et l'utilisation des données et informations requises pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS).

Le projet contribue au développement des capacités des autorités compétentes dans le domaine de la coopération, de la mise en réseau, du suivi, de la gestion des données, de l'évaluation et de la production de rapports sur l'environnement basés sur des indicateurs. Il offre, également, des possibilités durables et sur le long terme de coopération avec des pays partenaires.

Les activités à ce jour

Les partenaires algériens participent de façon régulière à l'ensemble des activités régionales IEVP-SEIS (Comité de pilotage annuel, réunions de groupe de travail, ateliers régionaux), en particulier aux activités liées à l'identification et au développement d'indicateurs pour le suivi de l'initiative H2020, à la mise en place d'un mécanisme d'échange de données ainsi qu'aux activités thématiques, telle que le développement de comptes de l'eau.

Par ailleurs, un atelier spécifique à l'Algérie sur les indicateurs a eu lieu à Alger début juin 2013.

Une importante activité de coordination nationale est assurée pour la mise en œuvre des activités SEIS, tout en assurant les synergies et complémentarités nécessaires avec les autres composantes de l'Initiative H2020 et les actions des programmes tels que MEDPOL¹ et SWIM.

Les résultats à ce jour

L'Algérie a bénéficié d'une analyse de la situation actuelle relative aux flux de données et à l'échange d'information environnementale qui a permis d'identifier les actions prioritaires pour une meilleure standardisation des formats d'échanges et de promotion de politiques de données ouvertes. Cette action a contribué, en particulier, à appuyer l'Algérie à remplir ses obligations de contrôle de déversements en mer et développer une évaluation nationale sur ce point.

Ce programme a permis à l'Algérie d'intégrer un réseau régional d'expertise en matière d'information environnementale par la participation à des groupes d'expertises thématiques, comme celui des «Indicateurs environnementaux» et celui des «Technologies de l'information».

Au final, l'Algérie travaille aujourd'hui sur une nouvelle organisation et structuration de son système national d'information environnemental selon les standards internationaux.

¹ Le Programme MED POL (la composante d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine du PAM) est responsable du suivi des travaux liés à la mise en œuvre du Protocole «tellurique», le protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (de 1980 et tel qu'amendé en 1996) ainsi que des Protocoles «immersions» et «déchets dangereux». Le MED POL aide les pays méditerranéens à formuler et mettre en œuvre des programmes de surveillance continue de la pollution, y compris des mesures de maîtrise de la pollution, et à élaborer des plans d'action visant à éliminer la pollution d'origine tellurique.

Développement d'un réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN)

Contexte

Le Projet MedPAN Sud a été créé en réponse au besoin de protéger la biodiversité en Méditerranée et de renforcer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées (AMP). Le projet bénéficie de la collaboration d'un grand nombre de partenaires (gouvernements et ONG) provenant de 11 pays différents (hors UE). À ce jour, il s'agit du plus grand projet consacré à la planification de la gestion participative des AMP dans la partie Sud et Est de la Méditerranée.

Les objectifs

Les objectifs principaux du projet sont :

- ★ Soutenir 11 pays au Sud et à l'Est de la Méditerranée pour améliorer l'efficacité de gestion de leurs AMP,
- ★ promouvoir l'établissement de nouvelles AMP,
- ★ renforcer le réseau des gestionnaires d'AMP en Méditerranée.

Les activités à ce jour

Le projet a permis d'identifier et de surmonter un certain nombre d'obstacles qui entravaient la mise en œuvre fonctionnelle des AMP. À l'échelon régional, le projet a abouti au renforcement des capacités du personnel des AMP, à la consolidation du MedPAN et à la création de mécanismes de résolution des problèmes pour les AMP.

D'autre part, le projet a incité cinq pays (Algérie, Croatie, Libye, Tunisie et Turquie) à faire en sorte que leurs AMP passent d'un

état de dormance à un état opérationnel, avec un personnel formé et équipé, des plans de gestion standardisés, un suivi fondé sur une approche scientifique pertinente et des plans de zonage approuvés. Toutefois, la véritable force fut l'engagement des parties prenantes qui a joué un rôle moteur pour assurer l'adhésion des acteurs locaux, obtenir le soutien des administrations, et renforcer le sens de responsabilité à l'égard de l'AMP.

Les résultats à ce jour (en Algérie)

En 2009 le Parc national de Taza (3 807 hectares) a entamé un processus de demande d'expansion en vue d'étendre l'enceinte du parc aux aires marines adjacentes (9 603 hectares).

Avec l'appui du MedPAN, le personnel du Parc national de Taza a convaincu les représentants de toutes les autorités et parties prenantes locales de participer à l'élaboration du plan de gestion de la future AMP. Cette approche participative a permis de réaliser un plan de gestion rigoureux, dont l'opération fut largement facilitée par l'engagement des parties prenantes locales dans le processus de consultation, qui a duré deux ans.

Cette action a débouché sur la finalisation du premier plan de zonage, un instrument de gestion à usage multiple qui répond à la fois à la protection des habitats sensibles et à la création de zones spécifiques pour l'exploitation durable des ressources naturelles.

A ce jour, le Parc national de Taza a entamé ses démarches, selon un processus participatif, pour obtenir son classement afin d'être reconnu aire marine protégée par les autorités algériennes.

Programme régional

Montant total : 3,6 millions d'EUR

Période de mise en œuvre : 2009 - 2014

Bénéficiaires : Algérie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie, Albanie, Croatie, Monténégro et Turquie

Contact : M. Giuseppe Di Carlo, directeur du programme

Adresse : Unité aires marines protégées - WWF Bureau Méditerranée, Rome, Italy

Tel : +39 06 8449 7338 (direct line) ; +39 347 2972613 (mobile)

Fax : +39 06 8413 866

Email : gdcarlo@wwfmedpo.org

Site web : http://mediterranean.panda.org/about/marine/marine_protected_area/the_mdpan_south_project



Programme pour le développement urbain durable (CIUDAD)

Programme régional

Montant : 14 millions d'EUR (dont 11 millions d'EUR pour des projets pilotes)

Période de mise en œuvre : 2009 - 2013

Organisations bénéficiaires : Les bénéficiaires principaux de ce projet régional sont des autorités locales et régionales des pays partenaires du Sud et de l'Est du Voisinage (région IEVP) : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Lybie, Maroc, Palestine, Syrie*, Tunisie ; Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Russie, Ukraine

Contact : M. Frank SAMOL, Chef d'équipe

Adresse : Rue de Trèves 49- 51
1040 Bruxelles, Belgique

Email : frank.samol@ciudad-programme.eu

Site Web : www.ciudad-programme.eu

Le contexte

Faisant suite à de précédentes initiatives telles que le programme MED'ACT, le programme CIUDAD continue d'encourager le dialogue et la coopération entre les sociétés civiles et les autorités locales au sein de l'Union européenne et hors de ses frontières, tout en promouvant simultanément la bonne gouvernance et le développement durable en milieu urbain dans les pays partenaires ENPI.

Le programme se compose d'une équipe d'appui régionale qui assure l'assistance technique et le suivi des actions dans tous les pays partenaires, la diffusion des résultats et la visibilité du programme dans son ensemble ; 21 projets démonstratifs bénéficiant d'un cofinancement (subventions) se concentrent sur les trois priorités thématiques suivantes :

- ★ Environnement durable et efficacité énergétique.
- ★ Développement économique durable et réduction des disparités sociales.
- ★ Bonne gouvernance et planification du développement urbain durable.

Les partenariats associent, d'une part, les autorités locales, les universités, les ONG, les autres acteurs du développement urbain durable, et d'autre part, l'UE et les pays du voisinage, dans le but de créer de liens durables entre eux ainsi qu'au sein des partenaires régionaux même.

Les objectifs

Le programme vise à accroître la capacité des autorités locales et régionales à développer et mettre en œuvre des stratégies de développement urbain durable, des politiques d'urbanisme et des projets coordonnés à différents niveaux gouvernementaux.

En parallèle, il soutient le renforcement des capacités pour la modernisation et le renforcement des gouvernements locaux et régionaux. Il tente également de mettre en place de nouveaux partenariats et de renforcer les partenariats existants entre autorités locales et régionales de la région de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) afin de pérenniser les réalisations au-delà de la durée de vie du programme.

Les actions et résultats à ce jour

GEDUM (Promotion d'une gestion intégrée et durable des déchets solides urbains dans les pays du Maghreb) (janvier 2010 - mars 2013).

Ce projet a pour objectif d'améliorer de la gestion des déchets solides dans les villes de Sétif (Algérie), Beni Mellal (Maroc) et Sfax (Tunisie), comme partenaires du Sud de la Méditerranée, en coopération avec la ville de Reus en Espagne au Nord.

Le projet stimulera l'échange de savoir-faire et d'expériences tout en cherchant à adapter les options appropriées pour une gestion de déchets améliorée. Il vise à développer et établir, dans chaque ville du Sud, une



gestion intégrée et durable des déchets, en expérimentant avec des systèmes innovateurs de tri et de récupération, et avec la participation et l'intégration du secteur informel (chiffonniers et récupérateurs informels).

En particulier, dès 2011, des actions ont été conçues pour sensibiliser les citoyens des quartiers ciblés dans les trois villes de Beni Mellal, Sétif et Sfax. Ces actions ont été

menées avec la participation d'associations locales et les trois villes ont publié des outils de communication pour le grand public (dépliants, affiches publicitaires, etc.).

De plus, Sfax et Sétif ont également lancé une campagne de communication utilisant différents médias et supports, y compris la sensibilisation orale (dans les écoles, porte-à-porte, etc.).



NEW MEDINA : De la ville pilote à la ville durable - réinventer les villes nouvelles. (2010 -2013)

Ce programme souhaite développer les échanges d'expériences acquises en Europe par les architectes et les décideurs lors de la construction et la gestion des villes nouvelles. Il vise également une approche intégrée et la mise en place d'outils pour la création de villes durables dans la région méditerranéenne.

Ce programme se déroule en Algérie (ville nouvelle de Sidi Abdellah-Alger), en Egypte (ville nouvelle du «15 mai»-Le Caire) et au Maroc (ville de Tanger et province de Fahs Anjra pour la ville de Ch'Rafate).

Un panel d'experts et praticiens en urbanisme s'est réuni, en 2012, autour du projet de ville nouvelle de Sidi Abdellah près d'Alger. La discussion s'est focalisée sur les thèmes des nouvelles technologies, des politiques environnementales et de l'attractivité économique, en particulier sur l'analyse des plans et le développement actuel de la ville nouvelle de Sidi Abdellah, qui aspire à être une ville intelligente, écologique, attractive et universitaire qui puisse accueillir, dans le futur, une population de 200 000 habitants.





04

4^{ème}
CHAPITRE



ENERGIE





Introduction

Deuxième fournisseur extérieur de gaz à l'Europe, l'Algérie est, incontestablement, un partenaire stratégique de l'Union européenne dans le domaine de l'énergie.

Le dialogue entre l'UE et l'Algérie dans le secteur de l'énergie a été renforcé le 7 juillet 2013, lors de la visite en Algérie de M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, par la signature d'un accord sur l'établissement d'un partenariat stratégique entre l'UE et l'Algérie dans le domaine de l'énergie.

Cet accord devra, permettre de discuter de l'intérêt mutuel du développement des énergies renouvelables, qui est d'un intérêt mutuel. Avec son immense potentiel et ses moyens conséquents, l'Algérie est à la

recherche d'un appui pour la formation et la recherche scientifique en matière d'énergies renouvelables. L'une des priorités de l'UE dans le domaine de l'énergie, est de favoriser le développement des énergies renouvelables (ER) dans le voisinage Sud pour pouvoir, à terme, importer de l'électricité vers l'UE.

Pour ce faire, l'UE soutient le Plan Solaire Méditerranéen (PSM) qui est l'une des priorités de l'Union pour la Méditerranée. Concrètement, l'UE finance actuellement un programme d'assistance technique régional qui vise à préparer ce plan solaire, programme « Paving the Way to the Mediterranean Solar Plan » (PWMSP) ou « Préparer le terrain pour le Plan Solaire Méditerranéen ».





L'Algérie ne bénéficie pas de programmes d'appui bilatéraux dans le domaine. Elle profite, néanmoins, de programmes régionaux dans les domaines de l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction (MED ENEC II) et de la régulation de l'énergie (MED REG).

Un autre programme phare de coopération régionale, mis en œuvre sous la direction de l'Algérie, intitulé « Intégration progressive des marchés de l'électricité de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie dans le marché intérieur de l'électricité de l'Union Européenne » (IMME) s'est achevé en juin 2010. Ce projet, d'un montant de près de 5 millions d'EUR, avait une portée régionale qui couvrait l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Il s'inscrivait dans le cadre des objectifs du partenariat EuroMed et, plus particulièrement, dans le protocole d'accord signé à

Rome, en 2003, entre la Communauté européenne (CE) et les ministères de l'énergie des trois pays du Maghreb concernés.

Le projet visait, dans une première étape, l'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires ainsi que les structures industrielles des trois pays bénéficiaires. Dans un second temps, le but était de rendre ces marchés compatibles avec les standards européens afin de pouvoir les intégrer, de façon effective, à ceux de l'Union européenne. La réalisation des objectifs du projet s'est faite à travers des activités de formations et la réalisation d'études. L'aboutissement de ce projet, conclu lors du conseil ministériel, à Alger, fut l'adoption, par ces trois pays concernés, d'une déclaration et d'un programme d'actions 2010-2015 visant à poursuivre le processus d'intégration au-delà du programme IMME.

Efficacité énergétique dans le secteur de la construction (MED-ENEC II)

Programme régional

Montant : 5 millions d'EUR

Période de mise en œuvre : 2009 - 2013

Organisations bénéficiaires : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie

Contact : M. Kurt Wiesegart, responsable de programme ou M. Mustapha Bousli, chef de projet au Centre National d'Étude et de Recherches Intégrées du Bâtiment (CNERIB)

Email : kurt.wiesegart@giz.de ou info@med-enec.com

Site Web : www.med-enec.com

Le contexte

MED-ENEC II encourage l'efficacité énergétique et l'utilisation de l'énergie solaire dans le secteur de la construction et joue un rôle majeur dans la conception et la mise en œuvre de mesures de coopération entre l'UE et ses partenaires méditerranéens et entre les partenaires eux-mêmes.

MED-ENEC II s'efforce aussi de sensibiliser le grand public et d'impliquer la société civile dans les techniques de construction qui prennent en compte : les données climatiques, l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans la construction de bâtiments.

Les objectifs

Ce projet se concentre sur le renforcement des services aux entreprises et le soutien des marchés, l'amélioration des capacités institutionnelles, l'établissement de structures institutionnelles favorables ainsi que d'instruments fiscaux et économiques. Des projets pilotes de formation sont mis en œuvre afin de présenter les meilleures pratiques ; l'objectif étant de garantir le transfert des compétences et de garantir les capacités. Des actions d'accompagnement des projets de grands bâtiments sont aussi prévues dans le cadre de ce programme.

Les actions menées

Ce programme coordonne l'organisation d'ateliers nationaux et régionaux ainsi que des activités de consultation afin de renforcer les capacités. Dans ce but, il encourage

la création de réseaux d'information, de communication, de coopération et de sensibilisation au potentiel, aux avantages et à la faisabilité en matière énergétique.

En diffusant l'information, il insiste sur la nécessité d'adopter une perspective intégrée et propose des instruments, des normes et des mesures concernant les tarifs et les réglementations, les mesures économiques incitatives et dissuasives, les régimes de financements adéquates.

Il négocie des conventions avec des organismes publics (y compris les ministères), des associations commerciales, des associations de consommateurs, des banques locales et des municipalités, dans le but de développer des initiatives d'efficacité énergétique. Il renforce, aussi, les capacités d'audit, d'accréditation et d'installation pour soutenir ces entreprises.

Pour rappel, en Algérie le programme a accompagné un projet pilote résidentiel (une maison rurale de 80m²) approprié pour la duplication dans les zones rurales dans tout le pays afin de maintenir les populations rurales en place et encourager leur retour dans les zones urbaines. Le concept a été basé sur une isolation optimale, l'utilisation de l'énergie solaire et de la terre stabilisée afin de réduire la consommation d'énergie pendant toute la durée de vie de la maison, y compris la phase de construction. Par conséquent, les matériaux locaux ont été choisis pour construire la maison afin de réduire la consommation d'énergie aussi bien pour la production et le transport des matériaux.



Les réalisations

Les experts du programme MED-ENEC ont réalisé plusieurs missions en Algérie à ce jour, dans le but d'évaluer les opportunités de coopération avec différents acteurs dans le domaine de l'efficacité énergétique.

A titre d'exemple, parmi les actions réalisées avec l'agence pour l'Agence nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie (APRUE), on rappelle :

- ★ L'organisation d'une formation d'auditeurs énergétiques dans le bâtiment.
- ★ L'élaboration de plan d'action d'efficacité énergétique pour l'Algérie.
- ★ L'élaboration d'un guide pour une autoconstruction énergétiquement efficace.

D'autres domaines de coopération ont également été identifiés notamment dans le secteur de la construction de logements pour la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétiques.



Préparer le terrain pour le Plan Solaire Méditerranéen (Paving the way to the Mediterranean Solar Plan – PWMSP)

Le contexte

A l'horizon 2020, les pays méditerranéens, partenaires de la politique de voisinage de l'Union européenne, se préparent à un changement important dans leur bouquet énergétique : la demande en besoins énergétiques devrait doubler alors que la part des énergies renouvelables (ER) dans la consommation totale d'énergie devrait atteindre 3,3%.

Cela constitue un défi pour ces pays notamment en raison des coûts, encore non compétitifs, des énergies renouvelables. Par ailleurs, la plupart des pays de la rive Sud de la Méditerranée n'ont pas encore mis en œuvre une réglementation favorisant une forte implication des opérateurs privés dans ce secteur, même si l'on observe l'émergence encore timide d'un certain nombre de producteurs indépendants.

Le Plan solaire méditerranéen (PSM), adopté en 2008, est l'une des principales initiatives tangibles de l'Union pour la Méditerranée (UpM).

Dans ce cadre, PWMSP se propose d'impliquer un grand nombre d'acteurs dans les pays du voisinage sud, parmi lesquels on peut citer en Algérie, l'Agence nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie (APRUE).

Les objectifs

Le PSM vise à développer, dans les pays partenaires du voisinage Sud, la production d'énergie solaire et éolienne, et l'amélioration de l'efficacité énergétique afin de construire un modèle d'approvisionnement et de consommation énergétiques plus durable.

Programme régional

Montant : 4,65 millions d'EUR

Période de mise en œuvre: 2010 - 2013

Bénéficiaire : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie.

Les organisations bénéficiaires: pour l'Algérie sont le Ministère de l'Energie et des Mines et la Société Nationale de l'Electricité et du Gaz (SONELGAZ).

Contact : (en Algérie) M. El Habib El Andaloussi, chef d'équipe adjoint et M. Mohamed Maddi, Coordinateur National du programme pour l'Algérie

Email : e.elandaloussi@mvv-decon.com ou mt_maddi@hotmail.com

Site web : www.pavingtheway-msp.eu

Ce modèle devra répondre et satisfaire, de manière significative, à la demande croissante en besoins énergétiques des pays partenaires méditerranéens et contribuer au développement d'une approche intégrée, visant à établir un « marché euro-méditerranéen de l'électricité verte », à la fois pour satisfaire les besoins des partenaires méditerranéens et, si possible, pour exporter une partie de l'électricité produite en surplus, à partir de sources renouvelables, vers l'Union européenne.

Ce projet, qui couvre 10 pays méditerranéens partenaires, dont l'Algérie, se concentre sur 4 thématiques d'activités.

- ★ L'harmonisation du cadre juridique et réglementaire.
- ★ Le transfert de connaissances .
- ★ Les politiques énergétiques durables.
- ★ Le soutien à l'investissement, en vue des besoins en infrastructures pour le PSM.

Il s'articule autour de ces quatre composantes avec des activités spécifiques telles que l'élaboration de feuilles de route nationales et régionales pour la réforme réglementaire et le développement institutionnel des politiques énergétiques durables (PED), le transfert de connaissances par le biais des formations et l'analyse des besoins en infrastructures pour le PSM. Dans ce cadre, divers ateliers et séminaires régionaux et sous régionaux sont prévus.

Le projet travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et les acteurs concernés afin de créer un climat favorable aux investissements énergétiques durables et stimuler les réformes nécessaires. Les activités du programme impliquent toutes les parties prenantes concernées, en étroite collaboration avec les institutions nationales et régionales. Le projet PWMSP contribue aux travaux que le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée a entrepris en vue de l'élaboration du schéma directeur du PSM.

Les résultats attendus

- ★ Des progrès dans la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire harmonisé dans la région euro-méditerranéenne permettant l'adoption et l'utilisation à grande échelle des énergies renouvelables,
- ★ Des améliorations dans le transfert intra et interrégional (parmi les pays partenaires et entre ces derniers et l'UE) des techniques et du savoir-faire relatifs aux technologies des énergies renouvelables,
- ★ Le développement et/ou le renforcement d'un cadre institutionnel approprié pour leur diffusion,
- ★ L'augmentation du nombre de projets permettant d'attirer les investissements (des institutions financières



Visite des Experts PWMSP à un des Centres de recherche ER à Alger, 8 - 10 Février 2012



Atelier Maghreb du PWMSP sur les Politiques Energétiques Durables, Alger, 25-26 septembre 2012



internationales ou d'autres investisseurs) dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Les principales réalisations en Algérie

- ★ La rédaction d'une feuille de route nationale sur le cadre législatif et réglementaire nécessaire pour le développement de politiques énergétiques durables en Algérie.
- ★ Une feuille de route nationale de Politiques énergétiques durables (PED). Un document d'analyse, dit de « benchmarking » (par des experts de la Sonelgaz pour le compte du projet), permet de mettre en évidence l'écart des pratiques et des standards du secteur énergétique algérien par rapport à ceux de leurs homologues régionaux et européens. Cette feuille de route nationale recommande un ensemble de modifications qui devraient contribuer au déploiement de PED et propose un calendrier de mise en œuvre de ces recommandations.
- ★ En septembre 2012, l'organisation d'un « atelier Maghreb » sur les Politiques énergétiques durables (PED), à Alger, a réuni plus de 50 participants des délégations nationales du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie. Les présentations et débats ont porté, en priorité, sur les 3 piliers des PED à savoir, la stratégie énergétique durable,

les institutions et les instruments.

- ★ L'appui pour le transfert de connaissances et de formation. Un rapport recense les informations recueillies auprès de 37 centres (dont plusieurs centres en Algérie). Le projet vise à promouvoir la coopération entre ces centres.
- ★ Un rapport sur les besoins en infrastructures pour le plan solaire MediPSM. Réalisation d'une étude nationale algérienne sur le réseau électrique et les infrastructures en 2020. Des rapports nationaux sur « les Réseaux électriques 2020 » dont celui sur l'Algérie analysent l'adéquation de l'infrastructure électrique par rapport aux plans nationaux d'extension des infrastructures, notamment celles relatives à la production d'électricité basée sur les énergies solaire et éolienne.
- ★ La préparation de plusieurs analyses sectorielles sur des aspects stratégiques, tels que l'électrification rurale, le schéma directeur des réseaux de transmission électrique, etc.



Les trois délégations MAROC, TUNISIE et ALGERIE à l'Atelier Maghreb sur les Politiques Energétiques Durables, Alger, 25-26 septembre 2012

5^{ème}
CHAPITRE



SERVICES SOCIAUX DE BASE
SANTE, ENSEIGNEMENT, PROTECTION CIVILE





Introduction

Fin 2009, et pour la première fois en Algérie, deux programmes bilatéraux de grande ampleur ont été signés dans les domaines clefs de l'enseignement supérieur et de la santé. Ces programmes ont déjà mobilisé une expertise humaine conséquente et sont venus appuyer, conseiller et soutenir les ambitieuses réformes entreprises dans ces secteurs.

Dans le cadre du programme d'appui à la réforme du secteur de la santé, neuf contrats de service ont été passés en 2012 au bénéfice des autorités nationales algé-

riennes. Ces contrats couvrent un vaste programme de formation, la mise en place d'un dossier électronique du malade dans plusieurs sites pilotes à travers le pays, un programme de lutte contre les maladies non transmissibles ainsi que plusieurs études de fond sur, notamment, la validation des acquis de l'expérience, la santé reproductive ou encore la qualité des soins. Par ailleurs, le programme soutient également un volet sur la réforme de la gestion des finances publiques du secteur, à travers, là aussi, une mobilisation de l'assistance technique.





Toujours dans le secteur des services sociaux, le programme d'appui à la politique sectorielle de l'enseignement supérieur en Algérie est lui aussi une nouveauté. Il s'agit d'un programme ambitieux pour lequel l'Europe et Algérie apportent une contribution financière conséquente, respectivement 21.5 millions d'EUR pour l'Union européenne et 17.1 millions d'EUR pour l'Algérie. Tous les contrats de service prévus dans ce programme ont été passés en 2013. Ces contrats permettront de mettre en place un système d'information intégré axé sur les objectifs de la réforme du secteur. Il s'agit de mobiliser une assistance

technique pour l'appui à la réforme et à la modernisation de celui-ci, mais aussi de renforcer les capacités des enseignants et des gestionnaires dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Appui à la réforme de la santé

Programme bilatéral

Montant : 15 millions d'EUR

Période de mise en œuvre: avril 2011 - juin 2015

Bénéficiaires : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière (MSPRH) et les institutions sous tutelles du Ministère; l'Institut national de la Santé Publique (INSP), L'Ecole nationale de Management et de l'Administration de la Santé (ENMAS) et l'Institut national pédagogique de la Formation paramédicale (INPPF).

Contact : Dr Nasser Grim, directeur du programme

Adresse : BP N° 41 Garidi 2 - Kouba 16056 Alger - Algérie

Tel : +213 (0)21 449 188

Fax : +213 (0)21 449 149

Email : nasser.grim@pass-ue.dz ou info@pass-ue.dz

Site web : www.pass-ue.dz

Le contexte

En Algérie, comme dans la plupart des pays à revenu intermédiaire, on observe une double transition, démographique et épidémiologique, marquée par l'importance croissante des maladies chroniques, non transmissibles, alors que le système de santé n'est pas encore préparé pour y faire face. Etant donné les investissements nécessaires pour moderniser les services de santé (infrastructures, organisation, et ressources humaines), le Gouvernement algérien a adopté en 2008 le Schéma directeur sectoriel de la Santé (SDSS) d'un volume de près de 19 milliards d'EUR.

Les cinq axes principaux d'intervention de la politique nationale en matière de santé qui ont guidé le développement du programme, sont les suivants :

- ★ Rapprocher la santé du citoyen,
- ★ Améliorer la qualité des prestations,
- ★ Prendre en charge la transition démographique et épidémiologique,
- ★ Atteindre les objectifs du millénaire,
- ★ Rationaliser la gestion du secteur.

Les objectifs

L'objectif global du programme est de renforcer les capacités du ministère afin d'obtenir les compétences et les outils nécessaires en vue d'améliorer la qualité des services de santé préventifs et curatifs; l'idée étant qu'il puisse, à terme, développer et réaliser une stratégie de modernisation du secteur.

Ainsi, les objectifs du programme sont les suivants :

- ★ Mettre en place des instruments et des outils de pilotage du secteur et de la réforme du financement des soins.
- ★ Assurer la prise en charge de la transition épidémiologique à travers une offre de services préventifs et curatifs de qualité et le renforcement de la veille sanitaire.
- ★ Renforcer les compétences du secteur et valoriser les ressources humaines.

Les activités à ce jour

Depuis le début d'année 2013, le programme d'appui au secteur de la santé a lancé la mise en œuvre de plusieurs marchés de services, 9 au total. Ces marchés couvrent des domaines très variés tels que le développement d'un dossier électronique médical, la mise en œuvre de stratégies spécifiques de lutte intégrée contre les maladies non transmissibles et les facteurs de risque, le lancement d'un important programme de formation. A ces marchés, viennent également s'ajouter d'autres contrats très spécifiques intitulés comme suit :

- ★ Développer et mettre en œuvre un programme de formation en « Management Hospitalier et Administration de la santé ».
- ★ Déployer et mettre en œuvre une méthodologie d'évaluation des établissements hospitaliers à statuts spécifiques.
- ★ Évaluer la qualité des services des hôpitaux.



- ★ Réaliser une étude sur la qualité des services de santé reproductive.
- ★ Recourir à une méthodologie et à une procédure pour la validation des acquis de l'expérience des personnels de santé.
- ★ Mettre en œuvre le programme d'actions pour la promotion de la santé et assurer sa visibilité.

Les résultats à ce jour

Avec l'appui du programme, l'Algérie dispose aujourd'hui d'instruments et d'outils de pilotage comme :

- ★ Un « Guide méthodologique de construction du budget par programme ».
- ★ Une étude de cas « le Plan cancer » a été publié et diffusé aux acteurs du secteur à travers une formation.
- ★ La prise en charge de la transition épidémiologique a été améliorée.
- ★ Dans le cadre des travaux de développement du système d'information sanitaire (SIS), lancé dans certaines structures pilotes à travers le pays, une liste d'indicateurs comprenant la veille et la planification sanitaires ainsi que la gestion des services a été compilée.
- ★ Un prestataire a été contracté pour le développement du dossier électronique médical au sein de l'établissement hospitalier universitaire d'Oran.
- ★ Une ébauche de l'analyse des mécanismes de prise en charge sanitaire des plus défavorisés et des recommandations a été élaborée et doit être poursuivie.
- ★ Les missions de soutien aux comités de pilotage des projets d'établissement des centres hospitaliers universitaires

de Bab El Oued, Tlemcen, et Constantine ont commencé en 2012 et se poursuivent.

Le renforcement des ressources humaines

- ★ Un rapport d'analyse de la gestion des ressources humaines a été mis en circulation.
- ★ Les travaux pour le développement d'un Système d'information des ressources humaines (SIRH) en santé ont démarré.
- ★ Des prestataires ont été contractés pour :
 - Accompagner le ministère dans la mise en place du dispositif de Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour des diplômés de spécialisation dans les métiers du paramédical et permettre une modélisation du processus en vue de son élargissement à d'autres diplômés des professions de santé,
 - conduire un important programme de formation et de voyages d'études (maîtrise des principes, méthodes, outils et processus de la planification et de la programmation en santé.



Programme d'appui à la politique sectorielle de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (PAPS-ESRS)

Programme bilatéral

Montant : 21.5 millions d'EUR de contribution de l'UE et 17.1 millions d'EUR de contribution algérienne

Période de mise en œuvre : août 2011 - juin 2014

Bénéficiaire : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

Contact : Mme Fatiha YOUCEF ETTOUMI, Directeur du programme

Adresse : Ecole des Hautes Etudes Commerciales, 11 chemin Doudou Mokhtar, Alger.

Tel : +213 (0)21 94 66 84

Fax : +213 (0)21 94 66 84

Email : paps.esrs1@gmail.com

Site web : en cours de construction

Le contexte

La réforme de l'enseignement supérieur doit permettre à l'Algérie de répondre efficacement aux enjeux de l'économie du savoir. De plus, ce secteur connaît une croissance importante, le nombre d'étudiants étant passé de 720.000 en 2004 à plus de 1.200.000 en 2010. Il est prévu que le chiffre de 2.000.000 soit atteint d'ici 2014. Face à cette problématique, la réponse du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) comprend les objectifs stratégiques suivants :

- ★ Renforcer et élargir rapidement l'accès à l'enseignement supérieur dans la perspective de doubler ses capacités à l'horizon 2014,
- ★ Diversifier l'offre, en encourageant les universités à introduire les programmes de Licence-Master-Doctorat (LMD) et accroître la pertinence des formations proposées par rapport aux besoins des entreprises,
- ★ Relever la qualité de l'enseignement dispensé par un contrôle et une augmentation des performances et du rendement.

Cette réforme, qui se veut « globale dans sa conception, participative dans sa démarche, progressive et intégrative dans sa mise en application », cherche à moderniser le système pour le faire passer d'une logique « former pour former » à une logique « former utile et tout au long de la vie ».

Les objectifs

Le programme cible essentiellement l'accompagnement et le soutien des principales réformes du secteur dans le but de :

- ★ Moderniser le système universitaire afin de développer les mécanismes d'insertion des jeunes dans le monde de l'entreprise,
- ★ Renforcer les capacités des établissements universitaires,
- ★ Améliorer la qualité de l'enseignement, autour de 3 volets :
 - **Volet 1.** Appui institutionnel à l'amélioration des performances et de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique couvrant, en même temps, les aspects structurels, qualitatifs et législatifs,
 - **Volet 2.** Développement des partenariats universitaires (au plan national et international) et autres instruments, pour le transfert de savoir et de savoir-faire nécessaires au renforcement des ressources humaines, l'amélioration qualitative du système d'enseignement supérieur et la création de nouvelles filières,
 - **Volet 3.** Développement des partenariats universités/entreprises.

Le programme souhaite :

- ★ Elaborer le plan d'appui structurel institutionnel et qualitatif de l'enseigne-



ment supérieur, et de mettre en œuvre un système d'information intégré et axé sur les objectifs du LMD.

- ★ Renforcer les capacités des ressources humaines, des gestionnaires et des enseignants,
- ★ Soutenir la structuration de l'Ecole doctorale, de la recherche scientifique et la participation des chercheurs algériens aux projets de recherche scientifique et au développement technologique des réseaux Recherche et Développement européen (R&D),
- ★ Diversifier l'offre de formation et développer de nouvelles filières porteuses et rapprocher les universités des entreprises pour une meilleure adéquation avec l'emploi et valoriser les résultats de la recherche scientifique.

Les activités à ce jour

Deux importantes missions d'appui, basées sur un ensemble représentatif de la communauté universitaire tant au niveau central que régional et local et sur des représentants du secteur socio-économique, se sont déroulées en février et juin 2012.

Ces missions ont permis l'actualisation du programme, la fixation du cadre logique et l'identification d'un objectif spécifique jusqu'alors absent : améliorer et renforcer les effets et les impacts de la politique de réforme et de modernisation du secteur par le développement et la maîtrise (avec et par les parties prenantes), des approches méthodologiques, des démarches, des outils et des techniques favorisant le processus de modernisation et d'adaptation du secteur.

En mars 2012, trois séminaires de lancement et de visibilité se sont déroulés au niveau de chaque conférence régionale universitaire mobilisant l'ensemble des parties prenantes du programme. Ces séminaires ont été l'occasion de valoriser la politique sectorielle, conduite par le mi-

nistère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, et de témoigner de la volonté et de l'engagement de l'UE à soutenir les réformes engagées par le Gouvernement algérien dans le secteur.

Enfin, dans le cadre plus spécifique du résultat lié à la mise en œuvre d'un système d'information intégré et axé sur les objectifs, des missions d'appui régulières mobilisant d'importantes ressources humaines du côté bénéficiaire, ont permis d'élaborer des spécificités fonctionnelles détaillées, préalable indispensable au développement du futur système d'information.

Les résultats à ce jour

En mai 2013, le programme d'appui à la politique sectorielle dans le secteur de l'enseignement supérieur a contractualisé: 6 marchés, dont 3 marchés de services, 2 marchés de fournitures et 1 marché permettant d'assurer la visibilité du programme.

La mise en œuvre de ces contrats va permettre d'ancrer le programme au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et d'accompagner les réformes déjà entreprises par les autorités nationales.

Ces marchés de services concernent plus précisément la mobilisation d'une assistance technique pour l'appui à la réforme et à la modernisation du secteur, la mise en place d'un système d'information intégré axé sur les objectifs de la réforme et, une assistance technique pour le renforcement des capacités des enseignants et des gestionnaires.

A ces marchés viennent s'ajouter deux marchés de fournitures qui concernent l'acquisition et l'installation des équipements nécessaires à la réalisation de trois plateformes technologiques opérationnelles et enfin, l'acquisition et l'installation d'équipements nécessaires à la réalisation de 4 centres de calcul.

Tempus IV pour l'Enseignement supérieur

Programme régional

Montant : 7,92 millions d'EUR de contribution de l'UE: pour les 5 appels pour l'Algérie dans le cadre du Tempus IV .

Période de mise en œuvre : Année 2012 – en cours

Bénéficiaire : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche Scientifique

Contact : M. Daho Allab, Directeur du programme et M. Baghdad Benstaali Directeur-adjoint

Adresse : 11 rue Doudou Mokhtar, Ben Aknoun, Alger

Tel : +213 (0)21 911 482

Fax : +213 (0)21 911 482

Email : d.allab@mesrs.dz ; benstaal@yahoo.co.uk

Site web : <http://services.mesrs.dz/Tempus/index%20entree.htm>

Le contexte

L'Algérie a adhéré au programme Tempus en 2002. Ce programme régional européen vise à faciliter et à stimuler la réforme de l'enseignement supérieur pour le passage au Licence-Master-Doctorat (LMD) qu'elle a entamé, en 2004, par la coopération multilatérale entre les établissements universitaires, les autorités compétentes et les organismes de l'enseignement supérieur des Etats membres de l'Union européenne (UE) et des pays partenaires.

Les objectifs

L'objectif général du programme Tempus est de répondre aux besoins des pays partenaires en mettant l'accent sur les priorités nationales de chaque pays.

Les objectifs principaux des programmes Tempus sont :

- ★ La modernisation de l'enseignement supérieur avec les pays partenaires de l'UE (pays du voisinage et Asie centrale).
- ★ La mise en place d'un espace de coopération entre l'UE et les pays partenaires.
- ★ Favoriser la convergence avec l'espace européen pour l'enseignement supérieur (Bologne).

Les activités à ce jour

Depuis son adhésion au programme, les institutions algériennes ont participé à 47 projets dont 35 projets communs et 12 mesures structurelles. Le programme soutient aussi des mesures d'accompagnement par l'envoi

de professionnels du secteur dans les pays partenaires et par la formation d'experts de la réforme de l'enseignement supérieur (Higher Education Reform Experts-HEREs) à travers différents types d'activités (séminaires internationaux et thématiques pour les HEREs de Tempus, séminaires pour les experts de l'UE-Bologne, séminaires régionaux sur les ressources humaines et les visites d'études).

En 2012, le responsable du bureau national a organisé une journée d'information pour tous les établissements universitaires à l'Université de Boumerdès. Il a également préparé des conférences régionales aux universités concernées et fourni des conseils et une assistance à plusieurs projets potentiels lors du 6^{ème} appel à propositions. Quatre visites de monitoring et le suivi sur le terrain des projets en cours, ont été effectuées dans les universités bénéficiaires en 2012.

Les résultats à ce jour

L'Algérie est actuellement impliquée dans 23 projets qui représentent 21% de tous les projets Tempus acceptés dans la région Sud de la Méditerranée, sous le programme Tempus IV.

Le budget total alloué, jusqu'à présent, pour l'Algérie dans les cinq derniers appels à proposition de Tempus IV est de 7.92 millions d'EUR. Lors du dernier appel, cinq projets impliquant l'Algérie ont été retenus pour un montant total de 1.4 millions d'EUR.

L'enseignement supérieur en Algérie a connu l'introduction et la mise en œuvre de nouveaux cursus dans les trois cycles LMD. Les cursus de licence visent la professionnalisation et répondent à un besoin des



diplômés dans les technologies de l'innovation, du e-learning et des technologies de l'information et de la communication. Les masters mis en œuvre ciblent des domaines très variés (sciences humaines, climatologie et environnement, entrepreneuriat etc.). Les modules introduits dans le cycle doctoral ambitionnent de renforcer les compétences des doctorants dans leur domaines spécifiques de recherche.

Le programme a aussi contribué à la formation des experts, des étudiants et du personnel administratif de la réforme de l'enseignement supérieur. Des stages de formation pour le personnel académique et technique dans les domaines visant à améliorer la gestion des bibliothèques et les services étudiants ont été organisés. Certains projets ont contribué à la formation et

au perfectionnement des professionnels de la santé et des cadres des entreprises.

De nouvelles structures ont vu le jour, à l'intérieur des campus universitaires, en vue de consolider des partenariats université-entreprise et de préparer des diplômés à l'emploi. Ils ont également contribué à la création de nouveaux centres pour la formation du personnel académique et socio-économique dans certaines universités.

Les établissements universitaires ont aussi bénéficié du matériel pédagogique acquis dans le cadre des projets Tempus. Des centres de calcul ont été aménagés et équipés de matériel informatique et de logiciels répondant, ainsi, aux besoins des enseignants et des étudiants.



Erasmus Mundus

Programme régional

Montant total : Le total de l'enveloppe des programmes agréés en 2012 dont l'Algérie est partenaire avec des pays tiers et des partenaires européens s'élève à plus de 17 millions d'EUR.

Période de mise en œuvre : 2012 – en cours

Bénéficiaire : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Contact : M. Daho Allab, directeur du programme M. Baghdad Benstaali, directeur-adjoint

Adresse : 11 rue Doudou Mokhtar, Ben Aknoun, Alger

Tel : +213 (0)21 911 482

Fax : +213 (0)21 911 482

Email : d.allab@mesrs.dz ; bbenstaali@gmail.com

Site web : <http://services.mesrs.dz/Tempus/index%20fre.htm>

Le contexte

L'Algérie est, depuis de nombreuses années, très impliquée dans les programmes Erasmus Mundus. En 2011, les pays du pourtour méditerranéen ont obtenu 559 bourses supplémentaires, qui sont venues s'ajouter au nombre des 525 initialement prévues pour l'année 2011-2012, dans le contexte du programme Erasmus Mundus.

Environ 600 étudiants algériens ont été sélectionnés, à ce jour, pour participer au programme Erasmus Mundus. On constate également, aujourd'hui, une forte augmentation du nombre d'étudiants candidats : en effet, une bonne communication entre le programme et les universités partenaires a eu un impact très favorable sur la visibilité du programme qui est, aujourd'hui, très connu des étudiants. Par exemple, en 2010, pour une action de partenariat, on a dénombré plus de 4000 candidatures provenant d'étudiants algériens, ce qui témoigne du vif intérêt que suscite ce programme.

Les objectifs

Le programme Erasmus Mundus a fait son entrée en Algérie en 2007. C'est un pro-

gramme de coopération et de mobilité qui vise à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur européen et à promouvoir le dialogue et la compréhension entre les peuples et les cultures à travers la coopération avec les pays tiers. Il contribue, en outre, au développement des ressources humaines et soutient la capacité de coopération internationale des établissements d'enseignement supérieur des pays tiers en augmentant la mobilité entre l'Union européenne (UE) et ces derniers.

Les activités à ce jour

Erasmus Mundus a continué d'attirer, en 2012, les universités algériennes jusqu'à atteindre 13 universités partenaires et 25 universités et institutions externes associées.

4 nouveaux projets, agréés en 2012 :

- ★ **Al Fihri** (2 partenaires européens et 11 pays tiers, 4.4 millions d'EUR) propose une stratégie de promotion cohérente de l'enseignement supérieur européen et de la formation internationale visant à aligner les initiatives existantes pour une harmonisation interrégionale du

Journée de formation à l'Université Mentouri de Constantine, le 17 janvier 2012.



système de l'enseignement supérieur en Afrique du Nord. Il ambitionne de soutenir l'égalité sociale et régionale et de renforcer la qualité de la formation tout en améliorant la compétitivité et l'entrepreneuriat.

- ★ **EU-METALIC** (10 partenaires européens et 10 pays tiers, 4.3 millions d'EUR) vise à mieux adapter les institutions universitaires aux besoins nationaux de développement et répondre aux défis de la mondialisation afin de mieux intégrer les universités des pays tiers au sein de l'espace euro-méditerranéen et contribuer ainsi à l'enrichissement mutuel des sociétés en développant les qualifications, des trois groupes ciblés à tous les niveaux.
- ★ **Green IT** (11 partenaires européens et 10 pays tiers, 4.2 M EUR) est conçu dans le but de déployer les principes horizontaux de l'UE de développement économique et social dans les pays tiers, par le biais de la coopération dans l'enseignement supérieur, ou encore la recherche et l'innovation. La proposition favorise les établissements d'enseignement supérieur européens comme centres d'excellence en matière d'apprentissage et de recherche autour de Green IT et transmet cette excellence vers les pays d'Afrique du

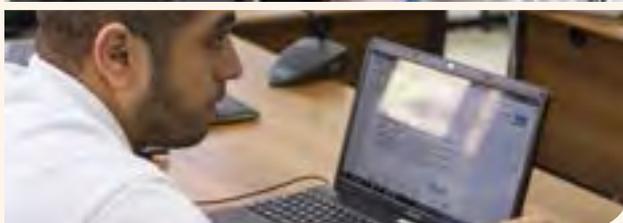
Nord, dans le but d'améliorer leur gouvernance, la cohésion sociale et connecter les pays arabes à l'économie mondiale.

- ★ **Maghreb-EMMAG** (9 partenaires européens et 10 pays tiers, 4.4 millions d'EUR) propose de fournir les outils et les mécanismes appropriés pour les partenaires du Maghreb, afin de leur permettre de répondre à leurs besoins socioéconomiques par la coopération internationale de l'enseignement supérieur.

A ces nouveaux programmes viennent s'ajouter ceux déjà en cours : El Idrissi depuis 2011 (10 partenaires européens et 10 pays tiers, 5.2 millions d'EUR) et Mare Nostrum depuis 2012 (9 partenaires européens et 9 pays tiers, 3.1 millions d'EUR).

En 2013, le programme Erasmus Mundus se poursuit avec un budget équivalent de 16.56 millions d'EUR, prévoyant un minimum de 170 bourses pour chaque partenariat, et dont une fois encore, l'Algérie sera partie prenante.

Il est utile de rappeler que le programme Erasmus Mundus soutient 11 projets impliquant les universités algériennes depuis 2007.



Programme de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et catastrophes causées par l'homme (PPRD Sud II)

Programme régional

Montant : 5 millions d'EUR

Période de mise en œuvre: 2013-2016

Bénéficiaire : DG la Protection civile- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales

Contact : Lt. Col. Fouad Lalaoui, Directeur du programme

Adresse : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales

Tel : +213 (0)661 697 481

Email : f.lalaoui@protectioncivile.dz

Site web : <http://www.euromedcp.eu/>

Le contexte

La coopération euro-méditerranéenne dans le domaine de la Protection civile (PC) a commencé en 1998, sous les auspices du Processus de Barcelone, avec deux programmes financés par l'UE : un programme de 5 ans qui visait à améliorer la coopération dans ce domaine entre les Etats membres de l'UE et les 12 partenaires méditerranéens, suivi d'un autre programme dont l'objectif était d'améliorer la connaissance réciproque et de renforcer la confiance politique parmi les partenaires régionaux de la protection civile.

Les objectifs

PPRD Sud soutient la coopération internationale pour le renforcement des

capacités de protection civile entre l'Union européenne, les pays partenaires méditerranéens et des balkans sous l'égide de la Politique européenne de Voisinage (PEV).

Ce programme contribue au développement et au renforcement de la qualité des services de la protection civile en région euro-méditerranéenne et à la poursuite de la coopération institutionnelle dans ce domaine, soit entre l'UE et ses pays partenaires méditerranéens, soit parmi les pays partenaires eux-mêmes, en promouvant ainsi la stabilité politique et sociale.

Les activités à ce jour

Le programme a focalisé sur le renforcement et l'approfondissement des connaissances des acteurs de la protection civile sur



l'exposition de la région méditerranéenne aux catastrophes naturelles et causées par l'homme, et sur la prévention, la préparation et la réponse à celles-ci. Cela par l'utilisation de méthodologies, outils et pratiques de prévention et préparation expérimentés aux niveaux régional, national et local.

Les résultats à ce jour

Le renforcement des capacités afin de répondre aux catastrophes de manière coordonnée par :

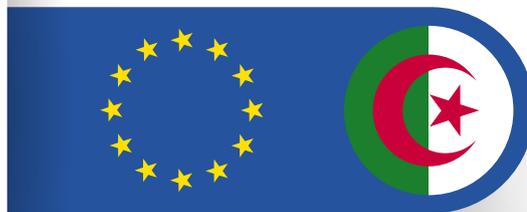
- ★ Une amélioration de la circulation des informations sur la protection civile entre les autorités des pays, les organisations engagées dans les activités du PPRD Sud et les autorités de protection civile des Etats membres de l'UE,
- ★ une augmentation de la disponibilité des outils et des méthodologies afin d'informer et sensibiliser les populations (risques d'exposition, prévention et réponse).





06

6^{ème}
CHAPITRE



JUSTICE ET GOUVERNANCE



Introduction

Suite aux événements qui ont secoué la région depuis 2011, le Gouvernement algérien a réagi afin de faciliter l'ouverture vers un processus politique plus participatif et inclusif. Comme annoncé dans le discours du Président de la République du 15 avril 2011, ces initiatives ont notamment porté sur la révision de plusieurs lois et textes législatifs importants, comme le code de la presse, la loi sur les partis politiques, la loi sur la représentation des femmes au sein des assemblées élues, la loi sur les associations, le code électoral, le code communal et régional et la loi relative aux cas d'incompatibilité avec le mandat électoral. De nouveaux organismes, comme l'Office central de la Répression de la Corruption (OCRC), ont été rendus opérationnels, d'autres, comme la Cour des comptes ou le Conseil national Économique et Social (CNES), ont été investis de nouvelles fonctions.

Dans le contexte actuel algérien, l'UE tient à soutenir les mécanismes étatiques et para-étatiques qui ont pour mission d'assurer la qualité de la gouvernance, le contrôle démocratique des fonctions de l'État et la transparence de l'action du gouvernement.

Compte tenu du cas spécifique de l'Algérie et de l'appui, actuel et passé, de l'Union européenne au pays, un nouveau programme d'appui à la gouvernance, financé dans le cadre de l'enveloppe additionnelle SPRING mobilisée par l'UE en réponse aux événements dans la région, apportera un appui à

certaines institutions et organismes afin de promouvoir une plus grande transparence et participation dans la gestion publique du pays. À l'intérieur ou en dehors de l'Etat, ces organismes rencontrent parfois des difficultés dans l'accomplissement de leur mission d'appui et de surveillance de la gouvernance.

Parallèlement et considérant que, en Algérie, la gouvernance économique est un des aspects les plus importants pour assurer une gouvernance démocratique durable, un volet spécifique du programme d'appui à la gouvernance portera sur cette dimension. Il s'agit, en d'autres termes, de reconnaître et de faire pleinement jouer le cercle vertueux entre gouvernance et croissance inclusive.

La réforme de la justice a été initiée en 1999 par une Commission nationale de Réforme de la Justice (CNRJ), dont les propositions ont abouti à l'adoption du Plan d'action du gouvernement, fin 2000. La conférence nationale sur la réforme de la justice, qui s'est tenue fin mars 2005, a marqué l'engagement de l'Etat à poursuivre cette réforme.

Dans ce cadre, la coopération européenne a financé un premier programme bilatéral Justice I de soutien au secteur, qui a contribué à l'amélioration des capacités du système judiciaire algérien en termes de qualité des services, à travers, notamment, un renforcement d'un système informatisé des juridictions et des parquets et un volet





formation des personnels de justice, dont le résultat a été la formation de 130 notaires, 75 huissiers, 232 greffiers, 2021 élèves magistrats et 475 magistrats en poste.

En parallèle, le secteur a bénéficié du programme régional Euromed Justice I (2004-2007) qui a permis d'organiser diverses séminaires et conférences régionales, et du programme Euromed Justice II (2008-2011) axé sur la réforme législative dans le domaine de l'accès à la justice et de l'aide juridique, celui des gardes et des droits de visite dans les conflits familiaux internationaux (transfrontaliers), de la réforme de la loi sur la criminalité et de la prison, avec la réalisation de 67 activités (4 conférences, 12 réunions de groupes de travail, 36 séminaires-sessions de formation, 10 visites d'études et 5 missions d'assistance technique).

Actuellement, l'UE appuie la réforme pénitentiaire du gouvernement (quatrième volet de la réforme de la justice) par le programme bilatéral Justice II (2008-2014) qui vise à améliorer les conditions de vie en détention et favoriser la réinsertion des détenus libérés dans la vie économique et sociale du pays. Cet appui se traduit notamment par l'aménagement des capacités d'accueil du système pénitentiaire algérien, le renforcement des capacités de gestion des établissements, la modernisation du système de formation professionnelle et de préparation à la réinsertion socio-économique des détenus. Ce

programme tend également à améliorer le fonctionnement des établissements par le développement généralisé des systèmes de sécurité et des applications informatiques modernes.

Au niveau euro-méditerranéen, le programme EuroMed Justice III (2011 – 2014) poursuit ses efforts pour le développement d'un espace de coopération en matière de justice dans la région. Il s'articule autour de trois composantes : l'accès à la justice et l'aide judiciaire; la résolution de conflits transfrontaliers en matière familiale ; et le droit pénal et pénitentiaire.

Sur la base des actions de coopération précédentes, les axes envisagés dans le domaine de la justice et gouvernance pour la nouvelle période de programmation de 2014 à 2017, auront pour objectif d'accompagner l'Algérie dans la mise en œuvre des différentes réformes en se focalisant sur trois axes spécifiques :

- ★ Consolider les institutions de gouvernance garantissant la démocratie et l'état de droit,
- ★ Renforcer l'indépendance de la justice, son professionnalisme et son efficacité,
- ★ Augmenter la participation des citoyens à la gestion de la vie publique.

Appui à la réforme du système pénitentiaire (Justice II)

Programme bilatéral

Montant : 18.5 millions d'EUR dont 17 millions d'EUR de contribution de l'UE

Période de mise en œuvre : juin 2008 - juin 2014

Bénéficiaires : Ministère de la Justice, Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR)

Contact : M. Slimane TIABI, Directeur du programme:

Adresse : DGAPR, Rue du 11 Décembre 1960, El Biar- Alger

Tel : + 213 (0) 21 92 96 18/22

Fax : + 213 (0) 21 92 96 11

Email : tiabi@mjustice.dz

Le contexte

Le programme s'inscrit dans la réforme de la justice initiée par le gouvernement qui est une composante essentielle du projet global d'édification de l'état de droit, visant à «réconcilier le citoyen avec les institutions de son pays et lui redonner confiance en la justice». L'aide mobilisée par l'Union européenne (UE) se trouve en harmonie avec ses principes et vise la mise en œuvre d'actions par le ministère de la Justice et la Direction générale de l'Administration pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR).

La pertinence de ce programme est d'inscrire, de manière opérationnelle, les activités déclinées dans le cadre de la réforme du système pénitentiaire de l'Etat algérien, par la modernisation de développement de moyens modernes et la revalorisation des ressources humaines. Une mise à niveau systémique a été nécessaire pour améliorer les conditions carcérales.

Les objectifs

Le programme consiste à une mise en adéquation du dispositif pénitentiaire algérien avec les valeurs et les principes partagés avec l'UE en matière de consolidation de l'état de droit.

Son objectif principal est de réviser les conditions de détention et favoriser la réinsertion des détenus dans la vie économique et sociale du pays.

De façon opérationnelle, il s'agit d'accompagner la mise à niveau du système pénitentiaire, par des actions sur des leviers externes et internes au système.

Améliorer l'environnement immédiat des détenus par l'augmentation de l'offre des

activités extérieures proposées aux détenus,

Intégrer des considérations de genre dans la structure organisationnelle et le développement d'activités spécifiques post-carcérales.

Promouvoir un mode de traitement des détenus, basé sur le respect des droits de l'homme et de la dignité de la personne.

Professionaliser les ressources humaines, et moderniser le management opérationnel, le développement et l'acquisition d'outils et de matériels adéquats.

Les activités à ce jour

Depuis le début de la mise en œuvre du programme, en 2008, 90 activités ont été déployées, reposant sur trois points :

- ★ Le développement d'un projet d'exécution des peines est appuyé par la redynamisation de l'Office national des Travaux éducatifs (ONTE) et par un appui concret à l'organisation du travail en prison. Pour la réinsertion, un plan d'accompagnement important est apporté aux services extérieurs, notamment en matière de réinsertion sociale et professionnelle, et de prévention de la récidive. L'élaboration d'outils de travail et la revalorisation des ressources humaines par des actions de formations, ainsi que l'organisation de stages extérieurs permettant de tisser des liens avec la société civile, sont les principales activités du programme.
- ★ Le suivi médical et la consolidation des processus d'évaluation des détenus : les actions d'amélioration des conditions de prise en charge médicale y compris le redéploiement structurel, l'appui à l'organisation des quartiers spécifiques et la consolidation du



maintien du lien familiale ont fait l'objet d'un appui réel.

- ★ Le développement d'outils et de référentiels de gestion, notamment les règles pénitentiaires algériennes, le référentiel d'emploi/compétences et les applications de renforcement du système d'information (programmes, migration).

Les résultats à ce jour

Pour la réalisation des actions prévues au programme, 4 contrats ont été lancés :

- ★ Un contrat d'assistance technique (UAP), qui consiste à la mise à disposition, à court terme, d'expertises pour la réalisation de missions ponctuelles dans le cadre des activités prévues.
- ★ Un contrat d'assistance de formation: (EAF) qui prévoit la mise en place de diverses actions de formations (séminaires, voyages d'études, etc.) destinés au personnel de la DGAPR.
- ★ Deux contrats de fournitures, dont les équipements ont été en partie livrés durant le 1er semestre 2012, le matériel restant est en cours de livraison.

Le programme se situe aujourd'hui dans une phase d'accomplissement et ses résultats offrent des perspectives très favorables à la consolidation du système carcéral algérien, ainsi qu'au renforcement de la règle de droit et du rôle de la justice en Algérie.

Les acquis significatifs du programme sont consacrés par des activités, aussi diverses que variées, qui concourent aux objectifs opérationnels précités. Parmi elles, peuvent être mentionnées:

- ★ Le développement du projet d'exécution des peines. Les exploitations agricoles ont connu une expansion qualitative et quantitative (de 5 exploi-

tations, la DGAPR est passée à 15 avec une meilleure maîtrise des techniques agricoles), offrant ainsi une plus grande capacité d'absorption. L'appui au développement et à l'exécution des peines en milieu communautaire à travers l'accompagnement des Services extérieurs. L'appui à l'organisation des quartiers spécifiques pour les personnes vulnérables (femmes et mineurs) et l'appui au développement de l'activité des organisations de la société civile, sont d'autres domaines permettant d'améliorer les conditions de détention des détenus.

- ★ Le renforcement institutionnel et de la formation : il y a une amélioration de gestion des ressources humaines au sein de la DGAPR, visible à travers la réalisation d'un référentiel des emplois et des compétences. La formation du personnel est intégrée comme un facteur déterminant dans la conduite du changement. Des actions cohérentes basées sur la connaissance des manques ont été mises en œuvre. Aussi, des sessions d'instruction de formateurs, des formations spécialisées, des ateliers thématiques et des voyages ont été mis en place, avec le concours de l'équipe d'assistance de formation (EAF).
- ★ Le renforcement du système d'information. Des outils de management ont aussi été mis en place pour assurer une meilleure maîtrise des processus de gestion des ressources humaines, du patrimoine et des moyens, de la gestion de la comptabilité et/ou du portail cartographique. Le renforcement de la sécurité par l'acquisition d'équipements modernes de sécurité a contribué à fournir plus d'assurance à la DGAPR dans sa stratégie de management des risques.

Euromed – Justice III

Programme régional

Montant total : 5 millions d'EUR
(Contribution de l'UE)

Période de mise en œuvre :
septembre 2011 - septembre 2014

Bénéficiaires : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Lybie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie et la Tunisie.

Contact : M. Andres Salcedo Velasco, chef d'équipe

Adresse : Centre européen des régions, l'Antenne de l'IEAP l'Institut Européen d'Administration Publique à Barcelone, sera l'Unité de gestion du programme (Eipa), Girona - 8010 Barcelona (Espagne)

Tel : +34 93 567 24 00

Fax : + 34 93 567 23 99

Website : <http://www.euromed-justice.eu/home>

Le contexte

La volonté politique de ce programme est la consolidation de l'état de droit et la modernisation des systèmes de justice.

Dans de nombreux pays méditerranéens, malgré les efforts consacrés à la modernisation de l'appareil judiciaire, un travail considérable reste à faire pour atteindre une franche amélioration en termes de réduction des délais, de simplifications des procédures judiciaires et administratives, d'un meilleur accès à la justice et d'une protection adéquate des droits fondamentaux.

Les objectifs

Euromed Justice III a pour but de favoriser la coopération en matière de justice dans la région euro-méditerranéenne entre les pays partenaires et les pays de l'UE, dans la logique de la déclaration de Barcelone (1995), et aspire à faire de la Méditerranée un espace commun de paix, de stabilité et de prospérité.

Le projet EuroMed Justice III s'inscrit dans la suite logique des programmes EuroMed Justice I et EuroMed Justice II. Il porte sur l'accès à la justice et l'aide judiciaire, la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale, et le droit pénal et pénitentiaire.

Les 4 axes principaux de ce programme sont :

- ★ Le soutien au développement de la capacité institutionnelle et administrative et la bonne gouvernance en matière de justice ainsi que la modernisation des systèmes de justice dans les pays partenaires du voisinage Sud. Il accorde une attention particulière à la simplification/accélération des procédures judiciaires et à l'utilisation des

nouvelles technologies, à un meilleur accès à la justice et à l'aide judiciaire, ainsi qu'à la qualité de la justice en général.

- ★ Le développement de la coopération judiciaire en matière civile, en particulier en apportant un soutien en matière de droit de la famille, et en mettant l'accent sur la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.
- ★ Le renforcement de la coopération judiciaire et le soutien des initiatives lancées, afin de réformer le droit pénal et le droit pénitentiaire dans les pays partenaires du voisinage Sud, en vue de faciliter l'adaptation des conventions internationales pertinentes en droit interne et assurer leur mise en œuvre.
- ★ Le projet contribue à renforcer la coopération et à explorer les possibilités d'établir des liens et créer des synergies entre les pays bénéficiaires, les unités et les réseaux de coopération judiciaire de l'UE en matière de droit pénal, civil et commercial.

Le projet s'applique aussi à rechercher des voies utiles pour faciliter le rôle des magistrats de liaison.

Les résultats attendus

- ★ Au niveau régional, dans le domaine de la justice, avec l'échange d'informations et de bonnes pratiques, entre l'UE et les pays partenaires.
- ★ Dans les domaines liés à l'accès à la justice et l'aide juridictionnelle,
- ★ Sur les questions de droit de la famille, comme en droit pénal et pénitentiaire.

Le calendrier des actions est planifié jusqu'en 2014.



EuroMed – Police III

Le contexte

Dans le cadre du processus de Barcelone, auquel a succédé en 2008 le projet d'Union pour la Méditerranée, trois programmes successifs, Euromed Police I (2004/2006), Euromed Police II (2007-2010) et Euromed Police III (2011-2014) se sont enchaînés. Le programme actuel Euro Med Police III, bien que doté d'un budget identique au précédent, prévoit plus encore d'activités que les deux précédents, et ce afin de répondre au mieux aux attentes des pays Sud du bassin méditerranéen en termes de formation.

Les objectifs

L'objectif de ce programme, à ambition régionale, est de renforcer les capacités professionnelles des cadres policiers ou de sécurité des pays bénéficiaires dans tous les domaines de la lutte contre la grande délinquance ainsi que dans la gestion des grands événements, afin de leur permettre de constituer un réseau de professionnels aptes à pratiquer la coopération internationale. En cela, le programme Euromed Police III permet aux acteurs du programme de se côtoyer tout au long de sa mise en œuvre et, par là même, de créer des liens solides de coopération, tant avec les pays européens de l'Union européenne qu'avec les pays du voisinage Sud.

Les activités réalisées jusqu'en juin 2013

Au 31 décembre 2012, 10 activités majeures de formation avaient été réalisées.

6 séminaires de formation en 2012 (durée 5 jours) : L'Algérie a participé à toutes

ses formations, en envoyant chaque fois 4 stagiaires (soit le maximum). Sur certains, notés ci-dessous, l'Algérie était un pays partenaire, c'est-à-dire qu'elle a participé activement à la préparation et à la réalisation de la formation.

- ★ Paris, France : méthodologie de la gestion de crise.
- ★ Madrid, Espagne : lutte contre le cyber Terrorisme (Algérie pays partenaire).
- ★ Rome, Italie : lutte contre la contrefaçon et la contrefaçon.
- ★ Varsovie, Pologne : gestion des grands événements sportifs.
- ★ Bucarest, Roumanie : lutte contre le trafic des êtres humains .
- ★ Coventry, Royaume Uni : lutte contre la corruption internationale.

Une conférence des chefs d'académies de police en 2012, à Saint-Cyr au Mont d'Or, sur « l'environnement du policier », avec deux participants algériens (Algérie pays partenaire).

Deux sessions d'information, pour les membres des unités spéciales d'intervention à Logrono (Espagne), sur le thème des interventions en cas de situations inattendues, avec trois participants algériens, et près de Paris, sur le thème des interventions en cas d'attaques sur des structures tubulaires (avions, bus, trains, tunnels) (Algérie pays partenaire)

Une réunion des directeurs généraux de police/gendarmerie/sécurité des pays du voisinage Sud de l'Union européenne et des pays membre de l'Union européenne en juillet 2012, à Madrid en Espagne, sur

Programme régional

Montant : 5 millions d'EUR

Période de mise en œuvre : 2011 - 2014

Bénéficiaires : Les pays du voisinage Sud (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie).

Contact : M. Pierre Antonmattei, directeur du programme

Adresse : Civipol, 9 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris

Tel. : 00 33 1 70 64 11 98

Email : pierre.antonmattei@euromed-police3.eu

Site web du Projet : <http://www.euromed-police3.eu/>



le thème de la lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent associés, à laquelle ont participé deux représentants algériens, un contrôleur général, membre de l'Inspection générale, et un conseiller du Directeur général de la Sécurité nationale.

Concernant 2013, de nombreuses activités et séminaires vont ou se sont déjà déroulées depuis le début de l'année :

- ★ Un séminaire sur les techniques d'investigation de police technique et scientifique, a été organisé en France.
- ★ La deuxième conférence régionale du projet, organisée à Bruxelles, fut destinée à faire un premier bilan du programme.
- ★ Un séminaire de formation sur le thème des stratégies de lutte contre le terrorisme et les phénomènes de radicalisation s'est tenu les 15 et 19 avril 2013 à Madrid.
- ★ La seconde conférence des Directeurs généraux des services de Police/Gendarmerie/Sécurité intérieure sur le thème de « la formation vecteur de transformation des services de sécurité intérieure » s'est tenue - Un séminaire

a été organisé à Vienne sur le thème de « la lutte contre le blanchiment d'argent ».

- ★ Un autre séminaire se déroulera à Rome en juin prochain sur le thème de « lutte contre la criminalité financière ».
- ★ En octobre prochain, la troisième conférence des chefs d'académies de police/sécurité, sur la formation aux techniques et procédures modernes d'investigation sera organisée à Chypre.

Les résultats à ce jour

Depuis son lancement, l'Algérie participe très activement au programme Euromed Police III, en envoyant chaque fois des intervenants très investis et de bon niveau participer aux formations. Le programme EuroMed Police III est désormais dans sa phase de croisière, de nombreuses formations sont d'ores et déjà planifiées jusqu'en 2014.

Conférence des directeurs généraux de Police/Gendarmerie/Sécurité sur la lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent - Madrid, 10 et 11 juillet 2012



Centres d'excellence pour l'atténuation des risques (CBRN)



Le contexte

Les Centres d'excellence pour l'atténuation des risques (CoE CBRN), lancés en 2010, sont une initiative de l'Union européenne mise en œuvre conjointement par le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne et l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI).

D'ici fin 2013, environ 200 projets seront prévus pour l'ensemble des régions, dont 19 actions ont déjà été présélectionnées pour la région Afrique du Nord.

Les objectifs

Des centres régionaux d'excellence sont érigés afin de limiter les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires qu'ils viennent de la prolifération, du crime organisé, du terrorisme, des pandémies ou des catastrophes industrielles. Plus que des outils de réponses aux crises, ce sont plutôt des systèmes d'alerte rapide qui fonctionnent grâce à une coopération entre policiers, juges et scientifiques, dans une zone géographique donnée.

Cette initiative, lancée dans huit régions du monde et impliquant plus de 60 pays, consolide une culture régionale de sûreté et de sécurité.

Les centres d'excellence aident les pays à mettre en œuvre une stratégie cohérente et coordonnée pour l'atténuation des risques CBRN en fournissant l'expertise nécessaire, notamment pour ce qui est des bonnes pratiques, des questions d'ordre juridique et du soutien scientifique et technique, et dispensent une formation pratique sur les risques liés à la sécurité.

Les objectifs spécifiques sont de :

- ★ Consolider une culture régionale de sûreté et de sécurité en renforçant la participation nationale, l'expertise locale et la viabilité à long terme.
- ★ Mobiliser les ressources nationales, régionales et internationales pour créer les conditions de développement de politiques CBRN cohérentes à l'échelon national et régional.

Les résultats attendus

- ★ Promouvoir la coopération entre l'UE et les régions en matière d'activités CBRN.
- ★ Renforcer la coopération régionale et les réseaux existants dans le domaine de l'atténuation des risques CBRN, notamment pour ce qui est des questions de contrôle des exportations, des trafics et des financements illicites, de la biosécurité et de la bio-sûreté.

Programme régional

Montant total : 95 millions d'EUR, dont 3 millions d'EUR pour la région Afrique du Nord

Organisations et pays bénéficiaires et partenaires : l'UE a commencé à implanter des centres en Asie centrale, en Asie du Sud-est, dans le sud du Caucase/en Ukraine et au Proche-Orient.

Période de mise en œuvre : 2009-2016

Contact : Harro Wittermans, Coordinateur Régional, Centre d'Excellence CBRN Afrique du Nord, bureau du PNUD, Alger.

Tél. : +213 (0)21 925 490;

Fax : +213 (0)21 925 490

Site web du Projet : <http://www.cbrn-coe.eu>





tout en renforçant l'engagement de la communauté scientifique.

- ★ Accroître la participation des pays en se fondant sur les atouts existants et sur la fourniture d'une expertise de l'UE.
- ★ Renforcer les capacités aux niveaux régional et national.
- ★ Assurer une viabilité à long terme grâce à un soutien continu de l'UE.

L'état d'avancement

La première phase de ce programme est pilotée par l'UNICRI, avec une enveloppe de 16 millions d'EUR, destinée à alimenter la première tranche pour l'ensemble des régions.

Pour l'Afrique du Nord, 3 millions d'EUR sont alloués et 19 actions ont déjà été pré-sélectionnées. D'ici la fin 2013, 200 projets au total seront financés pour l'ensemble des régions.

A titre d'exemple, on rappelle les actions comme :

- ★ Le développement et le transfert des savoir-faire et des bonnes pratiques en matière de sûreté et de gestion des risques biologiques.
- ★ La promotion des bonnes pratiques et les procédures d'évaluation des risques CBRN.
- ★ L'appui au développement d'un dispositif national intégré de sûreté nucléaire.
- ★ La mise en place d'un programme intégré méditerranéen d'intervention et de prévention des risques épidémiologiques.



Task MED (prolifération nucléaire)

Le contexte

L'objectif du projet est d'organiser et mettre en place des centres de référence dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaire.

Les objectifs spécifiques

Il est nécessaire de soutenir la recherche et d'améliorer les technologies dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaire. Il faut tester et référencer les technologies, y compris dans le domaine commercial, et instruire les futurs formateurs et responsables de première ligne des Etats membres, mettre à disposition des partenaires les technologies appropriées et renforcer les capacités des intervenants.

Tous les acteurs concernés, hors UE seront formés, en appui aux initiatives soutenues par les instruments de financement de la Communauté européenne.

La description du programme

Le programme TaskMed a pour objectif de combattre le trafic illicite de matières radioactives et nucléaires. L'Algérie est l'un des bénéficiaires de cette initiative, financée sur l'instrument de stabilité.

Il s'agit d'une initiative financée et pilotée par la l'Union européenne, notamment par son Centre de Recherche (JRC), son service de coopération (EuropeAid) et son service de relation extérieures (EEAS). Il s'agit de fournir des équipements appropriés aux autorités algériennes et d'organiser des sessions de formation

Programme régional

Montant total : 250.000 EUR
(pour la partie du projet en Algérie)

Localisation géographique de l'action : Algérie, Maroc, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Géorgie, Azerbaïdjan, Arménie, Ouzbékistan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Afghanistan, Asie du Sud Est, Proche orient, République Centre Africaine et en Amérique Latine.

Période de mise en œuvre :
2011-2014

Contact : Dr. Hamid Tagziria,
Project Leader

Adresse : European Commission
- Joint Research Centre, Institute
for Trans-uranium Elements –
Nuclear Security Unit, Ispra (Italy)

Tél. : +39 03 32 78 63 24

Adresse mail : hamid.tagziria@jrc.
ec.europa.eu

Appui au Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT)

Le contexte

Le terrorisme est un fléau très répandu en Afrique où, durant les dernières années, de nombreux pays ont été victimes d'actes terroristes. Les problèmes irrésolus de pauvreté et d'exclusion sociale continuent de fournir un terrain très fertile pour le recrutement de terroristes, dans ces pays à faible gouvernance où s'exerce une certaine attraction pour des organisations telles qu'Al-Qaïda, afin d'être utilisés en tant que bases d'établissement ou de repli.

Le CAERT, agence spécialisée de l'Union africaine (UA), a comme principale mission de faciliter la coopération entre les États membres de l'UA, via l'échange et l'analyse d'informations en matière de terrorisme d'une part, et de renforcer la capacité

d'analyse et de réponse de l'UA et de ses États membres, à travers des activités de formation et de recherche, d'autre part.

La description du programme

En décembre 2009, la Commission européenne allouait un nouveau financement au CAERT, via l'instrument de stabilité, pour une période de 36 mois afin de renforcer la coordination entre le CAERT et ses points focaux et d'encourager le travail en réseau autour des questions de lutte contre le terrorisme. Cela permettra d'aider les États membres du CAERT à avoir une meilleure connaissance, à la fois des enjeux et de leurs besoins, dans ce domaine et enfin de renforcer les liens entre le CAERT et les agences spécialisées européennes.

Programme régional

Montant : 585 000 EUR

Localisation géographique de l'action : Algérie et l'ensemble des pays de l'Union africaine

Période de mise en œuvre :
janvier 2010 – janvier 2013

Contact : M. MADEIRA, Directeur

Adresse : BP 17 Bureau poste
Mohammadia.

Tél : + 213 (0) 21 520 110

Fax : + 213 (0) 21 520 484

The background consists of several overlapping circles in various shades of pink and light orange. A large, dark pink circle is positioned in the upper left, overlapping a lighter pink circle to its right. Below these, a light orange circle overlaps the bottom edge of the dark pink one. In the bottom right, a medium pink circle overlaps the light orange one. The overall composition is soft and abstract.

07

7^{ème}
CHAPITRE



SOCIETE CIVILE





Introduction

Depuis le début de son intervention en faveur de la société civile en Algérie, l'UE s'est engagée de manière croissante à travers les programmes bilatéraux et thématiques afin de renforcer les capacités des associations algériennes, soutenir la participation de la société civile dans le dialogue avec les institutions et encourager sa présence dans les mécanismes décisionnels.

Grâce aux programmes thématiques «IEDDH – Démocratie et droits de l'homme», «Cofinancement ONG», «Développement social et humain», «Migration et asile», «Acteurs non étatiques et Autorités locales», depuis le début de

l'intervention européenne en faveur des la société civile algérienne, plus de 60 associations actives en Algérie ont pu bénéficier des financements européens, pour un montant total d'environ 20 millions d'euro.

De plus, depuis 2011, les ONG en Algérie ont pu bénéficier d'une allocation supplémentaire « la facilité de voisinage pour la société civile» qui a permis de financer des projets supplémentaires dans le cadre de l'appel à proposition publié par la Délégation de l'UE en Algérie «Acteurs non étatiques et Autorités locales».

Chacun des projets en cours financés par ces instruments en Algérie sont présentés brièvement dans les pages suivantes.



D'autre part, depuis 2012, la Délégation de l'Union européenne en Algérie organise des formations à la gestion du cycle de projet au profit des associations algériennes afin de renforcer leurs capacités à concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi de leurs projets

de développement. Cette année, plus de cent associations ont été formées aux quatre coins du pays, dans les wilayas de Tiaret, Alger, Tamanrasset, Constantine et Oran.

La liste des projets financés en Algérie ainsi que les détails concernant les appels à propositions sont disponibles sur le site web de la Délégation de l'Union européenne en Algérie: http://eeas.europa.eu/delegations/algeria/index_fr.htm

Les informations relatives aux appels à propositions globaux financés par la Commission européenne à Bruxelles sont disponibles à l'adresse suivant: <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publish.welcome>

Instrument Européen pour la Démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH)

Actions en Algérie

Montant : 2.4 millions d'EUR
(projets financés entre période 2009-2012)

Bénéficiaires : Organisations non-gouvernementales



L'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH) a été adopté par le Parlement européen et le Conseil européen en décembre 2006 et succède ainsi à l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'Homme, créée en 1994.

L'entrée en vigueur de cet instrument spécifique, au 1er janvier 2007, permet d'apporter un soutien financier aux activités visant à renforcer la démocratie et les droits de l'homme dans le monde, au titre des perspectives financières 2007-2013.

Dans le cadre de l'objectif 2 de la stratégie IEDDH (2007 – 2010), intitulée : « Renforcer le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et des réformes démocratiques et dans l'amélioration de la participation et de la représentation politique », la Délégation en Algérie a lancé, depuis 2009, quatre appels à propositions.

Actuellement, 26 micro-projets présentés par des associations algériennes et européennes sont en cours. Ces micro-projets concernent des actions, à petite échelle, qui permettent d'approfondir le soutien aux initiatives de la société civile locale et de renforcer leur contribution au processus démocratique.

Les projets

Cellule d'information et de formation sur les droits des enfants aux établissements scolaires (primaire, moyen et lycée) dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj (Association El Ghaith) : le projet vise à informer sur les droits de enfants dans les établissements scolaires de la wilaya de Bordj Bou Arreridj. Les activités principales mises en place furent la réalisation de séminaires et de formations sur le droit des enfants ainsi que des activités d'animation avec les enfants d'une soixante d'établissements de la wilaya. Dans ce cadre, trois émissions radiophoniques ont été réalisées autour des droits des enfants avec la participation de psychologues et professeurs.

Réduction de la violence en milieu scolaire (Fondation M. Boucebc, FMB) : L'objectif du projet est de renforcer la prise en charge des élèves et les enseignants confrontés à la violence. Dans le cadre de ce projet la fondation Boucebc intervient dans les quartiers défavorisés de l'Est de la capitale par des activités ludo-thérapeutiques (ateliers théâtre, création artistique, journée des droits de l'enfant). Les chefs d'établissements, les inspecteurs de circonscription et le corps enseignant ont également été formés par les thérapeutes de la fondation Boucebc.

Appui au renforcement des capacités d'interpellation de la société civile dans le domaine de la démocratisation et des droits humains en Kabylie (Ligue

algérienne pour la défense des droits de l'Homme, LADDH) : Le projet a pour objectifs de contribuer à l'amélioration du respect des droits humains et à la démocratisation des instances politiques au niveau des régions de Tizi Ouzou et Bejaia et de manière plus large au niveau de toute l'Algérie. En particulier, l'action vise à renforcer les capacités des professionnels des media, de la justice et des élus locaux, notamment par des formations sur les droits humains et le principe de citoyenneté. Le projet a aussi permis la création d'une médiathèque à Tizi Ouzou et le renforcement d'une bibliothèque à Bejaia.

Dar Houria (*Maison Liberté*) (*Association Djazaïrouna*) : Le projet vise à promouvoir les droits, la démocratie et l'égalité entre les hommes et les femmes, à travers des actions d'information sur le droit et la démocratie, et de sensibilisation sur l'égalité et la citoyenneté dans la wilaya de Blida. L'action vise en particulier les victimes de terrorisme afin de permettre la réduction des violences, et l'instauration d'un climat favorable à la solution pacifiques des conflits.

Agir pour mes droits (*Association Le Petit Lecteur*) : Le projet tend à créer des espaces d'expression où les enfants interprètent et s'approprient des principes énoncés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Les activités du projet permettent aux enfants d'acquérir la confiance et l'estime de soi mais également de participer à des ateliers de communication et d'écriture.

Actions pour la formation et l'information des femmes et des enfants aux droits humains et à la démocratie (*Association RACHDA*) : le projet contribue

au renforcement du rôle de la femme dans la société à travers la promotion d'une dynamique participative à la vie publique. Les groupes ciblés sont les jeunes que l'on forme et sensibilise à leurs droits civiques et les femmes qui bénéficient de soutien juridique et psychologique.

Centre de prévention et d'information en matière des droits de l'homme, Chouâa El Amel (*Association d'Aide Médico-psycho-sociale Dellys, AAMPS*) : L'objectif du projet est de contribuer à l'éducation de la citoyenneté en renforçant les capacités des acteurs travaillant avec les enfants et les personnes vulnérables dans la ville de Dellys de la wilaya de Boumerdès, une région dont la situation socio-économique est très précaire. Il permet de répondre à des besoins psycho-sociaux concrets tout en sensibilisant les bénéficiaires sur des notions de citoyenneté et de droits de l'Homme.

Promotion du droit associatif par le développement d'un centre ressource dédié aux associations (*Association pour la Culture et le Développement communautaire, ACDC*) : Le projet vise la promotion du tissu associatif dans le développement local, par la mise en place d'un centre de ressources au bénéfice des acteurs de la société civile de la région de Beni-Abbes. Les activités phares du projet ont été l'organisation des chantiers de volontariat et les ateliers d'écritures de projets.

Construction d'un plaidoyer permettant l'interpellation des pouvoirs publics en faveur du droit des enfants en conflit avec la justice (*Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, CISP*)



Visite de suivi à l'association El Ghaith



Atelier initiation au langage des signes - Fondation Boucebcî



Atelier comprendre les droits de l'homme animé chaque mardi - Le petit lecteur



Visite de suivi de projet pour le développement d'un centre ressource dédié aux associations ACDC



Ecole Bordj Menaiel – Association AFAK



Renforcement des capacités de plaidoyer pour la promotion des droits et l'égalisation des chances des personnes en situation de handicap au sud de l'Algérie- El Amel (Photo à choisir)



Renforcement des capacités pédagogiques des intervenants dans la prise en charge des enfants autistes Association -Association Wafa

: Ce projet s'inscrit dans une volonté de défendre et de soutenir un plaidoyer en faveur de l'amélioration des mesures de rééducation et de réinsertion de l'enfant en conflit avec la loi, en ouvrant le débat et en dynamisant le réseau des professionnels issus des institutions et de la société civile. Grâce à ce projet, le fonctionnement de la justice des mineurs est mieux connu et donc mieux compris.

« **Education inclusive** », une application conforme du droit à l'éducation des enfants en situation d'handicap (Fédération Handicap International, HI) : L'objectif du projet est la reconnaissance, en Algérie, du droit à l'éducation des enfants en situation de handicap. Cette reconnaissance officielle par les autorités compétentes doit être concrètement mise en application par l'ensemble des acteurs concernés, en conformité avec les conventions internationales. Dans ce cadre, des comités de concertation se sont réunis au niveau local et national pour promouvoir ce droit auprès des institutions publiques.

Création et consolidation d'espaces d'expression permettant aux enfants d'être de futurs citoyens engagés dans la vie de la Cité (Association AFAK Si Mustapha) : favoriser l'engagement citoyen des enfants, en Algérie, afin de soutenir l'avenir et leur devenir en tant qu'acteurs et décideurs de la société. L'intérêt se situe plus spécifiquement dans le soutien des enfants au sein de leur communauté, vers des modalités non violentes et citoyennes. Les activités phares du projet favorisent l'esprit critique et de liberté à travers la création de pièces de théâtre organisées dans les écoles de la région.

Renforcement des capacités de plaidoyer pour la promotion des droits et l'égalisation des chances des personnes en situation de handicap au sud de l'Algérie (Association el Amel des personnes handicapées El Menea) : L'association El Amel défend une approche de droit; son objectif est la pleine participation des personnes en situations handicap à la vie sociale et au développement de leur communauté. A travers des activités de plaidoyer, El Amel souhaite améliorer la prise en compte et la considération des besoins spécifiques des personnes en situations de handicap par les pouvoirs publics.

Lobbying et plaidoyer de la société civile pour une amélioration de l'accès aux droits (Ligue algérienne pour la Défense des droits de l'Homme, LADDH) : L'objectif spécifique du projet est le renforcement des capacités de la société civile en matière de défense des droits de l'Homme et l'amélioration de l'effectivité des droits de l'Homme dans les wilayas d'Alger, Tizi Ouzou, Bejaïa et Oran. Les éléments innovateurs du projet sont la mise en place de cellules de consultations juridiques, d'un dispositif de veille et de défense des droits humains pour populations vulnérables.

Renforcement des capacités pédagogiques des intervenants dans la prise en charge des enfants autistes (Association « Wafa » des parents d'enfants en difficultés mentales) : L'objectif de ce projet est la sensibilisation des pouvoirs publics et de l'opinion publique sur la défense des droits des enfants autistes. Des actions de formation et d'information, adressées aux éducateurs, professionnels, enseignants, psychologues, médecins et parents d'enfants, contribueront à une meilleure prise en charge des enfants autistes.



Un foyer pour vivre ensemble (*Association pour la Réhabilitation psycho-éducative infanto juvénile, ARPEIJ*) : Le projet s'inscrit dans la promotion des droits des enfants handicapés et des groupes vulnérables. L'association vise à atténuer l'inégalité des chances au bénéfice des enfants vulnérables et à sensibiliser, informer et impliquer leurs parents. Le service de pédopsychiatrie de l'hôpital Frantz Fanon de Blida est partenaire du projet et l'équipe du service de pédopsychiatrie prend en charge sur le plan thérapeutique les enfants bénéficiaires.

Création d'une pépinière de jeunes citoyens sur Akbou et Biskra (*Association Etoile culturelle d'Akbou*) : Le projet soutient et développe l'engagement citoyen des enfants, en augmentant leurs capacités de compréhension de leurs droits et de leurs devoirs, afin de leur permettre de s'exprimer au sein de leur communauté. Le projet soutiendra le renforcement des capacités de plaidoyer des Conseils communaux Jeunes auprès des institutions et des pouvoirs publics afin d'impliquer les jeunes activement dans la gestion de leur communauté.

Création d'un centre d'apprentissage et d'accompagnement pour les femmes démunies (*Fondation nationale pour la promotion de la santé, le développement et la recherche, FOREM*) : Ce projet vise la création d'un centre de formation pour les femmes démunies du village de Remka dans la région de Relizane, région très touchée pendant les années du terrorisme. Cette action vise à sensibiliser les femmes et les pouvoirs publics sur les questions des droits de la femme et à former les plus démunies aux techniques d'artisanat afin d'améliorer leurs conditions sociales.

La Convention d'Ottawa et la Convention relative aux droits des personnes handicapées au service d'un meilleur accompagnement des personnes en situation de handicap en Algérie (*Handicap International*) a pour objectif de soutenir le dialogue entre la société civile et les autorités publiques algériennes afin de favoriser un meilleur respect des droits des victimes de mines et des personnes en situation de handicap (PSH). Les actions menées permettent aux associations algériennes de victimes de mines et de PSH de se renforcer mutuellement et de défendre la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa et de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH).

Amélioration de la prise en charge des enfants en situation de handicap dans les établissements de soins en Algérie (*Fédération Handicap International, HI*) : Le projet vise à améliorer les conditions d'accueil, de prise en charge et les perspectives de sortie des enfants présents en établissements de soins. Plus précisément, le projet tend à renforcer les pratiques professionnelles et de coordination des autorités nationales et locales et de l'ensemble des acteurs concernés afin d'améliorer le système de prise en charge des enfants handicapés.

Renforcement du rôle du mouvement associatif algérien dans la défense des droits de femmes y compris les femmes handicapées et les femmes migrantes (*Solidaridad Internacional*). Le projet vise à renforcer le rôle du mouvement associatif algérien comme interlocuteur avec les autorités publiques, à travers des activités de vulgarisation et de sensibilisation aux textes internationaux en défense des droits des femmes. Ce programme aspire à renforcer



Un foyer pour vivre ensemble – ARPEIJ



- Création d'un centre d'apprentissage et d'accompagnement pour les femmes démunies- FOREM



Prise en charge des femmes, jeunes filles et petites filles victimes de violences au niveau du centre de prévention primaire d'information, d'éducation et de communication de lutte contre les violences basées sur le genre» -Association Assala pour la promotion de la famille et des jeunes



Participation de la société civile dans la définition et la mise en œuvre des programmes de lutte contre la désertification et de développement rural durable en zone de montagne AREA ED



FORM'Algérie Batik International

le rôle de la société civile dans la revendication de ses propres droits, et comme force de promotion des droits de l'homme, tout en créant un espace de concertation entre les OSC et les autorités.



Ensemble pour mieux agir (*Ligue de prévention et de sauvegarde de la jeunesse et de l'enfance - LPSJE*) : Le projet a pour objectif de renforcer les capacités des associations dans le sud algérien à lutter contre la violence faite aux femmes à travers des activités de formation et de sensibilisation. LPSJE offre un espace de partage et d'échange de bonnes pratiques au réseau associatif et institutionnel du Sud pour améliorer la compréhension, la maîtrise et l'intégration de la dimension genre, en matière de promotion d'équité et de communication non violente.



Présentation d'une cartographie sanitaire

et des jeunes). L'objectif général du projet est de garantir l'égalité entre les hommes et les femmes. Le projet s'inscrit dans une logique de lutte contre la pauvreté et le chômage des femmes. Il aide et forme des femmes démunies de la région de Djelfa à travers la création de micro-entreprises.



Mémoires de Femmes pour un plaider en faveur de la prévention de la violence à l'égard des femmes en Algérie (*Association Ecole et famille – AEFPPS*): L'association « Ecole et Famille » et ses trois partenaires ambitionnent de créer une plateforme de concertation afin de sensibiliser les employeurs et les autorités au respect des droits de la femme travailleuse en Algérie, notamment dans la région de Ouargla.



Renforcer la Protection des Migrants et les Capacités de Gestion des Flux Migratoires Mixtes- Conseil Italien pour les Réfugiés CIR

Soutien de l'engagement participatif des acteurs non étatiques et institutionnels dans la prévention de la marginalisation juvénile et pour la promotion et renforcement des droits des enfants (*Comitato Internazionale per il sviluppo dei popoli- CISP*): Le projet s'articule autour de la promotion des droits des enfants et des groupes vulnérables et marginalisés en Algérie. L'objectif spécifique est d'augmenter la coopération et l'engagement de la société civile dans la prévention de la délinquance juvénile par le renforcement de leur rôle dans la promotion des droits de l'enfant.

Un réseau de jeunes pour l'égalité entre les hommes et les femmes (*Association féministe pour l'épanouissement de la personne et l'exercice de la citoyenneté – AFEPEC*). Ce projet vise à renforcer les capacités des associations de jeunes, membres du réseau « jeunes citoyens engagés », afin de consolider leur rôle dans la diffusion de la culture égalitaire et de non-violence. Les activités s'articulent autour des jeunes (hommes et femmes) militants associatifs des jeunes filles de la région de Tيارت qui font un travail de proximité et des enseignants et chercheurs.



Lancement du projet DiaMed – Ader Méditerranée

Prise en charge des femmes, jeunes filles et petites filles victimes de violences au sein du centre de prévention primaire d'information, d'éducation et de communication de lutte contre les violences basées sur le genre (*Association Assala pour la promotion de la famille*

Renforcer l'accès aux droits des personnes en migration (*Médecins du Monde France*) : Les objectifs du projet sont l'amélioration des conditions de vie des populations, en situation de mobilité contrainte, présentes en Algérie et le renforcement de l'accès aux soins et aux droits des migrants, installés ou en transit en Algérie.



Programme acteurs Non-Étatiques dans le Développement (ANE-AL)

Le programme thématique «Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement», introduit en 2007, visait à renforcer les capacités des associations de la société civile et des autorités locales, comme condition préalable à l'avènement d'une société plus équitable, plus ouverte et plus démocratique.

Pour la première fois en 2011, la Délégation européenne en Algérie a lancé un appel à propositions « Acteurs non-étatiques dans le développement ». Le montant global mis à disposition pour l'Algérie dans le cadre de cet appel s'élève à 750.000 EUR.

8 contrats de subvention ont pu être signés

Dynamisation du mouvement associatif algérien (*Solidaridad Internacional*): Le projet vise la dynamisation de la société civile algérienne et ses pratiques de démocratie participative, à travers le renforcement des capacités de mobilisation de trois associations d'envergure et la mise en place d'une dynamique de réseau.

Renforcement des capacités des associations du Réseau des Associations algériennes de lutte contre les Myopathies (*RAAM*) (*Fédération Handicap International, HI*): Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies neuromusculaires (MNM) et les actions de prise en charge et d'accompagnement, en concertation avec les autorités nationales et locales. Les capacités organisationnelles et opérationnelles des 9 associations du réseau RAAM sont renforcées.

Renforcement du dialogue démocratique et de la participation citoyenne des jeunes dans la gestion des politiques de développement local (*Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, CISP*): L'objectif est d'améliorer la participation citoyenne à travers la mise en place d'un système pilote participatif des jeunes citoyens dans la commune des Eucalyptus et la commune d'Oran.

Renforcement des capacités (du réseau associatif de développement communautaire et rural) de la wilaya de Bordj Bou Arreridj pour un développement socio-économique équitable (*Association El Ghaith*): Le projet est élaboré autour du renforcement du rôle et des capacités de plaidoyer du mouvement associatif Bordjien. L'action proposée vise à encourager le développement humain, socio-économique dans les zones rurales et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales à travers l'égalité des chances des sexes dans l'insertion professionnelle.

Participation de la société civile aux programmes de lutte contre la désertification et de développement rural durable en zone de montagne (*Association de réflexion, d'échanges et d'actions pour l'environnement et le développement AREA-ED*): Le projet est mis en œuvre dans des régions montagneuses, semi-arides et arides/sahariennes. A travers des activités de formations et d'accompagnement, l'action permettra de mettre en place un réseau d'associations engagées dans le développement rural durable, la lutte contre la désertification et la préservation des ressources naturelles.

Actions en Algérie

Montant : 750 000 EUR (Budget 2010 et 2011)

Bénéficiaires : Organisations non gouvernementales et Autorités locales

FORM'Algérie (*Batik International*) : Le projet vise la consolidation des associations algériennes dans leur rôle d'acteur majeur dans les efforts de développement humain et de réduction de la pauvreté par le renforcement de leurs capacités et l'échange d'expériences et de pratiques innovantes. Le projet propose de favoriser les synergies et la mise en réseau des acteurs d'un même territoire et de capitaliser les expériences des acteurs de terrain en valorisant leurs actions auprès des autorités locales et étatiques.

Renforcement des capacités de plaidoyer pour la promotion de droits et l'égalisation des chances des personnes en situation d'handicap en Algérie et au Maroc (*Fédération Handicap International, HI*) : Les personnes en situation d'handicap au Maghreb doivent être sujets

de droit dans un cadre social et réglementaire favorable et conforme aux principes de la Convention relative aux Droits des Personnes handicapées (CRDPH). Le projet qui vise l'application de ces principes universels est développé simultanément en Algérie et au Maroc. Il appuie le travail en réseau d'organisations de personnes Handicapées de ces deux pays.

Citoyenneté, renforcement de la démocratie locale et de la vie associative au Maroc et en Algérie (*Proyecto Local*). Promouvoir une société participative et autonome pour faciliter la participation des acteurs non étatiques dans un contexte de changement important sur la rive Sud de la Méditerranée. Proyecto Local et ses partenaires visent à accroître l'interaction entre les acteurs étatiques et non étatiques et renforcer les réseaux et plates-formes avec les autorités locales, afin de nouer des alliances transnationales et diffuser les meilleures pratiques.

Programme pour le développement social et humain

Actions en Algérie

Dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, les Etats membres sont engagés à mettre en œuvre des mesures afin d'améliorer la situation et la participation des femmes dans les sphères civile, politique, économique, sociale et culturelle (Conclusions de la conférence ministérielle d'Istanbul de novembre 2006).

Dans ce contexte, le programme thématique «Investir dans les Ressources Humaines» a identifié parmi ces priorités le soutien et le renforcement des capacités des organisations de la société civile, actives

dans la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la rive Sud de la Méditerranée.

Le programme GEPE, Genre et Economies Pluri Elles (CIDDEF Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme), vise à favoriser l'accès à l'emploi et à la création d'activités génératrices de revenus des femmes résidant en zone urbaine et rurale en Algérie, en Egypte, au Maroc et en Tunisie par la mise en œuvre d'un programme d'émancipation par l'activité économique.

Programme pour la migration et asile

Le programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile a pour objectif de les soutenir dans leurs efforts pour mieux

gérer les flux migratoires dans toutes leurs dimensions. Ce programme succède au programme AENEAS, mené en 2004-2006.



Couvrant toutes les facettes essentielles du phénomène migratoire (migration et développement, migration de la main-d'œuvre, migration clandestine et traite des êtres humains, droits des migrants, asile et protection internationale), ce programme vise le renforcement des capacités et le soutien d'initiatives de coopération. Les partenaires des pays d'origine, de transit et de destination y développent et partagent des expériences et des méthodes de travail concernant les différents aspects de la migration.

Projets en cours en Algérie :

Renforcer la protection des migrants et les capacités de gestion des flux migratoires mixtes (*Conseil Italien pour les Réfugiés CIR*). Ce projet s'articule autour de plusieurs objectifs; renforcer les capacités juridiques et procédurales dans le domaine de la migration et de l'asile pour la gestion des flux migratoires mixtes; améliorer les compétences des autorités et de la société civile dans le domaine de la protection des migrants et des demandeurs d'asile par des formations sur le cadre juridique existant au niveau international et régional ; publier une étude sur les flux migratoires mixtes en Algérie et leurs gestion, et fournir

une assistance humanitaire en faveur des groupes vulnérables comme les migrants et demandeurs d'asile.



Soutenir la création d'activité et l'emploi au Maghreb – La migration au service du développement économique local (*ADER Méditerranée*): Le projet «DiaMed» s'appuie sur la combinaison des capacités innovantes du Nord et du Sud de la Méditerranée et sur les opportunités d'investissement au Sud. Son objectif est de soutenir la création d'activité et l'emploi au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie).

Les principaux moteurs du projet sont l'engagement des acteurs institutionnels et économiques locaux, l'implication des diasporas maghrébines, la valorisation des jeunes diplômés du Maghreb, la promotion de l'esprit d'entreprise et la circulation des compétences. «DiaMed» entend, d'ici 2015, contribuer au développement local et renforcer le tissu entrepreneurial du Maghreb, au travers d'activités de soutien de projets d'investissements, de transfert de l'innovation, de formation et de coaching, et d'accompagnements personnalisés.

TRESMED IV – dialogue avec la société civile

Le projet TRESMED IV est un projet régional visant à donner aux acteurs économiques et sociaux un cadre de dialogue institutionnel, dans le but d'aider la société civile, d'améliorer la gouvernance et de promouvoir la démocratisation dans neuf pays de la Méditerranée : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine et Tunisie. Le projet s'emploie à renforcer et promouvoir le rôle consultatif des institutions économiques et sociales et

à concilier développement économique et développement social.

Cette dernière phase du projet TRESMED entend continuer de soutenir le rôle des acteurs économiques et sociaux dans les processus de prise de décision, permettant ainsi une implication accrue dans le partenariat méditerranéen et ce, afin de faciliter la création d'un modèle représentatif d'intégration dans le cadre

Actions au niveau régional

de la politique européenne de voisinage. Le projet permet, pour les pays concernés, de mieux appréhender les questions cruciales dans le domaine socio-économique, grâce à des ateliers thématiques, des conférences sur les résultats et un site web spécialisé. Les ateliers thématiques sont au cœur de TRESMED 4.

Dans le cadre de ce projet un atelier de travail intitulé «Femme et Dialogue et

Social» a eu lieu à Alger en mai 2012 en collaboration avec le CNES. Cet atelier a étudié le rôle des femmes dans la vie économique et sociale en Méditerranée, et leur situation sur le marché du travail. Il aborde aussi les questions capitales comme les politiques d'égalité des chances, l'accès à l'éducation, les conditions de travail, la protection sociale, la sécurité et la santé au travail.

Programme régional « Société civile »

Actions au niveau régional

Le programme « Société Civile Euromed » vise à renforcer les capacités de la société civile des pays du Sud de la Méditerranée, pour lui permettre de jouer pleinement son rôle et d'atteindre ses objectifs.

L'assistance technique, assurée par une équipe d'experts internationaux, est mise en place par l'Institut méditerranéen (IMED), en consortium avec le Réseau arabe des ONG pour le développement (ANND), l'Association Chouala pour l'éducation et la culture (Maroc), l'Institut européen de la Méditerranée (IEMED), le Bureau méditerranéen de l'information pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), la Plate-forme non gouvernementale EUROMED, et le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH).

Dans le cadre du programme, il est prévu de mettre en place dans chacun des pays concernés un Groupe national de Coordination (GNC) parmi les organisations de la société civile dont les tâches seraient d'identifier les centres d'intérêts de la société civile, ses objectifs, ses instruments et ses moyens, pour lui permettre d'accomplir ses missions afin d'aboutir, chaque fois que nécessaire, à la mise en place de mécanismes de coordination au sein de la société civile et avec les autorités publiques pour promouvoir le dialogue.

Le point focal en Algérie, est le réseau NADA pour la défense des droits de l'enfant. NADA a organisé les activités autour de deux groupes thématiques et des ateliers de travail, qui couvrent les domaines suivants : 1) les droits économiques et sociaux, l'environnement et le développement durable, 2) la liberté d'expression, le droit à l'information, à la connaissance et à la culture et le rôle des médias.

Développer la capacité des organisations de la société civile à promouvoir et à protéger les droits des migrants dans la région du Sud de la Méditerranée

Ce projet entend renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC) du Sud de la Méditerranée afin qu'elles puissent promouvoir et protéger les droits des migrants. Les actions s'adressent essentiellement aux organisations locales et régionales de la société civile actives dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme, des droits de la femme et de la protection et de l'aide aux migrants au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Libye (surtout actives en dehors du pays) et en Égypte. Le projet a pour bénéficiaires les migrants du Sud de la Méditerranée.

Le projet soutient la mise en place de réseaux régionaux et sous régionaux, entre organisme de la société civile (OSC) de la



région méditerranéenne, encourageant ainsi le dialogue et la coopération entre OSC des pays d'origine, de transit et de destination. Il entend également développer le dialogue et l'élaboration de politiques sur la migration, promouvoir les instruments internationaux et régionaux de protection des droits humains en rapport avec les droits des migrants et soutenir le développement

de cadres législatifs et politiques assurant une protection adéquate aux migrants.

Ce projet, qui accorde une attention particulière à la dimension du genre, assure la promotion et la protection des droits des migrants en Afrique du Nord et au Sud de la Méditerranée.

Initiative conjointe UE - Nations unies pour la Migration et le Développement

L'initiative conjointe pour la Migration et le Développement (JMDI) de l'Union européenne et des Nations Unies reflète la reconnaissance et l'intérêt croissant pour les activités liant étroitement migration et développement.

Dans ce contexte, l'UE a offert de nouvelles opportunités de financement, au sein desquelles figure le programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile 2007 – 2013, qui finance le JMDI. Ce programme ne s'attaque pas directement aux causes profondes des migrations, mais vise plutôt à encourager les diasporas, à contribuer au développement socio-économique des pays d'origine des migrants, à freiner la fuite des cerveaux, à faciliter les transferts de fonds et le retour des migrants qui décident de rentrer dans leurs pays d'origine.

Concrètement

JMDI aide les organisations de la société civile et les autorités locales qui souhaitent contribuer à renforcer le lien entre la migration et le développement.

L'initiative tente, également, de mettre en place et de consolider les réseaux de personnes et les organisations actives

dans le secteur de la migration pour le développement. Elle doit identifier les bonnes pratiques en la matière et partager les informations sur ce qui fonctionne au niveau local et international, afin d'enrichir l'élaboration des politiques sur la migration pour le développement.

Un appel à propositions, d'un montant global d'environ 10 millions d'EUR, a été lancé en 2008, pour financer des projets rattachés aux quatre points suivants :

- ★ Transferts de fonds des migrants,
- ★ les communautés migrantes,
- ★ les capacités des migrants et
- ★ les droits des migrants.

4 projets ont été sélectionnés, pour un montant total de 710.624 EUR en Grande Kabylie.

Ils sont mis en place dans le cadre de partenariats unissant la société civile et les autorités locales algériennes.

Les réalisations

Ce programme s'est achevé en 2012, un nouveau programme similaire est en préparation.

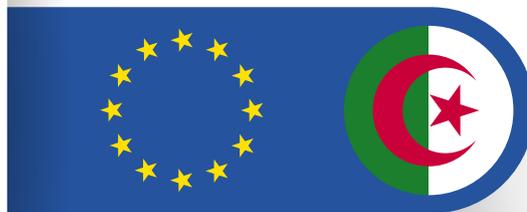
Actions au niveau régional

Montant : 15 millions d'EUR

Période de mise en oeuvre : 2006 - 2012

Bénéficiaires : Algérie, Cap-Vert, Égypte, Équateur, Éthiopie, Géorgie, Ghana, Jamaïque, Mali, Maroc, Moldavie, Nigeria, Philippines, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie

8^{ème}
CHAPITRE



JEUNESSE ET EMPLOI



Introduction

Répondre aux défis des besoins d'emploi et à ceux de la jeunesse est une priorité croissante dans les sociétés modernes.

Dans les pays méditerranéens, le pourcentage de jeunes dans la population est le plus élevé de l'histoire moderne avec près de 50% de la population ayant moins de 30 ans; en Algérie, il constitue 60% de la population. Malgré l'amélioration de leur niveau de formation et les efforts du gouvernement en matière d'emploi, près d'un quart des jeunes est au chômage et a des perspectives limitées d'intégration socio-économique et d'épanouissement futur. La transition entre l'école et le monde du travail est particulièrement difficile, en raison d'un manque de savoir-faire et de réelles perspectives professionnelles liées à l'enseignement. Cela entraîne des situations d'exclusion, de frustration et de vulnérabilité.

Cette réalité a conduit le Gouvernement algérien à inscrire l'emploi et la jeunesse comme priorité de son action, à partir de 2008 et de manière plus nette encore depuis 2011, avec pour objectif de répondre aux besoins de sa population, en développant des politiques et des mesures nouvelles pour faire face aux défis actuels, notamment en faveur de l'intégration et de l'emploi des jeunes.

La coopération entre l'UE et l'Algérie reflète l'importance accrue de ces pro-

blématiques dans le contexte national, en apportant un appui technique et financier aux différents acteurs, institutionnels et de la société civile.

Ainsi, suite à la conférence des ministres euro-méditerranéens du travail en 2008 et l'adoption par le gouvernement algérien de son « plan d'action pour la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage », l'UE a inscrit en 2009 un programme d'appui au secteur de l'emploi qui vise à améliorer la promotion et la régulation de l'emploi économique à travers le renforcement de l'Agence nationale de l'Emploi (ANEM). Il entend, également, perfectionner la collecte et l'analyse de données fiables au sein du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

De même, pour la première fois, l'UE et l'Algérie ont placé en 2012 la jeunesse au cœur d'un programme de coopération bilatérale. Les événements du printemps 2011 dans plusieurs pays de la région ont davantage mis en lumière, amplifié et souligné les attentes et les revendications de la jeunesse, sur les plans politique, économique et social, ainsi que l'urgence d'y apporter des réponses appropriées. A travers son soutien, l'Union européenne accompagnera le pays dans sa politique nationale en faveur de la jeunesse et pour l'employabilité des jeunes, ainsi que les efforts de la société civile pour une meilleure prise en compte de cette partie de la population.



Il convient de citer enfin les résultats des programmes d'appui à la société civile dans le domaine social : le programme « ONG I » de 2000 à 2006, puis sa suite, « ONG II » de 2006 à 2010, réalisés avec l'Agence de développement social (ADS). Ceux-ci ont, en effet, permis de renforcer près de 200 associations algériennes en tant qu'acteurs du développement social du pays. Seules ou en réseaux, elles ont réalisé, parmi les différentes thématiques, des projets d'accompagnement pour l'insertion de jeunes chômeurs (Tlemcen), des actions citoyennes de jeunes (Oran), des actions liées à l'entrepreneuriat de femmes en zone rurale (Djelfa, Jijel, Skikda, Ouragla, etc.).

Sur le plan régional, le programme Euro-med Jeunesse a contribué depuis 2000 à développer les espaces d'échanges pour les jeunes du pourtour méditerranéen, à renforcer les associations de jeunesse en tant que vecteur de mobilisation de jeunes, afin qu'ils deviennent des acteurs permanents du développement de leur société et de la démocratie. Ainsi, les associations algériennes ont été les premiers partenaires dans les différents projets financés durant la phase III, démontrant l'intérêt des associations pour ces initiatives.

La coopération en matière d'employabilité est portée par l'Agence européenne de formation (ETF) depuis 1994, à travers la mise à disposition des pays méditerranéens d'expertise pour le développement du système de formation professionnelle.

Le programme « PASEA » est dans sa 1ère phase, avec la préparation du déploiement de l'ensemble des actions de formation des cadres de l'ANEM et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale et l'installation de l'équipement indispensable à la modernisation du système d'information du marché de l'emploi.

Sur la thématique de la jeunesse, les activités du programme « jeunesse-emploi » démarreront après l'été 2013, avec l'installation des équipes du programme au niveau central et dans chacun des 4 wilayas pilotes. L'expertise d'appui à la mise en œuvre du programme sera également recrutée à la fin 2013.

En ce qui concerne la coopération régionale en cours dans ces secteurs, les actions ciblent essentiellement la jeunesse, à travers la poursuite du programme « Euromed jeunesse » dans sa 4e phase, prolongée jusque fin 2015. L'agence ETF conduit également, depuis janvier 2013, le projet « GEMM » pour la gouvernance en matière d'employabilité des jeunes et des femmes.

L'emploi et la jeunesse figureront incontestablement parmi les priorités de la coopération UE-Algérie au-delà de 2013, de manière directe ou de façon transversale à travers d'autres programmes. Plusieurs programmes régionaux sont également en cours de préparation.

Appui au secteur de l'emploi (PASEA)

Programme bilatéral

Montant total : 15.34 millions d'EUR (dont 14.1 millions d'EUR de contribution européenne)

Période de mise en œuvre : décembre 2010 – mars 2016

Bénéficiaires : Agence Nationale de l'Emploi (ANEM)

Contact : M. Mourad Lemia, directeur du programme

Adresse : Centre culturel Azzedine Medjoubi, 92, rue Mohamed Zekkal, Sidi M'Hamed, 16014 Alger.

Tel : +213 (0)21 274 360

Fax : +213 (0)21 274 361

Email : pmn.anem@gmail.com

Site web : <http://pasea.overblog.com/>

Le contexte

Dans le cadre de leur partenariat, l'UE et les autorités algériennes ont convenu de la mise en œuvre d'un Programme d'appui au secteur de l'emploi en Algérie (PASEA). Il s'agit de soutenir la mise en place du « plan d'action pour la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage » adopté par le gouvernement algérien, et d'accompagner, dans sa transformation, l'Agence nationale de l'Emploi (ANEM) à qui la gestion du programme est confiée.

Les objectifs

L'objectif principal de PASEA est d'améliorer la promotion et la régulation de l'emploi économique à travers le renforcement de l'ANEM. Il entend, également, perfectionner la collecte et l'analyse de données fiables au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MTESS). Trois enjeux en découlent :

- ★ Professionnaliser les personnels.
- ★ Informatiser les processus.
- ★ Moderniser les procédures et les services.

Les activités à ce jour

L'année 2012 fut marquée par la mise en place des instances, l'installation d'une équipe d'experts, la gestion du projet puis, le début de sa réalisation.

La période peut être divisée en trois phases: le diagnostic; la construction du devis-programme (2012 – 2013); la mise en œuvre.

Le lancement du PASEA s'est fait avec l'implication des bénéficiaires, notamment des directeurs centraux ou des responsables de l'ANEM désignés comme points focaux.

L'équipe du programme a très largement consulté les personnels visés par les actions, via des groupes de travail, des visites de terrain et des questionnaires.

Enfin, des partenaires du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnel et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont été associés, en particulier au sein du comité de pilotage.

Les résultats à ce jour

6 missions ont été confiées à des experts court-terme et réalisées, en totalité ou en partie, au cours de l'année 2012. Elles ont porté sur les points suivants :

- ★ Identifier les besoins de formation des conseillers et ceux des managers.
- ★ Elaborer un guide des procédures, Aider à l'organisation et à la mise en place d'une équipe de maîtrise d'ouvrage pour le système d'information.
- ★ Produire des fiches de poste pour les conseillers et les managers.
- ★ Etablir un plan de communication et de visibilité du projet.

Depuis 2012, cinq ateliers régionaux ont été programmés pour permettre aux bénéficiaires de prendre connaissance des objectifs et des actions du PASEA.

Préalablement au lancement des marchés, deux avis d'information furent publiés en décembre 2012. L'équipe du programme a initié un début de contractualisation des marchés de services (actions de formation et voyages d'étude pour le personnel) et de fourniture (parc informatique, matériel pour la formation, la communication et la reprographie).



Programme d'Appui à la Jeunesse-Emploi (PAJE)

Le contexte

En Algérie, 70% de la population totale est âgée de moins de 35 ans. La prise en charge des difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes est de fait l'un des axes principaux du plan d'action du gouvernement. Les événements du printemps 2011, au niveau des pays de la région, ont davantage mis en lumière, amplifié et souligné les revendications de la jeunesse, sur les plans politique, économique et social, ainsi que l'urgence d'y apporter des réponses appropriées.

A travers son soutien, la Commission européenne accompagne le pays dans sa politique nationale en faveur de la jeunesse et pour l'employabilité des jeunes, ainsi que les efforts de la société civile pour une meilleure prise en compte de cette partie de la population.

Les objectifs

L'objectif global du programme « Jeunesse-Emploi » est d'accompagner et de soutenir les réformes et l'action du gouvernement algérien dans sa politique de jeunesse mais aussi les efforts de la société civile, y compris les partenaires sociaux, pour une meilleure prise en compte des jeunes dans la société. Ses objectifs spécifiques sont:

- ★ Une meilleure participation des jeunes dans la société.
- ★ L'amélioration de l'employabilité des jeunes.
- ★ Le développement de la coopération entre les secteurs pour la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse.

Les activités à ce jour

Dès 2011, tous les acteurs concernés (les ministères, les agences sous tutelle, structures relevant des wilayas, les associations de jeunes) ont été concertés afin d'identifier, au mieux, les besoins et la formulation du programme.

Le Premier Ministre a confié la coordination du programme au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MTESS).

Les résultats à ce jour

La convention de financement a été signée par toutes les parties le 6 décembre 2012.

Un travail préparatoire est en cours afin de déterminer :

- ★ La désignation des 4 wilayas pilotes.
- ★ La nomination du directeur de programme.
- ★ Le choix des locaux.

L'Algérie a, d'ores et déjà, alloué la somme d'1 million d'EUR au titre de la contribution nationale.

Programme bilatéral

Montant total : 26 millions d'EUR (dont 2.5 millions d'EUR contribution algérienne)

Période de mise en œuvre :
décembre 2012 - décembre 2016

Bénéficiaires : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (coordinateur), l'ensemble des Ministères concernés par la politique nationale de la jeunesse (Jeunesse, Solidarité nationale, éducation nationale, formation professionnelle, ...), agences nationales et locales d'emploi et d'appui à l'entrepreneuriat, structures de jeunes, associations de jeunesse, partenaires sociaux

Contact : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, DG de l'Emploi, de l'Insertion

Adresse : 44 rue Mohamed Belouizded, Alger

Tel : +213 (0)21 659 999

Site web : www.mtess.gov.dz

EuroMed Jeunesse IV

Programme régional

Montant total : 300.000 EUR

Période de mise en œuvre :
2010 - 2013

Bénéficiaires : Algérie, Égypte,
Israël, Jordanie, Liban, Maroc,
Palestine, Syrie, Tunisie

Contacts : Direction générale
de la jeunesse, Ministère de la
jeunesse et du sport

Adresse : 3 Rue Mohamed
Belouizdad, Alger, Algérie

Tel : +213 (0)21 68 33 50.

Fax : +213 (0)21 65 77 78

Site web : <http://www.euromedyouth.net/>

Le contexte

Le programme EuroMed Jeunesse est un programme régional, initié en 2000, partant du constat que les échanges des jeunes sont, pour les générations futures, un outil de préparation à une coopération plus étroite entre les partenaires euro-méditerranéens.

Le programme accorde un intérêt particulier à la coopération sous-régionale, à travers le financement de projets associatifs, la participation au service volontaire EuroMed Jeunesse et le renforcement de partenariat entre les diverses associations concernées, afin de développer les échanges et soutenir l'innovation dans le travail avec les jeunes.

Son champ géographique comprend 35 pays : les 27 États membres de l'Union européenne et les 8 pays partenaires méditerranéens signataires de la Déclaration de Barcelone (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie). Ce programme intervient en complémentarité avec le programme européen « Jeunesse en Action » : ce dernier étant piloté par les agences nationales européennes pour la jeunesse, alors qu'EuroMed Jeunesse est mené par les ministères de la Jeunesse de chaque pays méditerranéen.

La phase IV du programme a débuté, en 2010, avec environ un total de 5 millions d'EUR. Une enveloppe de 300.000 EUR a été attribuée à l'Algérie.

Les objectifs

Les objectifs généraux de la quatrième phase du programme EuroMed Jeunesse ainsi que ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- ★ Stimuler une compréhension mutuelle et un dialogue interculturel entre les jeunes au sein de la région euro-méditerranéenne afin de leur offrir des occasions d'échange interculturel non formelle et combattre les préjugés et stéréotypes qui déterminent la perception mutuelle.
- ★ Promouvoir une citoyenneté active chez les jeunes et encourager leur sens de la solidarité en leur offrant la possibilité de jouer un rôle au sein de la société, d'exprimer leur engagement personnel et veiller à ce que l'équilibre hommes/femmes soit respecté. Renforcer la participation des ONG de jeunesse à la société civile afin de promouvoir les valeurs fondamentales du respect et de la tolérance et encourager le dialogue des jeunes issus de milieux culturels différents et renforcer leurs compétences par la valorisation de leur créativité, leur sens de l'initiative et leur solidarité.
- ★ Contribuer au développement de la politique nationale en faveur de la jeunesse afin de faciliter l'échange d'information tant au niveau sous-régional, régional et national, promouvoir l'acquisition de nouvelles compétences et méthodes de travail parmi les jeunes, les responsables des structures, et autres acteurs de la politique de jeunesse et mettre en place des partenariats et des réseaux durables parmi les organisations de jeunesse.

Les activités à ce jour

Le programme a démarré en 2011 par la réunion régionale de toutes les unités nationales, installées au sein des ministères

de la jeunesse des pays partenaires du programme. Une unité régionale de renforcement des capacités a été constituée. Des experts régionaux ont assuré, en concertation avec l'unité nationale algérienne, une formation pour des cadres du ministère la Jeunesse concernant le diagnostic des besoins nécessaires pour former des associations de jeunesse.

Le programme favorise la mobilité des jeunes et la compréhension entre les peuples à travers 3 types d'actions :

- ★ Les échanges de jeunes EuroMed.
- ★ Le service volontaire EuroMed .
- ★ La formation et la mise en réseau (visites d'études, stages et séminaires, construction de partenariats).

Les projets d'actions sont proposés par une association implantée dans l'un des 8 pays

signataires, en partenariat avec deux autres associations, au moins.

Une enveloppe supplémentaire a été allouée fin 2012 à chaque pays. Pour l'Algérie, une allocation supplémentaire de 300.000 EUR a été accordée.

Les résultats à ce jour

Une étude importante sur les politiques de la jeunesse dans les pays méditerranéens a été réalisée en 2009.

Les associations algériennes ont été les premiers partenaires des projets financés dans le cadre de la phase III du programme, démontrant ainsi tout leur dynamisme et leur intérêt pour ce programme. Dans le cadre de la phase IV, le démarrage des activités à destination des associations est en cours de discussion avec le ministère de la Jeunesse.





09

9^{ème}
CHAPITRE



PATRIMOINE ET CULTURE



Introduction

En Algérie, le secteur de la culture, en général et du patrimoine en particulier, a vu son rôle renforcé dans les politiques de l'Etat algérien depuis la fin des années 90. Le Schéma directeur sectoriel de la culture (SDSC) a été approuvé en 2007 et intégré au Schéma national et aux Schémas régionaux de l'aménagement du territoire (SRAT).

Pendant des décennies, la question patrimoniale en tant que telle n'a pas été prioritaire dans les politiques de l'Etat. Cela explique, aujourd'hui, le besoin de compétences humaines nécessaires pour entreprendre une véritable politique de protection et de valorisation sur l'ensemble du territoire.

Un important travail législatif, engagé par la loi 98-04 sur le Patrimoine culturel (1998) et ses textes d'application (2003), donne un cadre juridique permettant le passage d'une gestion centralisée vers une logique de déconcentration du secteur.

On notera en particulier :

- ★ Dès 2003, l'ouverture de directions de la culture au niveau des 48 wilayas (DCW).
- ★ En 2003, le Centre national des études historiques (CNEH) devient Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (CNRPAH) en charge d'établir l'inventaire du patrimoine immatériel.
- ★ L'Agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques (ANAPSMH) devient en 2005 l'office de gestion et d'exploitation des Biens culturels (OGEBC).
- ★ La création du Centre national de recherche en archéologie (CNRA) en 2005.
- ★ La création du Centre national des manuscrits (CNM) en 2006.
- ★ La création de l'Agence nationale des secteurs sauvegardés (ANSS) en 2010.
- ★ L'élaboration d'instruments appropriés comme le Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur (PPSMV) pour les ensembles habités et le Plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA).

Actuellement, l'enjeu en Algérie est d'inventorier, cataloguer, classer puis gérer et valoriser des patrimoines immobiliers, mobiliers et immatériels, considérables en nombre et en typologie et cela sur un vaste territoire. La refondation du secteur ne s'est pas encore traduite par la montée en puissance de nouveaux acteurs et institutions, notamment en termes de gestion des sites classés, d'exécution des missions premières du secteur (inventaire, sauvegarde, entretien et animation des collections) et de coordination avec les autres secteurs (inter-sectorialité), en particulier au niveau local.

A ce jour, l'enjeu pour le ministère de la Culture est la réalisation du schéma directeur national dans les 48 wilayas.

La mission d'inventaire, en particulier, n'est pas encore à jour et pose à terme la question de sa sauvegarde même.

L'enseignement supérieur dispense des formations en architecture ou en archéologie et dispose de centres de recherche mais il n'existe pas une réflexion nationale sur cette question ni suffisamment de spécialistes capables de créer une École. Nombre de métiers du patrimoine (muséographie, gestion et valorisation des sites, restaurateurs, expertise, médiation culturelle etc.) ne disposent pas de formations intermédiaires ou de spécialisations de niveau équivalent à ce que l'on trouve à l'international.

Le secteur privé du patrimoine est embryonnaire : le secteur du bâtiment et des artisans souffre d'un manque de qualifications et de savoirs en matière de techniques d'intervention traditionnelles et de ressources.

Le secteur privé représente un important gisement d'emplois et de qualifications professionnelles, tant pour répondre aux programmes du ministère de la Culture qu'à la rénovation d'un parc de logements anciens qui nécessite des méthodes d'intervention spécifiques. Les métiers de la maîtrise d'œuvre (architectes, BET) ne

peuvent s'engager efficacement dans ce secteur, faute d'une maîtrise d'ouvrage avertie et de la régularité des marchés. La procédure d'habilitation des architectes «qualifiés» ne permet pas d'augmenter leur nombre, qui est de 52 aujourd'hui, faussant la concurrence alors que, déjà, les besoins sont supérieurs.

La société civile et le milieu associatif sont appelés à jouer un rôle premier dans toute politique de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel. Depuis la loi de 1991 sur le statut des associations, le ministère de la Culture a intégré ces partenaires dans sa stratégie et a prévu des instruments de soutien. Néanmoins, hors projets spécifiques, en général les associations ne disposent pas de ressources pérennes ce qui rend difficile leur développement.

A un niveau régional, le patrimoine culturel a souvent été associé comme une ressource au service de l'économie du tourisme. La richesse du patrimoine algérien est à même de remplir ce rôle mais des efforts additionnels sont nécessaire pour valoriser davantage ces sites tant comme lieux culturels que lieux touristiques.

Projet de protection et de valorisation du Patrimoine culturel algérien

Programme bilatéral

Montant total : 24 millions d'EUR dont 21.5 millions d'EUR de contribution de l'UE

Période de mise en œuvre : novembre 2012 – novembre 2012

Bénéficiaires : Ministère de la Culture

Contact : M. Zoher Ballalou, Directeur du programme

Adresse : Ministère de la Culture, Palais de la culture

Tel : +213 (0)21 29 49 52

Fax : +213 (0)21 29 16 30

Email : opvm@yahoo.com

Le contexte

Depuis la fin des années 90, l'Algérie fait preuve d'une volonté politique en matière culturelle et patrimoniale (protection et mise en valeur) sur l'ensemble du territoire comme nous l'avons évoqué.

L'intervention de l'Union européenne (UE) vise à accompagner la structuration intersectorielle des actions du ministère de la Culture au niveau central et local. Il s'agit d'engager une coopération en matière de formation de haut niveau, de participer à la mise en place de filières professionnelles pérennes, de soutenir la connaissance technique et scientifique du patrimoine (inventaire) et de renforcer la professionnalisation du secteur associatif.

(inventaire), de sa protection (outils de protection) et de sa mise en valeur (outils de gestion et projets pilotes) par un soutien en outils méthodologiques, en équipements et en formations.

Ce projet prévoit également d'intervenir sur 3 sites :

- ★ Le palais du Dey d'Alger, situé à la Casbah d'Alger – lieu du futur Musée d'Art et d'Histoire d'Alger.
- ★ Le palais d'Ahmed Bey de Constantine.
- ★ Le site d'Imedghassen, dans la wilaya de Batna.

Les activités à ce jour

La convention a été signée le 6 novembre 2012 et l'avis de marché pour le recrutement d'une Unité d'appui à la mise en œuvre du programme (UAP) a été publié en décembre 2012.

Le démarrage effectif du programme aura lieu en septembre 2013.

Les objectifs

L'objectif global du projet est d'accompagner les autorités nationales, et en premier lieu le Ministère de la Culture, dans la prise en compte grandissante d'un patrimoine culturel comme outil de développement économique et humain. Il s'agit de contribuer de manière significative aux actions prioritaires de son identification



Activités de coopération culturelle

La culture constitue un segment majeur de la coopération entre l'Union européenne et l'Algérie. S'inscrivant dans une vision de rapprochement et de dialogue interculturel, les activités communes initiées par la Délégation avec l'étroite collaboration des Etats membres de l'UE se sont particulièrement renforcées en 2012. Cette année a été marquée par l'organisation de plusieurs événements culturels qui avaient pour but de faire connaître la culture européenne en Algérie, mais aussi de promouvoir de jeunes talents algériens.

13^{ème} Festival culturel européen : *incon-tournable et fédérateur*

Le festival a confirmé en 2012 sa place de choix dans le paysage culturel algérien, mais aussi dans le cœur d'un public fidèle et toujours plus nombreux.

Sur invitation de la Délégation et 17 Etats membres de l'UE, plus d'une soixantaine d'artistes sont venus de divers horizons pour célébrer l'Union, sa richesse et sa diversité culturelle. Le festival est organisé à

l'occasion de la Journée de l'Europe (du 9 au 30 mai). Il est un moment de communion, de partage et d'échange au cours duquel des artistes algériens sont également invités pour un «dialogue musical» particulièrement original. Entre les notes libres de jazz, le blues, le rock, le flamenco, la musique tzigane et le gnawi, le festival a fait carton plein une fois de plus.

4^{ème} rencontre euro-algérienne des écrivains : « *les identités plurielles* »

La question identitaire a été le thème de la quatrième édition de la rencontre euro-algérienne des écrivains, les 25 et 26 janvier 2012. Espace privilégié de rencontre et de dialogue entre les intellectuels des deux rives de la Méditerranée, la rencontre, qui a regroupé 18 grands écrivains algériens et européens, a rendu hommage à l'écrivain libanais Amine Malouf. Elle a également ouvert le débat sur la problématique de l'identité à l'ère de la mondialisation. La Délégation a regroupé les actes de la rencontre dans un beau livre.



Exposition photographique « Alger regards croisés » au Parlement européen à Bruxelles

C'est une belle consécration pour le travail de 18 photographes algériens et européens, qui ont sillonné Alger pour se saisir de son patrimoine culturel et architectural à la faveur d'une résidence organisée en 2010 par



Concours de peinture « La perception des pays de l'UE »

Dans un esprit d'ouverture sur la jeune création artistique, la Délégation de l'Union européenne a ouvert un espace d'expression aux jeunes étudiants de l'Ecole supérieure des beaux-arts d'Alger à travers le concours de peinture « La perception des pays de



la Délégation avec le concours de l'Agence algérienne pour le Rayonnement culturel (AARC). Après le Palais des Rais (Bastion 23, une perle architecturale de l'époque Ottomane au cœur d'Alger), où l'exposition a été présentée en 2011, les images captées par les photographes ont été exposées au Parlement européen.

l'UE ». Ce concours avait pour objectif d'inciter les jeunes élèves de l'Ecole Beaux-Arts à donner leur vision des pays de l'UE à travers une création picturale. Le résultat a été une exposition de grande beauté présentée à la galerie Mohamed Racim d'Alger, du 15 au 22 juillet 2012.



EuroMed Héritage IV

Le contexte

Ce programme prend appui sur les objectifs définis dans la stratégie pour le développement du patrimoine culturel euro-méditerranéen : priorités des pays méditerranéens (2007-2013). Il a pour mission de favoriser l'appropriation, par les populations locales, de leur patrimoine culturel et de leur permettre l'accès et la connaissance de celui-ci. Il privilégie l'échange d'expériences, de canaux de diffusion des bonnes pratiques et de perspectives nouvelles, afin de développer un environnement culturel institutionnel.

Le programme succède aux trois premiers volets du programme Euromed Heritage II-III. Le premier avait pour ambition de créer des inventaires et de mettre en réseaux des institutions, tandis que les deux suivants visaient à renforcer la capacité des pays partenaires à gérer et à développer leur patrimoine culturel.

Les objectifs

Le programme facilite la coopération interdisciplinaire, l'échange de bonnes pratiques, la formation, la création de réseaux, les actions permettant de stimuler et de renforcer l'impact social et économique du patrimoine culturel et enfin, l'amélioration des cadres institutionnels et législatifs du patrimoine culturel dans les pays partenaires.

Une unité régionale de soutien et de gestion apporte son appui technique à 12 projets :

- ★ ATHENA : amélioration et adaptation des théâtres antiques .
- ★ ELAICH : approche du patrimoine par les liens éducatifs.

- ★ Des Fondations pour un avenir solide : participation de jeunes du Liban et de Jordanie à la promotion du patrimoine culturel .
- ★ HAMAMMED : sensibilisation au patrimoine culturel des hammams .
- ★ MANUMED II : des manuscrits et des hommes.
- ★ MARE NOSTRUM : sur la piste des routes maritimes phéniciennes et des cités portuaires historiques de la Méditerranée.
- ★ MEDLIHER : sauvegarde du patrimoine méditerranéen vivant.
- ★ MEDMEM : partage du patrimoine audiovisuel de Méditerranée.
- ★ Montada : forum pour la défense de l'architecture traditionnelle au Maghreb.
- ★ Mutual Heritage : de l'intégration historique à une participation active et contemporaine.
- ★ REMEE : redécouverte du patrimoine commun de l'eau .
- ★ Siwa-Tangier : protection et défense du patrimoine matériel et immatériel.

Les actions en bref

- ★ Financement de 12 projets, cités plus haut, sur les aspects du patrimoine culturel.
- ★ Soutien au renforcement des cadres institutionnels et législatifs du patrimoine culturel dans les pays partenaires.

Programme régional

Montant : 17 millions d'EUR (IEVP)

Période de mise en oeuvre : 2008-2012

Bénéficiaires : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie

Personne de contact et site web: Christiane DABDOUB NASSER, Chef d'équipe.

Tél : +32 (0)2.609.55.54

Email : c.dabdoub-nasser@euromedheritage.net

Site web : www.euromedheritage.net



- ★ Appui à la coopération et à la création de réseaux et promotion de l'éducation et de l'accès à la culture.
- ★ Incitation des populations locales à s'approprier leur patrimoine culturel.
- ★ Conclusions du programme clôturé en janvier 2013 à Fès.

Le bassin méditerranéen possède un patrimoine commun et diversifié, placé sous une responsabilité partagée. EuroMed Héritage IV a permis une dynamique en faveur du patrimoine qu'il serait dommage de briser. Les tensions sociales et politiques font peser une menace sur le patrimoine des pays partenaires. Il s'agit d'un enjeu de civilisation. Le contexte de crise mondiale ne peut justifier une marginalisation du patrimoine.

Le patrimoine, matériel et immatériel, culturel et naturel, est une ressource pour le développement économique, social et humain, dans une approche dynamique et progressive en prise avec les réalités locales. Il est un bien public qui doit être protégé et mis en valeur, sous la responsabilité des pouvoirs publics nationaux et locaux.

Le patrimoine, de toutes les époques et dans sa diversité, est à la fois référence identitaire, nationale ou locale, et vecteur de solidarités régionales et internationales. Il est un facteur de citoyenneté à encourager, à titre personnel ou collectif.

Pour mener à bien cette politique de sauvegarde et de promotion du patrimoine, il est nécessaire d'avoir une vision, stratégique, qui implique notamment :

- ★ La responsabilité des autorités publiques et l'implication des citoyens.
- ★ La professionnalisation des intervenants ainsi que le renforcement de la lutte contre le trafic illicite de biens culturels.

Il importe d'assurer la cohérence des coopérations internationales avec les politiques nationales du patrimoine. Les stratégies de réhabilitation de l'héritage, qu'il soit monument, artefact, musique, musée, récit, paysage culturel ou autre, doivent prendre en compte, au-delà des valeurs intrinsèques, l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Le patrimoine est un champ interdisciplinaire qui fait appel à l'archéologie, à l'histoire de l'art, à l'architecture, à l'urbanisme, à l'anthropologie, à l'économie, à la technologie, au droit, etc. Sa sauvegarde doit être appuyée par des recherches scientifiques : sur les matériaux, les effets des changements climatiques, les innovations technologiques, la sociologie urbaine, etc. Le patrimoine est un champ d'intervention transversal qui requiert la collaboration entre les diverses autorités publiques et privées, comme les universités, les écoles spécialisées et les médias.

Les savoir-faire des métiers du patrimoine doivent être perçus comme un patrimoine immatériel qu'il convient de valoriser, de transmettre et de pérenniser.



EuroMed Audiovisuel III

Programme régional

Montant : 11 millions d'EUR

Période de mise en œuvre : 2009-2014

Bénéficiaires : Opérateurs du secteur audiovisuel, Centres, Associations, Universités en lien avec le secteur audiovisuel dans des pays du Voisinage (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie)

Contact : M. Valerio Caruso, Chef d'équipe de l'Unité Régionale de Monitoring et de support

Email : vcaruso@euromediaudiovisuel.net

Le contexte

Ce programme contribue à renforcer le secteur du film dans le Sud de la région méditerranéenne.

Il encourage un secteur cinématographique créateur d'emplois grâce au partage de technologies et de savoir-faire et à la coopération entre producteurs, distributeurs et autres intervenants au niveau euro-méditerranéen. Il soutient l'harmonisation des cadres législatifs et des pratiques professionnelles.

Il entend aussi préparer le terrain pour mettre en place un mécanisme de soutien financier régional.

Les objectifs

Ce programme vise à contribuer au dialogue interculturel et à la diversité culturelle en soutenant le développement des capacités cinématographiques et audiovisuelles dans les pays partenaires. Il stimule, à la fois, la complémentarité et l'intégration des secteurs cinématographiques et audiovisuels de la région, tout en visant à harmoniser les politiques et législations du secteur public.

Développé sur la base de la stratégie pour le développement d'une coopération audiovisuelle euro-méditerranéenne, ce programme s'appuie sur les réalisations d'EuroMed Audiovisuel I et II pour exploiter le potentiel du marché de l'audiovisuel en développement dans la région et pour aider les films méditerranéens à se frayer une place sur la scène mondiale.

Les actions à ce jour

- ★ La création d'un réseau de distribution afin d'améliorer la circulation des films dans la région.

- ★ L'amélioration de la formation des professionnels du secteur et l'encouragement à la création de réseaux.
- ★ La mise en place par trois écoles de la région de pôles d'excellence dans le Transmédia.
- ★ La collaboration active de six diffuseurs publics de la région pour proposer un contenu audiovisuel à leurs publics respectifs (vidéo à la demande, satellite, etc.).
- ★ La fourniture d'un soutien technique et des outils régionaux aux systèmes de financement et de production.
- ★ Plus de 60 documentaires et long-métrages en cours de développement.

Les réalisations à ce jour

- ★ Réalisation d'un atelier sur la distribution de films dans la région Sud méditerranéenne en juillet 2012, sur la mer Morte en Jordanie. Une quarantaine de distributeurs ont débattu sur la nécessité de créer un réseau de distributeurs pour favoriser la circulation des films dans la région. Grâce au soutien d'Euromed Audiovisuel, le réseau a donné vie à l'association MEDIS, premier réseau de distributeurs du Sud de la Méditerranée.
- ★ Le Programme a été partenaire de plusieurs manifestations et a participé à plusieurs festivals : le festival de Berlin en février, le festival de Cannes en mai, le festival Méditerranéen de Bruxelles et de Montpellier en octobre et novembre, entre autres.
- ★ Pour sensibiliser les décideurs européens de l'importance d'accorder une place à la culture dans les pays du Sud de la Méditerranée, une projection

du film « Winter of Discontent » d'Ibrahim El Batout a été organisée au Parlement européen à Bruxelles, en présence des ambassadeurs des Etats partenaires et de plusieurs eurodéputés, suivi d'un débat avec des réalisateurs.

- ★ Plusieurs tables rondes nationales ont été organisées avec les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel (Maroc, Palestine), pour faire le point sur les priorités et nécessités des pays.
- ★ Trois monographies décrivant l'état de l'industrie cinématographique ont été réalisées par les experts de l'unité pour trois pays (Maroc, Liban et Egypte).
- ★ La base de données légale (lois concernant l'audiovisuel) a été mise à jour sur le site.
- ★ Un partenariat avec les JCC (journées cinématographiques de Carthage) a permis la réalisation d'un marché de produits audiovisuels en novembre 2012.

En parallèle, le programme finance les 6 projets suivants :

- ★ ACCESS : projet de formation pour professionnels avec un documentaire ou une fiction. Réalisation de deux séminaires axés sur les nouveaux médias et le marketing et d'un module en ligne sur le financement.
- ★ Dia Sud Med. Réseau de trois écoles (Tunisie, Maroc, Liban), qui ont formé une quarantaine de jeunes aux techniques de réalisation et d'écriture « Cross média ».

- ★ DocMed : projet de formation pour professionnels du documentaire. Réalisation de 3 ateliers de formation sur l'écriture et le financement et suivi d'une vingtaine de professionnels dans leur processus de développement de leur projet.

- ★ Greenhouse : projet de formation pour jeunes professionnels du documentaire. Réalisation de 3 ateliers de formation aux techniques de réalisation, « pitching » de projets et suivi d'une trentaine de professionnels dans leur processus de développement de leur projet. Réalisation d'une bande annonce de chaque film.

- ★ Med Film Factory : projet de formation pour professionnels développant une fiction. Réalisation de 3 ateliers de formation sur l'écriture de scénario et le financement. Travail avec les réalisateurs pour la réalisation d'une scène du film.

- ★ Terramed Plus. Projet de partenariat entre 6 télévisions du bassin méditerranéen. Création d'un site « vidéo à la demande » avec une quarantaine d'heures de programmes des chaînes partenaires.



10^{ème} CHAPITRE



AIDE HUMANITAIRE



Aide humanitaire en faveur des réfugiés sahraouis

Direction générale Aide humanitaire et Protection civile (ECHO)

Montant total : 10 millions d'EUR par an (DG ECHO); 6.7 millions d'EUR (Coopération espagnole; 2012) ; 2 millions d'EUR (Suède).

Période de mise en œuvre : 1993 – à définir

Bénéficiaires : 90.000 réfugiés sahraouis

Contact : M. Claus Sorensen, Directeur Général – DG ECHO

Adresse : Rue de la loi, 200 – 1049 Bruxelles

Tel : +32 2 295 44 00

Fax : +32 2 295 45 72

Email : echo-info@ec.europa.eu

Site web : http://ec.europa.eu/echo/aid/north_africa_mid_east/algeria_en.htm

Le contexte

En 1975, l'Espagne s'est retirée de sa colonie du Sahara occidental et en a rendu le contrôle au Maroc et à la Mauritanie. Le Front Polisario a proclamé la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en 1976 et établit un gouvernement en exil. Quand la Mauritanie se retire du Sahara occidental en 1979, un conflit éclate entre le Maroc et la RASD. Pour y échapper, la population sahraouie trouve refuge dans le Sud-ouest algérien, au Sud de Tindouf. Ces réfugiés vivent aujourd'hui dans 5 camps. Malgré la médiation de l'ONU depuis 1991, le conflit n'est toujours pas résolu, rendant un retour des réfugiés de plus en plus hypothétique.

Les objectifs

La direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO) de la Commission européenne est en charge de l'aide apportée aux victimes de crises ou de catastrophes d'origines naturelles ou humaines, y compris en dehors de l'Union européenne (UE).

La DG ECHO intervient auprès des réfugiés sahraouis, depuis 20 ans, afin de subvenir aux besoins vitaux de la population réfugiée : aide alimentaire, approvisionnement en eau, médicaments essentiels, promotion

de l'hygiène, mais aussi logistique pour assurer le transport de l'aide jusqu'aux camps isolés, sont les axes essentiels de ce soutien.

Les activités à ce jour

La programmation de la DG ECHO est annuelle. Les projets financés en 2012 ont été entièrement mis en œuvre.

Environ 70% des financements ont été consacrés à l'aide alimentaire (un panier de base est fourni aux réfugiés qui inclut notamment de la farine, de l'huile, du sucre, des haricots, etc. ainsi que des produits frais et des fruits et légumes); 24% à l'approvisionnement en eau; et 6% à l'aide médicale.

Les résultats à ce jour

Les besoins essentiels de la population sont couverts par l'aide apportée par la DG ECHO et par d'autres bailleurs de fonds humanitaires européens (Suède, Espagne), américains (Etats Unis, Brésil notamment) ou des pays du Golfe. Cependant, l'absence de perspectives de développement et l'insécurité croissante dans la région conduisent à une attirance de la jeunesse envers des groupes et des théories radicales, pour laquelle l'aide humanitaire ne peut, malheureusement, apporter de réponse.





2^{ème}

PARTIE



COOPÉRATION DES ÉTATS MEMBRES
DE L'UE EN ALGÉRIE

) 2



ALLEMAGNE

Programme régional Bonne Gouvernance, Maghreb

Montant : 2.600.000 EUR dont 100.000 EUR de contribution de l'UE (Renforcement des Capacités de la Société Civile, Tunisie) et 100.000 EUR de contribution du Ministère des Affaires étrangères allemand (Justice Transitionnelle, Tunisie)

Période de mise en œuvre : août 2010 – juillet 2013

Bénéficiaires : Cours des Comptes, Institutions de finances publiques, Société civile / Partenaire : Cours des Comptes Algérienne, Marocaine, Tunisienne et Mauritanienne

Contact : Bureau de la GIZ en Algérie

Adresse : Rue Mohamed Khoudi, El Biar, Alger

Tel : + 213 (0)21 920 988

Email : giz-algerie@giz.de

Le contexte

Suite aux bouleversements dans la région maghrébine, le concept de la bonne gouvernance se resitue dans le contexte d'un processus de démocratisation. Les exigences des citoyens en matière de démocratie, état de droit, transparence et égalité étaient au centre du « printemps arabe » avec sa diversité dans chacun des pays maghrébins.

Le programme régional BGM bonne gouvernance Maghreb (BGM, 2010-2013) a pour objectif de renforcer les échanges, la mise en réseau, et la coopération entre les acteurs de la société civile et les institutions de l'Etat au Maghreb qui souhaitent promouvoir les réformes sur la bonne gouvernance de portée régionale telles que l'égalité entre les femmes et les hommes, la participation politique et le contrôle des finances publiques.

La méthode

La promotion du dialogue et du réseautage entre les acteurs publics et de la société civile au niveau régional permet d'ouvrir les débats sur les réformes de la gouvernance dans les pays du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc, Mauritanie). En effet, le dialogue permet de surmonter les divergences entre les institutions de l'Etat et la société civile et

conduit à l'émergence d'un réseau régional de bonne gouvernance.

Des plateformes de dialogue au plan régional proposent des conférences, des séminaires, des universités d'été, des groupes de travail et surtout la mise en réseau des acteurs de l'État et de la société civile favorables aux réformes.

Parmi les thèmes prioritaires de ce dialogue, «le contrôle de performance», souligne l'importance des Cours des comptes pour la transparence et l'efficacité de l'action publique vis-à-vis des citoyens. Les actions du programme ont contribué à améliorer la compréhension entre les Cours des comptes, les ministères des Finances et les Assemblées nationales qui doivent collaborer pour un contrôle effectif des finances publiques.

Le « Groupe de Coordination (GdC) », composé par des représentants de chaque partenaire est créé en 2010 pour soutenir le programme dans la planification et l'évaluation de ses activités ainsi que sa mise en réseau. Il constitue, aujourd'hui, une plateforme extraordinaire grâce à sa pluridisciplinarité, son approche intersectorielle et sa composition par des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux.



Highlights (2010 – 2012)

Parmi les actions clés de ces dernières années, on peut mentionner les rencontres suivantes :

- ★ «La gouvernance démocratique à travers la coopération régionale » qui a traité de l'échange intersectorielle sur des bonnes pratiques relatives à l'importance de la coopération régionale et de l'analyse comparative pour garantir la réussite des initiatives relatives à la bonne gouvernance au Maghreb; elle a touché, en particulier, les réflexions sur les défis auxquels les institutions gouvernementales et les acteurs de la société civile devront faire face pour poursuivre le processus de la transition démocratique.
- ★ «Les Institutions supérieures de contrôle et les médias » : premier échange entre les représentants des Cours des comptes, les médias et la société civile dans la région maghrébine sur l'importance de l'information et

de la communication pour la transparence des finances publiques ; (en coopération avec la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement).

- ★ «L'égalité de genre dans les réformes constitutionnelles et législatives » qui a ouvert un premier dialogue sur les expériences de transition en matière de l'égalité des genres dans le principe constitutionnel. Il implique des acteurs éminents de l'Etat tunisien, des professionnels du droit (du Maghreb et de l'Europe de l'Ouest et de l'Est); en coopération avec la Commission européenne pour la Démocratie par le Droit (commission de Venise).
- ★ « Les académies d'été », des plateformes de dialogue et de réseautage pour les représentants de la jeune génération au sein de l'Etat et de la société civile. Elles ont fait suite aux événements majeurs du « Printemps arabe » et ont été dédiées au processus et aux instruments de la transition démocratique.



Projet développement économique local durable (DELD)

Montant : 2.000.000 EUR

Période de mise en œuvre : avril 2012 – avril 2014

Bénéficiaires : Les groupes cibles sont des femmes et des hommes entrepreneurs, ainsi que les employés dans les micros, petites et moyennes entreprises. Le développement local s'adresse particulièrement à trois sous-groupes: PME existantes, start-ups et les entreprises nouvellement créées, investisseurs externe et aux entreprises d'une importance supérieure avec un rayonnement.

Contact : Bureau de la GIZ en Algérie

Adresse : Rue Mohamed Khoudi, El Biar, Alger

Tel : +213 (0)21 920 988

Email : giz-algerie@giz.de

Le contexte

L'Algérie doit, non seulement, renforcer la compétitivité de ses entreprises, mais aussi élargir ses possibilités d'offre d'emploi pour les jeunes et les femmes. Les micros, petites et moyennes entreprises, du fait de leur forte présence dans le secteur privé avec 98% des entreprises enregistrés et 70% des employés déclarés, jouent un rôle central dans la création d'emplois. Toutefois, elles n'ont qu'un accès limité aux offres des services financiers et non financiers.

Le passage d'un système économique planifié vers un système d'économie de marché nécessite un développement économique local durable.

Avec les nouvelles mesures de réformes, le développement des PME sera décentralisé et renforcé localement, permettant ainsi une meilleure intégration des jeunes au niveau du secteur privé. Pour cela, les actions coordonnées entre les différentes organisations publiques et privées, ayant un rôle à jouer au niveau local, communal, régional et gouvernemental, sont défaillantes et une communication structurée entre les institutions publiques, les entreprises privés et leurs représentants d'intérêt, n'est pas développée rendant le dialogue économique et l'inclusion des acteurs principaux dans le développement économique difficile. Les prestations de service pour le développement durable des entreprises ne répondent pas aux besoins et ne sont pas présents à large échelle. Le problème de fond est le manque d'efficacité et de cohérence au niveau du système du développement économique local, condition préalable pour un développement économique durable.

La méthode

Le travail du projet se concentre sur la constitution de réseaux et la coordination entre les instituts de développement, PME et les entreprises, ainsi que sur l'explication des rôles et tâches des participants. L'intégration du secteur privé joue un rôle central dans la mise en place et le développement effectif d'un programme économique durable local.

Le conseil et le perfectionnement auprès des personnels qualifiés et des cadres dirigeants des organisations publiques et privées sont nécessaires ainsi que le soutien à l'organisation des conférences et des manifestations qualifiées.

Des subventions locales avec focus sur l'écologie, le social, et l'économie durable dans les trois communes pilotes sont mise à disposition. Les initiatives locales dans le cadre du développement de l'attractivité local tiennent compte de la protection de l'environnement, du climat, des ressources et accompagnement des actions.

Des voyages d'études et d'orientation sont organisés afin intégrer l'expérience internationale.

Les objectifs

Les résultats et activités en cours à ce jour

Il faut améliorer la cohérence et l'efficacité des systèmes du développement économique local, comme condition préalable à un développement économique durable.



Le choix des communes dans les wilayas ont été réalisés suite à un atelier de planification organisé en collaboration avec DG-PME du ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement (MIPME-PI), réalisée fin octobre 2012.

Ensuite, les trois communes ont fait l'objet d'une analyse économique portant sur une feuille de route qui a permis la réalisation d'un premier cycle de formation des personnels qualifiés et des cadres

dirigeants (dans le public et le privé) sur le thème de développement économique local et l'organisation d'un premier voyage d'étude et d'orientation (benchmarking, Afrique du Sud) en mai 2013.

Actuellement, le réseautage des structures d'appui dans les communes pilotes est en cours.



Programme « Promotion du développement économique durable en Algérie » (DEVED)

Le contexte

Comme nous l'avons évoqué, l'Algérie met au défi de créer des emplois pour les jeunes et les femmes. Au vu des autres pays de la région, le taux de chômage officiel de 10,2% en 2009 n'est pas élevé, cependant le fort taux de chômage chez les femmes (18,1 %) et dans la population de moins de 30 ans dans le chômage global (73,4 %) est problématique. Le gouvernement soutient donc le développement d'un secteur TPE-PME dynamique et a adopté, en 2001, une loi en ce sens.

Les objectifs

Améliorer les conditions permettant une augmentation de la compétitivité et de l'emploi dans le secteur des TPE-PME à travers :

- ★ Une efficacité augmentée du système de promotion des TPE-PME,
- ★ Une efficacité améliorée de la promotion des TPE-PME dans au moins 4 régions avec des clusters d'innovation,

- ★ Un accès aux services financiers amélioré pour les TPE-PME, notamment pour des femmes,
- ★ Des conditions générales améliorées pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur de la TPE-PME.

Les activités à ce jour

Le projet a contribué à la promotion de l'entrepreneuriat durable par un partenariat fort avec GEM-CREAD; l'organisation d'une académie d'été «sustain preneur»; le développement et la promotion d'un «Business Game pour l'entrepreneuriat durable»; la promotion des industries culturelles et créatives ainsi que le lancement du centre de la compétence pour la consultation nationale de l'entreprise, avec focus en DRH et innovation.

Montant : 18.7 millions d'EUR

Période de mise en œuvre : juillet 2006 – septembre 2013

Bénéficiaires : Les PME, TPE/ PE et les jeunes entrepreneuses et entrepreneurs algériens ; Partenaires: DG PME et ANDPME, Ministère de l'Industrie, PME, Promotion de l'Investissement

Contact : Bureau de la GIZ en Algérie

Adresse : Rue Mohamed Khoudi, El Biar, Alger

Tel : 00 213 (0) 21 92 09 88

Email : giz-algerie@giz.de

Site web : <http://www.deved.info/>

Concernant le volet de l'innovation et des clusters, DEVED a renforcé la promotion des clusters d'innovation en agro-industrie, identifié des potentiels dans d'autres secteurs (transports et logistiques, industries mécaniques et créatives) et produit un manuel et formation de la gestion d'un cluster. Le projet a aussi organisé une conférence internationale sur l'innovation-créativité-durabilité en 2012.

Pour la question du financement des TPE-PME, DEVED a appuyé l'ABEF et l'IAHEF dans le développement des services financiers innovants pour les TPE/PME auprès des banques pilotes et dans le développement des modules de formation de financement des TPE/PME. De plus, un projet pilote a été réalisé à Ghardaïa sur le financement islamique pour les TPE et les femmes (Musharaka, Murabaha, Kardh Hassan). En 2011, cette thématique a fait l'objet d'une conférence internationale de la microfinance en 2011.

Finalement, DEVED s'est beaucoup impliqué pour les jeunes et l'emploi, notamment par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, le Carrefour du jeune entrepreneur d'Oran 2011; la création d'un réseau d'appui pilote à Oran à la promotion de l'entrepreneuriat (RESAPE) et l'accompagnement des 54 porteurs de projet ; l'espace du jeune entrepreneur vert lors de l'Era Meets Enviro 2012, voyage d'étude en Allemagne pour le RESAPE d'Oran avec les dispositifs du Maghreb.

Les résultats à ce jour

Le programme a mis en place un réseau et une plateforme de dialogue en ligne sur l'entrepreneuriat durable sur sa performance <http://entrepreneuriatdurablealgerie.com> doté d'un outil d'auto-évaluation sur les performances d'entreprise en matière de développement durable (quick check).

Pour le volet des jeunes :

- ★ 14000 personnes ont participé au « Carrefour du jeune entrepreneur d'Oran »,
- ★ 1000 porteurs ont été formés et/ou coachés,
- ★ en 2012, 54 porteurs de projets ont été accompagnés dans leur projet,
- ★ 150 porteurs de projet ont été formés en « Business Game entrepreneuriat durable ».

En appui à l'accès au financement pour les TPE-PME, DEVED a appuyé trois banques pilotes afin d'établir un département pour des services financiers aux TPE et autres

De plus, le programme a accompagné la création de plusieurs clusters d'innovation ainsi que les études pour les créations futures.



Projet pilote promotion des jeunes femmes dans l'économie verte (ecoverte femmes)

Le contexte

Les femmes n'ont pas suffisamment accès aux emplois innovants et d'avenir. Le soutien des dispositifs d'appui pour la promotion de l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans les activités et filières de l'économie verte est également faible.

Les objectifs

Il vise à améliorer les conditions de participation des jeunes femmes à l'emploi et la création d'entreprise dans les secteurs innovants de l'économie verte et l'économie d'énergie.

Les activités à ce jour

La réalisation de deux études sur :

- 1) les perspectives de l'employabilité et de l'entrepreneuriat dans les secteurs, filières et métiers de l'économie verte en Algérie,
- 2) les perspectives et conditions spécifiques de développement pour les (jeunes) femmes; l'organisation de la conférence internationale en mars 2012 pour présenter les résultats des études et discuter les perspectives ; le voyage d'étude à Berlin en août

2012 pour orienter la mise en place d'une feuille de route; la présentation du guide des dispositifs d'appui à entrepreneuriat vert lors du « Salon Era meets Enviro » à Oran 2012; l'appui au lancement du réseau algérien des femmes en économie verte (RAFEV) en novembre 2012

Les résultats à ce jour

- ★ Les actes de la conférence avec recommandations des ateliers de travail et une feuille de route pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en économie verte en Algérie,
- ★ Forte participation des médias pour sensibiliser le public à l'importance de l'économie verte,
- ★ Création de « couloirs pour activités vertes » dans les dispositifs d'appui à la création d'entreprises (ANSEJ, wilaya Oran, Tipaza),
- ★ Echanges régionaux et internationaux de l'expérience algérienne : Maroc, Tunisie, Maurétanie, à travers le BIT, le réseau méditerranéen ANIMA et autres,
- ★ Développement d'une proposition pour le projet pilote de la promotion de l'économie verte dans la wilaya de Tipaza 2013.

Montant total : 250.000 EUR

Période de mise en œuvre : octobre 2011 - décembre 2012

Bénéficiaires : Les jeunes femmes qui sont qualifiées dans les secteurs et métiers innovants de l'environnement ou de l'énergie / Partenaire : DG PME, Ministère de l'Industrie, PME, Promotion de l'Investissement

Contact : Bureau de la GIZ en Algérie

Adresse : Rue Mohamed Khoudi, El Biar, Alger

Tel : + 213 (0)21 920 988

Email : giz-algerie@giz.de



Projet pilote de mise en place d'un système de micro-assurance destiné à protéger les revenus des jeunes entrepreneurs et entrepreneuses d'Algérie

Le contexte

Le challenge central réside dans le fait qu'il n'est pas proposé aux très petites et petites entreprises des prestations d'assurance adaptées, auxquelles les intéressés puissent faire confiance, du fait d'une réglementation étendue garantissant notamment la protection des consommateurs. Par conséquent, il est souvent plus intéressant de travailler dans le secteur informel.

Les objectifs

Les conditions du développement d'un système de micro-assurance efficient destiné à protéger les revenus des jeunes entrepreneurs et entrepreneuses d'Algérie doivent être améliorées.

Les activités à ce jour

Le projet mène à ce jour une étude diagnostique nationale sur les opportunités de la mise en place d'un système de micro-as-

surance qui inclut une analyse de l'offre et de la demande pour les groupes cibles, de la réglementation et du cadre légal en vigueur, de la protection sociale ainsi qu'une étude sur une formule de « micro-takkaful » conforme à la Charia.

Les résultats à ce jour

Une « Task Force », composée des représentants de la direction générale de la PME du ministère de l'Industrie, des ministères de la Finance, de l'Agriculture, de la Solidarité et de la Famille, du secteur des assurances et de la GIZ s'est constitué pour accompagner l'avancement des travaux à la base de la méthodologie du diagnostic et en étroite collaboration avec l'initiative internationale Access to Insurance (A2I) gérée par la GIZ.

Des équipes d'experts (internationaux et nationaux) sont sélectionnés et formés pour acquérir une méthodologie internationale.



Gestion des Ressources naturelles, Changement climatique et Energie (PRCE)

Le contexte

L'extension constante des agglomérations urbaines, les émissions polluantes, les infrastructures défaillantes et l'insuffisance des prestations des structures chargées des services publics provoquent, en Algérie, des dommages importants sur l'environnement. A l'avenir, le gaspillage des ressources naturelles et de l'énergie, le changement climatique et ses effets vont avoir davantage de conséquences sur l'environnement.

Les objectifs

Le programme vise l'amélioration de conditions-cadre, les instruments et les capacités de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique prenant en compte les changements climatiques et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Les activités à ce jour

Le programme réalise les actions suivantes :

- ★ Soutenir l'élaboration des stratégies et des instruments de planification et de sensibilisation pour la mise en place de la politique nationale de gestion durable des ressources, dont le « Plan national d'Action pour l'Environnement » (PNAE-DD).
- ★ Développement du Plan national Climat de l'Algérie en concertation avec un comité intersectoriel; élaboration du premier Plan Climat local.

- ★ Améliorer les capacités pour intégrer les exigences de l'efficacité énergétique dans le bâtiment à non usage d'habitation.
- ★ Sensibiliser la société civile et renforcer les capacités des pouvoirs publics.

Les résultats à ce jour

- ★ Le Plan national Climat de l'Algérie est validé par un comité intersectoriel.
- ★ Le comité interministériel est mis en place et initié aux instruments de planification stratégique pour élaborer des indicateurs de développement durable.
- ★ Création de 49 « maisons de l'environnement », réparties sur tout le territoire, dont 12 opérationnelles. Un concept de développement des capacités des cadres est élaboré pour des campagnes d'information et de sensibilisation de la population.
- ★ Un cahier des charges type et un logiciel sont élaborés pour la conception et la réalisation de bâtiments, hors usage d'habitation, à haute performance énergétique.

Montant : 3 millions d'EUR

Période de mise en œuvre : septembre 2011 - aout 2014

Bénéficiaire : Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville (MATEV)

Contacts : Bureau de la GIZ en Algérie

Adresse : Rue Mohamed Khoudi, El Biar, Alger

Tel : +213 (0)21 920 988

Email : giz-algerie@giz.de



BELGIQUE

L'Algérie fut parmi les premiers partenaires de la coopération belge. Actuellement, le pays se positionne en 18^{ème} position des pays partenaires bénéficiant de l'aide publique au développement de la Belgique, avec en 2011 un montant de 5,3 millions

d'EUR, tous canaux de financement confondus. L'évolution des dernières années du volume de l'aide publique au développement (APD) belge pour l'Algérie indique une tendance à la stabilité.

La coopération gouvernementale

En octobre 2002, une commission mixte entre les deux pays s'est tenue à Alger approuvant un programme de coopération, qui a retenu 5 secteurs d'intervention, s'articulant autour des orientations des plans et programmes algériens :

- ★ La solidarité et la lutte contre la pauvreté.
- ★ Les initiatives de renforcement institutionnel.
- ★ L'environnement.
- ★ La santé et la population.
- ★ Les ressources en eau.

Ce programme est en exécution dans sa totalité. Douze accords bilatéraux ont été signés, ce qui représente un engagement financier de l'Etat belge de 37.6 millions d'EUR. La mise en œuvre de ce programme est assurée par les institutions gouvernementales algériennes et l'Agence belge de développement (CTB).

La majorité des projets (9) de coopération de ce programme sont clôturés, 3 projets sont en cours d'exécution :

- ★ Le projet de gestion intégrée des déchets solides de la communauté urbaine de Mascara et des communes avoisinantes. Ce projet, avec 25 % du budget du PIC, est le plus important du programme de coopération et vise l'amélioration de la préservation de l'environnement par une meilleure gestion des déchets ménagers et assimilés. Une gestion qui comprend à la fois la collecte, le traitement et l'élimination des déchets. La contribution belge est de 9 millions d'EUR.
- ★ Le projet de gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin hydrographique côtier algérois. Ce projet vise l'introduction de l'approche « gestion intégrée » dans la gestion des ressources en eau. La contribution belge est de 6.5 millions d'EUR.
- ★ Le projet d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans la wilaya de





Souk Ahras, commune Sidi Fredj. Ce projet vise la réduction de la pauvreté et l'exclusion dans la commune de Sidi Fredj à travers des activités diversifiées. La contribution belge: 5 millions d'EUR.

Les nouvelles perspectives de la coopération gouvernementale en Algérie

Le programme en cours touchant à sa fin, les deux pays ont décidé, lors d'une réunion

de concertation du 22 novembre 2012, de relancer la coopération.

Un nouveau programme est actuellement à l'étude par les deux pays. Ce programme sera basé sur la nouvelle stratégie de coopération belge à l'égard des pays à revenus intermédiaires, dont l'Algérie fait partie et va s'orienter autour des échanges de connaissances et de savoir-faire. Une commission mixte algéro-belge statuera d'ici la fin de l'année sur ce programme.

La coopération non gouvernementale

Le gouvernement belge finance, également, à travers le canal de coopération indirecte, deux projets :

- ★ La coopération universitaire ULB-Université Boumerdès (50km d'Alger) : Projet de création d'un pôle de compétence en biologie moléculaire et biotechnologie à l'Université

de Boumerdès (2008-2013- budget accordé par la DGD : 406.258 EUR).

- ★ Projet « Aménagement et gestion informatisée des forêts en Algérie » (2011 - 2013 - budget de 395.541 EUR par la Région wallonne et WBI et fonds propres APEFE – (Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger).





ESPAGNE

LA COOPERATION ESPAGNOLE EN ALGERIE EN 2012

Le Plan directeur de la Coopération espagnole est l'élément fondamental de planification quadriennale de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID). L'année 2012 marque la fin de la période du troisième Plan directeur 2008-2012 (IIIPD), afin de commencer le quatrième pour la période 2013-2016, qui prend la relève avec une nouvelle planification. Cela répond au changement des priorités sectorielles et géographiques restreintes en raison de la situation budgétaire, mais toujours dans le but d'y introduire une grande cohérence et spécialisation. En ce qui concerne l'Algérie, le IV Plan directeur ne considère plus ce pays sous la classification d' «association vaste», nonobstant il gardera la population sahraouie dans cette catégorie. En conséquence, c'est dans cette zone géographique que se concentre la plupart des activités de l'AECID à travers des interventions qui s'inscrivent sur le terrain par le biais du document de stratégie pays (DSP).

Les lignes d'action de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) sont fondées sur la double priorité de soutenir le processus de réforme dans l'ordre institutionnel et social pour renforcer les mécanismes de dialogue et de réconciliation, en soutenant

la société civile et les gouvernements locaux. Elle soutient également les réformes dans le domaine économique, de création d'emplois, la diversification des secteurs économiques, les politiques publiques, le développement durable, la gestion rationnelle des ressources et la culture liée au développement.

Dans ce sens, l'AECID continue à gérer les programmes pluriannuels en vigueur cadrés dans l'ancien Plan directeur et le document de Stratégie Pays; maintenant, avec le nouveau Plan directeur les objectifs des programmes sont notamment marqués par l'appui aux processus des réformes économiques, sociales et institutionnelles de l'Algérie en ayant comme but définitif la réduction des niveaux de pauvreté.

Ainsi, le secteur d'action priorisé est la gouvernance démocratique à travers la mise en place d'un programme à caractère régional intitulé MASAR, programme en appui au processus de gouvernance démocratique dans les pays arabes en transition, structuré autour de deux axes d'action: l'appui aux institutions publiques et aux acteurs de la société civile à travers leur capacitation et leur renforcement, ainsi que la facilitation de création des mécanismes d'interaction entre les deux.



Durant l'année 2012, l'AECID a mis en oeuvre et préparé un programme pour l'exécution des initiatives suivantes :

- ★ Renforcement du système judiciaire et du service de médecine légale algérien. Phase I, à travers une subvention d'état en nature destinée à l'Ecole Supérieure de la Magistrature d'Algérie. Parmi les résultats attendus, il est importante signaler la rédaction d'un manuel de médecine légale à l'usage des juristes qui n'a pas des précédents similaires en Algérie.
- ★ Visite d'études de la Cour des comptes d'Algérie à son homologue espagnole. Dans ce cas, il serait important de faire profiter les synergies le programme SPRING, financé par l'Union Européenne. Aussi, les deux Cours des comptes ont manifesté leur intérêt pour un possible jumelage.
- ★ Séminaire de formation sur la modernisation des techniques de reconstitution et traitement des preuves sur la scène de crime.

★ Formations sur la transparence et reddition des comptes.

Dans le secteur du genre on a continué à appuyer la participation des experts dans des séminaires et des conférences des droits des femmes, en collaboration avec la Fondation CIDEFF (Centre d'information des droits de l'enfant et de la femme) et d'autres participants représentatifs de la société civile comme PCPA (Programme Concerté Pluri-acteurs Algérie), toujours dans le cadre du Programme MASAR.

En ce qui concerne les autres acteurs qui composent la Coopération Espagnole tels que les différents ministères et institutions de l'administration générale de l'Etat, les Gouvernements régionaux, les Collectivités Locales, les ONGs, les universités, etc...on ne dispose toujours pas de données consolidées pour l'année 2012.

Résumé de l'aide officielle au développement (AOD) espagnole à l'Algérie et les contributions de l'AECID.

Année	AOD brut bilatéral €	Crédits FAD €	AECID €
2008	48.875.685	43.727.210	3.380.940
2009	43.355.712	34.582.340	4.764.876
2010	12.206.755	3.626.033	5.974.075
2011	3.100.000	0	2.325.000
2012	2.200.000 ¹	0	311.400 ¹

¹ Selon des données des rapports de suivi du Plan Annuel de Coopération Internationale AECID 2012

LA COOPÉRATION ESPAGNOLE AVEC LA POPULATION REFUGIEE SAHRAOUIE EN 2012

La Population Réfugiée Sahraouie est incluse comme dans les années précédentes parmi les priorités géographiques du Plan directeur de la Coopération espagnole dans la catégorie d' «association vaste», ce qui permet la canalisation des volumes élevés de l'aide officielle au développement et l'usage d'un vaste spectre d'instruments.

Jusqu'à la révision de la stratégie de la Coopération espagnole envers la population réfugiée sahraoui et selon les directives du nouveau plan directeur, les lignes prioritaires de travail sont toujours celles de la programmation annuelle c'est à dire:

★ **Aide alimentaire et humanitaire, qui sont gérées à travers trois mécanismes :**

- Aides alimentaires bilatérales directes, acheminées à travers le Croissant Rouge sahraoui/algérien.
- Aides alimentaires acheminées à travers le Programme mondial alimentaire.
- D'autres aides gérées à travers des ONGs.

★ **Projets de coopération, fondamentalement basés sur :**

- Santé, plus concrètement dans la santé maternelle, infantile et reproductive.

★ **Sécurité :**

L'Aide officielle au développement espagnole (AOD) destinée à la Population réfugiée sahraouie a évolué durant les dernières années en consolidant un changement qualitatif afin d'améliorer l'impact des activités sur la population bénéficiaire et confirmer l'engagement explicite de la coopération espagnole avec cette dernière. Durant l'année 2012, la Coopération Espagnole était le premier donateur bilatéral ; nous ne disposons pas encore des chiffres définitifs pour la coopération décentralisée pour 2013, mais le budget alloué est estimé à 4,35 millions d'euros pour la population sahraouie (3.2 millions d'euros de l'Office d'Aide Humanitaire, 0,85 des conventions et 0.5 des projets d'ONGs ; répartis par secteur comme suit: 73,4% pour la sécurité alimentaire, 13,4% pour la santé, 9,4% pour la sécurité des travailleurs humanitaires, 3,7% pour la protection et 0,1 % pour la



culture). Bien que tous les efforts soient déployés par le Gouvernement central et la coopération décentralisée, il est clair que l'AOD espagnole bilatérale brute devrait se concentrer sur des secteurs clés tels que la sécurité alimentaire et la santé. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en valeur la collaboration avec d'autres partenaires stratégiques, dans le cadre de l'Union européenne, pour appeler les autres donateurs à appuyer la crise.

★ **La sécurité alimentaire :**

- PAM (Programme alimentaire mondial), 2 millions d'euros pour la distribution de paniers d'aliments de base (Fonds PMA-AECID).
- ARCS, 1 million d'euros pour la distribution de produits frais pendant 4 mois (subvention à une ONG locale).
- 0,2 millions d'euros pour améliorer la sécurité des travailleurs humanitaires dans les Camps de réfugiés sahraouis (CRS).
- 0,5 millions d'euros pour la logistique et le transport de l'aide alimentaire (appel à projets des ONGs).

★ **Santé :**

- MDM (Médecins du Monde), 0,8 millions d'euros pour réduire les taux de mortalité maternelle et infantile ainsi que les risques et le fardeau de la maladie chez les femmes en âge de procréer dans le CRS.

Résumé de l'aide officielle au développement (AOD) espagnole à la Population Réfugiée Sahraouie par acteur.

Acteurs	2009	2010	2011	2012
AECID	7.416.927	8.792.646	8.388.031	6.787.965
TOTAL €	20.835.166	22.049.065	16.304.389	19.500.000¹

¹ Selon les prévisions du Plan Annuel de Coopération Internationale AECID 2012

Exécution AECID en 2012 par Financement et Instruments

En ce qui concerne le budget directement géré par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le Développement (AECID), le financement exécuté en 2012, (mis à part les frais de coordination et de suivi sur le terrain) s'est élevé à plus de 6,78 millions d'EUR, détaillés dans le tableau suivant :

Instruments	Exécution (€)
Aide alimentaire	3.950.000
• Financement de paniers d'aliments de base (PAM)	2.750.000
• Stock de sécurité alimentaire	1.200.000
Aide humanitaire non alimentaire	1.281.605
• Contribution au programme « Génération des mesures de confiance » (UNHCR)	250.000
• Base de transport pour la distribution de l'aide alimentaire (ONG) « Association des Travailleurs et Techniciens sans Frontières » (ATTsF)	651.003
• Financement des projets de distribution des matériaux pour l'élaboration des tentes familiales, exécuté par la Croix-Rouge espagnole	380.602
• Coopération au développement - Conventions convention avec Médecins du Monde-Espagne pour améliorer la santé maternelle et infantile	907.250
• Sécurité - Projet au bénéfice des organisations humanitaires (Saving Lives Together)	907.250
• Culture - Bourses aux étudiants sahraouis pour réaliser des études en Espagne	640.000
	9.100
TOTAL AECID	6.787.965



★ **Aide alimentaire :**

Sous cet alinéa on inclut les actions suivantes :

- Le financement du Programme alimentaire mondial (PAM) avec 2,75 millions d'euros destinés à financer le panier de base d'aliments.
- Le financement du stock de sécurité alimentaire en préparation pour un montant de 1,20 millions d'euros.

★ **Aide humanitaire non alimentaire :**

Dans l'exécution de cette action on inclut:

- La contribution de 250.000 EUR pour le programme « Génération des mesures de confiance » exécuté par UNHCR.
- Le financement de la base de transport pour la distribution de l'aide alimentaire, exécuté par l'ONG Association des Travailleurs et Techniciens sans Frontières (ATTsF), d'un montant de 651.003 EUR.

- Le financement des projets de distribution des matériaux pour l'élaboration des tentes familiales, exécuté par la Croix Rouge Espagnole, d'un montant total de 380.602 EUR.

★ **Conventions et Projets de coopération au développement :**

Une convention a été signée avec Médecins du Monde Espagne, d'un montant de 947.850 EUR, pour l'amélioration de la santé maternelle et infantile.

★ **Sécurité :**

Dans ce domaine, la Coopération espagnole a donné, également, priorité à la sécurité au bénéfice des organisations humanitaires et à la coordination et concertation sectorielle avec ECHO, UNHCR, UNDSS et MINURSO. (640.000 EUR).

★ **Coopération culturelle :**

Concession de bourses aux étudiants sahraouis pour réaliser des études en Espagne pour un montant de 9.110 EUR.





FRANCE



Les actions du service de coopération, d'action culturelle et de l'Institut français d'Algérie

Au même titre qu'en 2012, la coopération française en Algérie s'est inscrite dans les trois axes prioritaires précisés dans le document du cadre de partenariat franco-algérien (DCP 2007-2012)¹ :

- ★ renforcement du capital humain (formation des cadres, coopération universitaire et scientifique, filières d'excellence),

- ★ enseignement de la langue française et relations culturelles dans le respect de la diversité,
- ★ administration publique et politiques publiques prenant en compte la société civile.

Un nombre important d'actions ont été réalisées dans ces trois domaines, selon les besoins exprimés par les partenaires algériens, avec une enveloppe budgétaire proche de 12 millions d'EUR pour la seule année 2012 (pour une programmation pluriannuelle de près de 60 millions d'EUR sur la période 2009-2013), le taux de décaissement étant de 99% en 2012.

I. Formation des cadres, capital humain

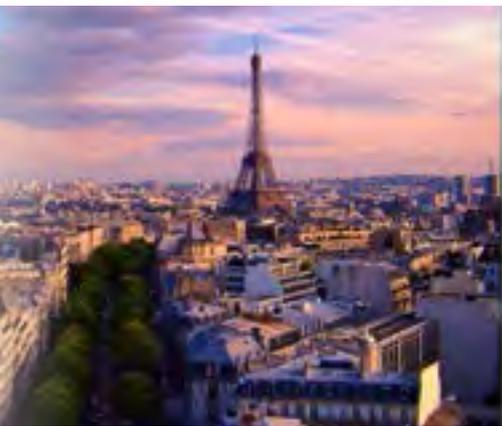
Différents projets, souvent pluriannuels, ont été poursuivis tels :

- ★ l'accompagnement de la réforme des universités (LMD), avec notamment l'objectif de leur professionnalisation et de l'émergence de filières d'excellence,
- ★ la formation des enseignants (programme boursier «PROFAS B»),
- ★ la formation à la recherche dans le cadre de collaborations scientifiques (financement de 4 ans) entre équipes de recherches avec le programme Partenariat Hubert Curien Tassili

- ★ deux programmes du Fond de solidarité prioritaire (FSP) sont dédiés au développement des compétences professionnelles avec, (i) d'une part depuis 2008, un appui à la réforme des grandes écoles d'ingénieurs algériennes (14), la mise en place des écoles préparatoires (11), la filière « Ingénieur entreprendre » est un succès à inscrire à l'actif de ce programme, (ii) d'autre part, depuis 2012, la mise en place des Instituts d'enseignement supérieur technologiques (IEST) sont destinés à la formation de cadres intermédiaires (Bac +3).
- ★ la 3^{ème} conférence algéro-française de l'enseignement supérieur et de

¹ Le document cadre de partenariat 2007-2012 a été renouvelé pour la période 2013-2017, à l'occasion de la visite présidentielle française en Algérie, fin décembre 2012.





la recherche se tiendra en 2013 en Algérie (Constantine) et permettra de faire un point d'étape sur le rôle de la

coopération bilatérale dans l'internationalisation de la recherche.

II. Enseignement du français et coopération culturelle dans le respect de la diversité

De nombreux projets sont mis en œuvre dans le domaine de l'enseignement de la langue française. Ils viennent en soutien des actions menées par les autorités algériennes :

- ★ Soutien à la formation de plus de 600 doctorants,
- ★ soutien à la formation initiale des futurs enseignants de français inscrits dans les écoles normales supérieures,
- ★ soutien à la formation en continu des enseignants de français du secondaire et du primaire,
- ★ soutien à la formation en continu des inspecteurs de l'éducation nationale,
- ★ renforcement des compétences des centres d'enseignement intensifs des langues (CEIL) dans les universités,
- ★ soutien à la production de ressources pédagogiques,
- ★ expérience pilote d'enseignement en français dans les disciplines scientifiques au primaire et au secondaire,
- ★ accroissement du nombre de jume-

lages entre les établissements et leur renforcement,

- ★ formation des enseignants de français du supérieur (formation de 1000 docteurs) et formation initiale et continue des enseignants de français du secondaire et du primaire (45.000 enseignants concernés).

Les collectivités territoriales françaises jouent un rôle de plus en plus important dans la coopération culturelle (formation/expertise/échanges). Cette coopération culturelle concerne les domaines suivants :

- ★ Cinéma (aide à la création, mobilité des cinéastes, formation),
- ★ livre (aide à la publication, aide à la traduction, formation et échanges).

Ces deux secteurs sont prioritaires et correspondent au dynamisme algérien en la matière. Les conférences et débats d'idées sont un axe fort de programmation à travers le réseau des antennes de l'Institut français d'Algérie (5).

Dans les autres disciplines (arts de la scène, arts plastiques) la formation et,

ponctuellement, l'aide à la création sont les principaux axes d'intervention. Dans tous les secteurs, l'aide à la mobilité des artistes est une priorité.

Des actions sont initiées depuis 2012 par le biais du cluster Eunic, et souvent en partenariat avec les autres Etats membres européens. Les antennes de l'Institut français offrent une programmation artistique diversifiée (exemple du festival européen).

La France développe, enfin, un important volet de professionnalisation dans le sec-

teur des médias, notamment dans le secteur radiophonique et de la presse écrite.

A cela, s'ajoute le dispositif Campus France, qui centralise et oriente les demandes individuelles d'étudiants en mobilité.

En 2012, 4600 étudiants algériens ont bénéficié de visas long séjour dans ce cadre. Ce dispositif est présent sur une partie du territoire algérien au sein des antennes d'Annaba, de Constantine, d'Oran, de Tlemcen et d'Alger.

III. Coopération administrative et société civile

La coopération administrative permet de soutenir les politiques publiques algériennes et vise le renforcement des capacités des agents de l'Etat :

- ★ principal outil de cette coopération, le programme boursier franco-algérien de formation des cadres de l'administration (PROFAS C) permet la formation en France de cadres de vingt-deux ministères. Les candidats boursiers sont sélectionnés par des jurys mixtes, pour des formations d'une année en France (180 bourses environ). Ce programme, évalué en 2011, est en cours de redéfinition conjointe afin de per-

mettre son adaptation aux contextes qui ont évolué de part et d'autre de la méditerranée,

- ★ dans le secteur de la justice, jumelages de cours et formations à l'école nationale de la magistrature en France,
- ★ dans le domaine des politiques publiques et du développement social et économique des partenariats (formations/expertise/jumelages) sont établis avec l'Agence nationale de l'emploi (mise en place d'une nomenclature des métiers et des emplois) et le ministère de l'Industrie (formation de cadres),



- ★ un fonds de solidarité prioritaire, dédié à l'aménagement du territoire et des interventions de soutien dans le domaine de la météorologie et de l'agriculture, ont permis de conduire de nombreuses actions de formation et d'expertise,
- ★ le secteur de la protection civile algérienne a également bénéficié de formations et d'expertise,
- ★ dans le domaine de la santé, la coopération bilatérale développe des partenariats entre les différentes structures de recherche, de formation ou de soins, en complémentarité des actions de la coopération européenne, par exemple (i) soutien au partenariat entre l'Ecole nationale de Management de la Santé (Alger) et l'Ecole des Hautes Etudes de Santé publique (Rennes, France), en lien avec le programme PASS, (ii) soutien au lancement de la filière psychomotricité à l'Institut national Pédagogique de la Formation paramédicale, en lien avec le programme DéDAESH, (iii) poursuite avec trois associations locales du projet d'éducation inclusive.
- ★ enfin, les moyens mis à disposition de la société civile sont renforcés en 2012.

Des appels à projets sont régulièrement lancés (180 K EUR) pour des projets associatifs dans les secteurs de l'éducation, de la culture, de l'enfance, et du genre. Un Fonds Social de Développement (doté d'un budget d'1 M EUR sur 3 ans) permet également d'appuyer les acteurs de la société civile en soutenant leurs projets de développement à destination des populations exposées économiquement et socialement (femmes, jeunes chômeurs, personnes handicapés...). Le renforcement des capacités opérationnelles des associations est également un objectif visé par ce programme.

Répartition de l'enveloppe financière du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Algérie pour l'année 2012

- ★ **Pôle 1** : Coopération administrative et société civile : 25%
- ★ **Pôle 2** : Coopération universitaire et recherche : 44%
- ★ **Pôle 3** : Coopération culturelle et francophonie : 15%
- ★ **IFA** : Institut français d'Algérie (ex centres culturels français) : 16%





ITALIE



En 2012, les interventions de la coopération italienne en Algérie ont privilégié la formation dans les secteurs de la protection de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage.

Le programme régional de gestion intégrée des ravageurs de cultures au Proche-Orient

Le programme (Regional Integrated Pest Management) a débuté en 2004 et a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2013, en faveur de 10 pays participants. Il bénéficie d'un financement global de l'ordre de 8.609.370 dollars et est mis en œuvre à travers la FAO.



Ce programme vise à apporter une aide aux pays partenaires dans le développement et le renforcement de leurs capacités en termes de lutte intégrée contre les ravageurs. Le projet participe également à la réalisation de la sécurité alimentaire et tente d'améliorer l'état nutritionnel de la population rurale par la mise au point et l'application de pratiques agricoles pérennes avec la participation des communautés agricoles locales.

Dans le cadre de ce programme d'assistance technique, des séances de formation ont été organisées à l'intention du personnel de l'Institut national de la Protection des Végétaux ainsi que des techniciens des stations régionales et des directions des services agricoles de différentes wilayas d'Algérie. Le concept « Champs-Ecoles-Paysans - CEP » a par ailleurs été adopté dans le cadre de ce programme à travers des cycles de formation et d'apprentissage collectif destinés aux agriculteurs.





La régénération des forêts en Algérie, Egypte, Maroc et Tunisie par l'utilisation des eaux usées traitées

Ce programme permet de soutenir les moyens d'existence des petits propriétaires et des agriculteurs. Le programme en question est destiné à être réalisé sur une période de quatre ans. D'un montant global de 600.000 dollars, il se propose de construire une collaboration, entre ces pays, pour mettre à profit leurs capacités respectives en matière d'utilisation et de traitement des eaux usées.

L'une des actions de ce programme consiste à utiliser les eaux épurées pour soutenir les agriculteurs. L'idée consiste non seulement à diriger les eaux pour les exploitations agricoles mais surtout à épurer ces eaux par des techniques vertes.





PAYS-BAS

En 2012, la coopération néerlandaise a entrepris plusieurs initiatives en faveur de l'Algérie et notamment dans les

domaines du commerce, de la formation de cadres, de la bonne gouvernance et des droits de l'Homme.

Le commerce

- ★ **Programmes Government to Government (2010-2014, budget: 1.8 million d'EUR)**

En collaboration avec plusieurs ministères algériens, le Gouvernement néerlandais a mis en place des programmes pour le partage du savoir-faire dans le secteur des énergies renouvelables, agricole (développement filières lait, horticole, élevage bovins, pommes de terre) et ressources en eaux.

- ★ **Programme PUM (2008 – en cours, pas d'enveloppe financière fixe)**

Le programme PUM, mis en œuvre par une organisation bénévole néerlandaise d'experts seniors et financé par le gouvernement et le patronat néerlandais, offre ses services aux PME-PMI algériennes dans les domaines de la gestion, technologie, production, environnement, etc. Par ce programme, une soixantaine d'entreprises algériennes ont bénéficié d'une assistance technique en 2012.

- ★ **Programme Match Making Facility (2012 – en cours, pas d'enveloppe financière fixe)**

Il s'agit d'une initiative néerlandaise pour la création de possibilités de partenariat qui permet aux entreprises qui sont établies en Algérie, et qui recherchent un partenaire approprié dans leur secteur d'activités, d'entrer en contact avec des entreprises néerlandaises, pour stimuler les investissements et les relations commerciales. En 2012, trois entreprises algériennes ont été sélectionnées pour bénéficier d'un soutien par un bureau conseil spécialisé.

- ★ **Programme Private Sector Investment (PSI) (2012 – en cours, pas d'enveloppe financière fixe)**

Le Programme PSI est un programme d'investissement du gouvernement néerlandais pour le secteur privé qui vise à générer une croissance économique et un développement de l'emploi et des revenus en Algérie et permet la prise de connaissance de nouvelles technologies et de savoir-faire. Grâce au PSI, les entreprises néerlandaises qui réalisent un accord de partenariat prolongé avec des partenaires algériens peuvent obtenir une aide financière de 50% du budget envisagé, avec un maximum de 750.000 EUR. En 2012, deux entreprises ont été présélectionnées pour bénéficier de ce programme.





La formation de cadres

Le gouvernement néerlandais offre des bourses pour suivre des cours de formation de courte durée aux cadres dans le secteur public de la région MENA. En 2012, les universités néerlandaises ont ainsi accueilli une quarantaine d'étudiants dans les domaines

de la gestion des eaux, des sciences et de l'environnement, la gestion des affaires, l'agriculture, la géologie et les sciences de la terre et l'enseignement supérieur.

Le programme existe depuis 2010, pas d'enveloppe financière fixe.



Royaume des Pays-Bas

La bonne gouvernance

Les Pays-Bas ont offert leur appui au parlement algérien à travers les structures du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) pour :

- ★ Promouvoir le dialogue entre les membres du parlement et la société civile,
- ★ contribuer à une meilleure compréhension du rôle du parlement et des parlementaires,
- ★ encourager les parlementaires à entretenir des relations permanentes avec les associations de leurs wilayas,
- ★ promouvoir le travail de proximité avec les citoyens et essayer d'apporter les solutions adéquates à leurs problèmes,
- ★ encourager le parlement à impliquer la société civile dans le travail des commissions ,

★ tisser des rapports permanents entre élus et électeurs.

(Enveloppe financière : 62.000 EUR/1 an)

De plus, en collaboration avec ONU Femmes, le gouvernement néerlandais a apporté son soutien en vue de renforcer les capacités des femmes élues à l'assemblée législative d'Algérie pour qu'elles intègrent les principes d'égalité et qu'elles puissent participer, par le biais de propositions de lois, à l'amélioration de la situation des femmes en Algérie. Les principaux objectifs de cet accompagnement sont : le renforcement du leadership des femmes élues, l'amélioration du travail en coalition avec d'autres femmes parlementaires ainsi que la capitalisation de l'expérience de ce travail avec les parlementaires afin de valoriser des bonnes pratiques.

(Financement 62.000 EUR/ 1 an)

Les droits de l'Homme

Dans le domaine des droits de l'Homme, les Pays-Bas ont offert un soutien au CISP (Comité international pour le Développement des peuples) qui contribue à surmonter les problèmes sociaux, culturels et écono-

miques ainsi que l'écart technologique au niveau international grâce à la promotion de la coopération et la solidarité entre les peuples. (125.000 EUR/ 3 ans)





PORTUGAL

Camões – Institute for Co-operation and Language (CICL).

Montant total : 11.573 EUR

Période de mise en œuvre : janvier 2012 – décembre 2016

Contact : Camões – Institute for Co-operation and Language (CICL).

Adresse : Avenida da Liberdade, n.º 270, 1250-149 Lisboa, Portugal.

Tel : + 351 21 310 91 03/28/89

Fax : +351 21 314 39 87

Email : secpres@camoes.mne.pt

Site web : <http://www.instituto-camoes.pt>



algérien avec des expressions culturelles portugaises, notamment dans le domaine de la musique et de la préservation du patrimoine, de la littérature, du cinéma et des arts.

Son but est d'encourager les échanges culturels dans les différents domaines, notamment parmi les divers acteurs de la profession (artistes, agents culturels, directeurs d'institution etc.)

L'aide portugaise au développement en Algérie se focalise sur les activités de culture et de loisir destinées à la société civile en général, favorisant le contact du public





ROYAUME-UNI



Fonds britannique de Partenariat arabe

Le contexte

L'Algérie dispose d'un nombre important d'atouts qui n'existent pas ailleurs : sa situation géographique, ses richesses naturelles et ses élites. Cependant la situation socio-économique demeure fragile avec, par exemple, un taux de chômage officiel entre 10 et 12% (20 à 25% pour les jeunes) d'où la nécessité d'améliorer le mode de gouvernance actuelle.

Les objectifs

Le Fonds britannique de partenariat arabe a pour objectif d'accompagner, dans le cadre d'une assistance technique ciblée, le processus des réformes initiées par le gouvernement algérien, en 2011, dans les domaines de l'état de droit, de l'emploi des jeunes et de la liberté d'expression.

Les activités à ce jour (au 31 déc. 2012)

Le programme compte une dizaine de projets. Ses activités se résument en un transfert de connaissances (d'institutions britanniques vers des partenaires algériens) dans les domaines suivants :

- ★ La justice, avec l'amélioration des conditions des prisons algériennes selon les standards internationaux des droits de l'Homme, les formations de juges algériens dans les applications des peines alternatives aux peines d'emprisonnements;

l'échange d'expérience entre le barreau d'Alger et celui de Londres.

- ★ Du journalisme : formations de journalistes et managers de la radio algérienne par des experts de la BBC pour une transition d'une radio d'état à une radio de service public ; formations en Algérie et en Grande-Bretagne de journalistes et managers de la chaîne de télévision privée Echorouk TV afin d'améliorer la qualité de ses programmes.

On notera, également, des activités qui rentrent dans le cadre de l'amélioration de l'employabilité des jeunes ainsi que des personnes handicapées en facilitant la création de nouvelles entreprises.

Les résultats à ce jour (au 31 déc. 2012)

Des centaines de jeunes ayant bénéficiés de formations spécifiques en entrepreneuriat et « mentorat » ont pu créer de nouvelles entreprises.

Des centaines de journalistes ont bénéficié de formations en Algérie et en Grande-Bretagne.

L'amélioration des connaissances de dizaines de juges et d'avocats algériens, en lien avec le droit britannique, et celles des conditions des prisons algériennes répondant aux standards internationaux des droits de l'Homme.

Montant total : 2.1 millions d'EUR de contribution de l'UE: (£ 1.773.816)

Période de mise en œuvre : 2011 - 2013

Bénéficiaires : Organisations de la société civile algérienne, institutions médiatiques et gouvernementales (ministère de la Justice)

Contacts: M.Fayçal Ezziane, chargé de projet, Ambassade de Grand Bretagne

Adresse : 3 Chemin Capitaine Hocine Slimane, El Biar, Algiers

Tel : +213 (0) 770 085 018

Fax : +213 (0) 770 085 099

Email : faycal.ezziane@fco.gov.uk

Site web : www.fco.gov.uk





SUEDE



Les priorités thématiques et les agences de coopération

La Suède est un pays qui, traditionnellement, dédie un budget important à l'aide au développement. En 2012, 3.3 milliards d'EUR furent consacrés au développement ce qui fait de la Suède l'un des plus importants bailleurs de fonds, au niveau international.

Le gouvernement suédois a trois priorités thématiques :

- ★ La démocratie et les droits de l'homme.
- ★ L'environnement et le climat.
- ★ L'égalité et le rôle des femmes dans le développement.

L'aide au développement suédois se fait selon des stratégies pays, régionales et thématiques.

ASDI - Agence suédoise de Coopération internationale au Développement.

L'ASDI a pour mission d'administrer les contributions et autres financements en soutien aux activités qui œuvrent dans le sens des objectifs des stratégies fixées pour la coopération internationale de développement. www.sida.se/English/

En Algérie, l'ASDI soutient aussi des projets organisés par des ONG internationales ou locales, dans différents domaines, et des ONG suédoises intervenant dans les camps de réfugiés sahraouis, avec des aides alimentaires et humanitaires.

SI - Institut suédois (SI)

Le SI organise également un certain nombre d'activités et programmes de développement. www.si.se/English/

I. Développement des ressources humaines et services sociaux.

Appui à la formation des cadres, programmes de formation de courte durée.

L'ASDI organise des cours de formation aux cadres de la région Middle East North Africa (MENA) dans des disciplines

qu'elle considère essentielles pour le développement dans les pays de la région. En 2012, ASDI proposait ainsi quatre programmes de formation :





- ★ Quality Infrastructure in Support of World Trade (L'infrastructure du contrôle de la qualité dans un contexte de commerce global),
- ★ Copyright and Related Rights in the Global Economy (Les droits d'auteur et droits corrélés dans une économie globale),
- ★ Windpower Development and use (Le développement de l'énergie éolienne et son utilisation),
- ★ Genetic Ressources and Intellectual Property Rights (Ressources génétiques et des droits de propriété intellectuelle).

Le but est de dispenser un savoir pour ensuite permettre aux participants de transmettre les connaissances acquises à leurs collègues.

Le financement des cours et du séjour en Suède est pris en charge par ASDI. Les frais de voyage sont, toutefois, avec quelques exceptions, à la charge de l'administration algérienne.

Il y a eu un véritable engouement pour certaines formations et les organisateurs ont dû programmer certains cadres pour participer aux éditions 2013. Ceci est notamment le cas pour les formations sur les ressources génétiques et le copyright.

Ces formations se déclinent en quatre phases. Lors de la première phase, les stagiaires définissent un projet de développement au sein de leur organisme. La deuxième phase a lieu en Suède et dure environ un mois avec des cours et des visites. Cette phase est suivie d'une période de travaux individuels, d'environ six mois, sur les projets choisis et la formation termine par une semaine d'évaluation dans un des pays de la région.

En 2012, sept personnes venant de différents ministères et universités algériens se sont rendues en Suède dans le cadre de la formation sur le Quality Infrastructure et ont, ainsi, eu la possibilité d'apprendre et d'échanger des connaissances avec des experts suédois et d'autres responsables de la région MENA.

II. Programmes régionaux soutenus par ASDI

Au mois de mars 2011, le Gouvernement suédois a introduit une nouvelle stratégie de coopération pour les pays de la région MENA, avec pour résultat une augmentation du budget alloué aux différents projets

pour soutenir les initiatives dans cette région. Le budget total prévu pour 2012 fut donc augmenté par 13.6 millions d'EUR à 39.6 millions d'EUR.

ASDI soutient ainsi une large gamme de programmes régionaux dans différents domaines :

1. La démocratie et les droits de l'homme

Appui à la fondation Euroméditerranéenne **pour les droits de l'homme (EMHRF)** - (1.7 millions EUR, 2010-2013).

EMHRF est une organisation qui soutient des ONG de droits de l'homme et des activistes individuels dans la région Middle East North Africa (MENA). Le soutien consiste le plus souvent à des petites sommes d'argent mais l'organisation se propose également d'aider les ONG locaux avec des contacts en réseau et de trouver d'autres moyens de financement.

Penal Reform International : Vulnerable Groups in Detention – (1.6 millions EUR, 2011-2014).

L'objectif principal de ce projet est de promouvoir le traitement juste et humain des personnes vulnérables, en conflit avec la loi, par l'établissement des standards internationaux des droits de l'homme par l'administration judiciaire. Les objectifs spécifiques sont des réformes pénitentiaires, la promotion des alternatives à l'incarcération, et la collaboration avec les organisations de la société civile sur ces questions.

Plus d'info: <http://www.penalreform.org/worldwide/middle-east-and-north-africa>

Freedom House: «Torture – Never Justified» (760 millions EUR, 2011-2012).

Freedom House travaille sur un projet dont l'objectif est de sensibiliser les populations de la région sur l'utilisation de la torture. Un volet particulier se consacre à donner au défenseurs de droits de l'homme des

outils pour surveiller et rapporter des cas de torture et pour optimiser l'utilisation des médias pour informer le public de torture institutionnalisée.

Plus d'info: www.freedomhouse.org

Arab Institute for Human Rights – Civil society support (553 millions, EUR 2011-2012).

Soutien du programme de AIHR «Les droits de l'homme au cœur du changement : développement des ressources et du savoir-faire et renforcement des acteurs de la société civile ». Plus d'info: www.aihr-iadh.org

Transparency International MENA Program (5.3 millions EUR, 2011-2014).

L'objectif de ce programme de TI est de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles ainsi que les réseaux de la société civile afin de lutter de façon plus efficace contre la corruption. Le programme vise une amélioration des conditions de vie des populations de la région, particulièrement celles qui sont le plus affectées par des pratiques de corruption.

Plus d'info: www.transparency.org

ECPM abolition of death penalty (807 millions EUR, 2011-2014).

Ce programme a pour objectif d'obtenir l'abolition de la peine de mort dans la région MENA à travers des actions de lobbying et des campagnes de sensibilisation visant les autorités politiques et judiciaires dans la région.

2. RSE – Responsabilité Sociétale

En automne 2010, ASDI lança un projet sur la norme ISO 26000 dans la région MENA intitulé «ISO SR MENA » afin de promou-



voir l'implémentation de cette norme. Dans chaque pays, le meneur local du projet a été l'Institut national de Normalisation, en Algérie (IANOR). Lors des deux premières phases, 4 formateurs algériens furent formés, 2 organisations pilotes soutenues et 2 séminaires nationaux tenus. Lors du premier séminaire d'évaluation en décembre

2011, la première phase du projet algérien a été validée et il a été décidé de continuer le projet pour la période 2012-2014, avec la formation de 4 nouveaux formateurs et 4 nouvelles organisations pilotes chaque année.

III. Les programmes de l'Institut Suédois (SI)



L'Institut Suédois organise des programmes régionaux visant à renforcer les capacités de leadership dans la société civile :

1. YLVP - Formation des leaders d'opinion

L'Institut Suédois organise depuis 2009 une formation chaque année, dans le cadre du programme « Young Leaders Visitors Program » (YLVP). Des candidats de toute la région MENA sont invités à y participer. YLVP est un programme de leadership interculturel pour donner des outils pour influencer l'opinion publique dans les médias de nouvelle génération, comme Wikipedia, Facebook, blogs etc. Le programme est conçu pour des jeunes faiseurs d'opinion (20 à 35 ans) qui travaillent activement pour la démocratie et les droits humains dans les domaines de la culture, de la société, des affaires et de la politique. Il s'adresse aux journalistes, blogueurs,

jeunes dirigeants politique, fonctionnaires, avocats, enseignants et/ou chercheurs.

Dix jeunes algériens ont participé à ce programme depuis son lancement, dont deux en 2012.

Plus d'info : www.si.se/ylvp

2. SHE ENTREPRENEURS - Formation des leaders féminins

En 2011, L'Institut suédois a lancé un nouveau programme de leadership, « She Entrepreneurs », pour les femmes en Algérie, en Egypte, en Jordanie, au Liban, en Syrie, en Tunisie, au Maroc, dans la bande de Gaza, au Yémen, en Iran et en Suède. « She Entrepreneurs » vise des jeunes femmes qui œuvrent pour un changement social dans leur pays. Le programme offre aux femmes inspiration, outils et réseaux. Les femmes se sont d'abord réunies en Suède,

pendant une semaine, où elles ont rencontré des associations et autres inspirateurs qui leur ont fourni des outils pour démarrer leurs projets individuels. Ensuite, chacune a travaillé localement sur son projet avant de se rencontrer pendant une semaine dans l'un des pays de la région.

En 2012, deux jeunes algériennes ont participé à ce programme, dont la rencontre de clôture eut lieu à Amman, en Jordanie.

Plus d'info: <http://eng.si.se/areas-of-operation/leadership-programmes-and-cultural-exchange/she-entrepreneurs/> et <https://www.facebook.com/sheentrepreneurs>

3. International Training program on Social Innovation in a Digital Context à l'Université de Lund

Ce programme, qui est un programme conjoint entre l'Université de Lund et l'Institut Suédois, est un programme académique. Il met le focus sur les relations entre la technologie numérique et les changements sociaux, notamment sur les possibilités pour les innovateurs sociaux d'utiliser ces relations pour améliorer la société. En 2012, ce programme a accueilli 1 participant algérien sur les 15 participants de la région. *Plus d'info: <http://www.lu.se/education/sidc/>*

IV. Autres

Programme de formation de juges

Le programme de l'Institut Raoul Wallenberg sur la formation de juges lancé en 2011 est reconduit jusqu'en 2015. A travers des séminaires et autres activités, l'objectif est

de donner aux juges des outils pour appliquer correctement les principes des droits de l'homme dans leurs jugements.

V. Aide humanitaire dans les camps de réfugiés sahraouis à Tindouf

1. PRAKTISK SOLIDARITET (3.6 millions d'EUR, 2008-2013)

Depuis 2008, l'ONG suédoise « Praktisk solidaritet » (PS), qui est une organisation parapluie pour les associations «Brödet & Fiskarna», « Emmaus Stockholm » et «Gävleborgs Bistandsgrupp» qui soutient le peuple sahraoui.

L'objectif des projets de PS est de soutenir la population des camps en fournissant des habits et des chaussures ainsi qu'en ajoutant un complément protéinique aux paniers de base distribués par l'ONU. Les partenaires de PS sont Le Croissant-Rouge sahraoui et Le Croissant-Rouge Algérien. PS est

également engagée dans une coopération proche à côté de l'organisation humanitaire italienne CISP (Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli) dans le domaine du suivi et contrôle de qualité de l'aide distribuée dans les camps. La majeure partie de cette aide est financée par ASDI et se décline en trois volets.

- **La protéine animale**

En 2012, PS a envoyé 21 conteneurs avec 373 tonnes de conserves de maquereaux. Ainsi une boîte de 425 gr, par personne et par mois, a pu être distribuée à chacun des 125 000 réfugiés les plus nécessiteux en vue d'améliorer leur santé. Ce projet est le seul



qui fournit, de façon régulière, de la protéine animale aux réfugiés sahraouis.

Une évaluation régulière du projet est effectuée par des femmes sahraouies, en collaboration avec CISP. Leurs bilans démontrent que cette aide est très prisée par les sahraouis.

Les vêtements et les chaussures

Praktisk Solidaritet organise aussi, depuis plusieurs années, des collectes de vêtements et de chaussures en bon état dans des foyers suédois afin de les acheminer aux camps de réfugiés du Sahara occidental. En 2012, 187 tonnes d'habits, 45 tonnes de chaussures et 3 tonnes de jouets furent collectionnés et distribués dans les camps. PS est la seule organisation, qui, de façon régulière couvre les besoins en habits et chaussures dans les camps.

PS et CISP, ont conjointement lancé un projet pilote de fabrication de « melfa », l'habit traditionnel des femmes sahraouies dans le but d'aider les femmes en leur donnant une source de revenus.

• Les kits bébé (trousseaux)

Les kits bébé sont des trousseaux d'habits pour nouveau-nés confectionnés par différents groupes de volontaires de l'évêché de Västerås. En 2012, 3 tonnes de trousseaux furent distribués. Afin de pérenniser cette initiative, PS a organisé une vingtaine de rencontres de sensibilisation auprès des associations chrétiennes suédoises en 2012.

2. PALMECENTRET ET S-KVINNOR (Le Centre Olof Palme et Les Femmes Sociaux-démocrates)

Le Centre d'Olof Palme œuvre pour améliorer la situation des femmes au sein du mouvement sahraoui de libération et a choisi

de concentrer ses efforts sur les jeunes femmes. En collaboration avec l'École Olof Palme, qui est une initiative de l'association locale Nationale Union of Sahrawi Women (NUSW), les femmes sociaux-démocrates aident par la formation sur la participation et les processus démocratiques.

L'École Olof Palme se trouve dans le camp de réfugiés sahraoui à Layyone, près de Tindouf. C'est une école professionnelle pour femmes qui vise à donner un complément de formation de différents domaines.

S-Kvinnor organise aussi des collectes d'habits et de jouets au profit de la population sahraouie. Les objets qui ne peuvent être acheminés sont vendus afin de procurer les fonds propres nécessaires à l'organisation pour pouvoir bénéficier de soutien de l'AS-DI et du Centre Olof Palme à Stockholm pour leurs activités au Sahara occidental.





REPUBLIQUE TCHEQUE



Soutien de l'association de proximité « SOS Bab El Oued -Espace Culture »

L'Ambassade de la République tchèque à Alger a aidé à développer le projet « Espace Culture » avec l'association culturelle «SOS Bab El Oued», afin de promouvoir et soutenir les espaces culturels et éducatifs pour les enfants et les jeunes algérois dans le quartier populaire d'Alger, Bab el Oued. L'Ambassade de la République tchèque à Alger a doté l'association « SOS Bab El Oued » d'une somme de 500 000 CZ (couronnes tchèques), l'équivalent de presque 2 000 000 DZD, pour le matériel et les activités scolaires.

L'association « SOS Bab el Oued » est engagée dans la promotion des notions de respect, de tolérance, du droit à la différence et l'humanisme. La solidarité est au cœur de ses activités. L'association lutte contre les inégalités et la précarité, tout en permettant aux enfants et aux jeunes de bénéficier de loisirs et d'un programme complémentaire d'éducation. Les activités entreprises sont destinées principalement aux enfants et aux jeunes quel que soit leur origine, leur religion ou leur statut social et familial. Le projet mobilisera plusieurs animateurs et intervenants internes et externes dans divers domaines d'activités éducatives et socioculturelles.

Le projet « Espace Culture » a été focalisé sur les activités pédagogiques par les soutiens consacrés aux enseignants (la langue anglaise, la langue française, les mathématiques, l'audio-visuel, l'informatique, le théâtre, l'infographie) et l'achat de matériels audio-visuels destinés à la réalisation de films documentaires et de courts métrages afin de donner aux jeunes l'opportunité et la possibilité d'exprimer leurs idées et leurs talents artistiques et leurs ouvrir de nouvelles perspectives pour l'avenir. Grâce à ce matériel et cet équipement, les ateliers forment des jeunes aux techniques de l'audiovisuel afin de leur permettre de réaliser des films de fictions et des documentaires sur leurs propres situations.

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, un film documentaire «L'Algérie des histoires» a déjà été réalisé par les jeunes de l'association avec le matériel qu'ils ont pu acquérir grâce à la contribution de la République tchèque. Des ateliers artistiques ont été mis en place pour développer la créativité des jeunes et des enfants afin d'exprimer leurs malaises et leurs aspirations sans violence. Un ciné-club pour la projection de films et de documentaires suivi d'un débat. Les films sont choisis selon les événements



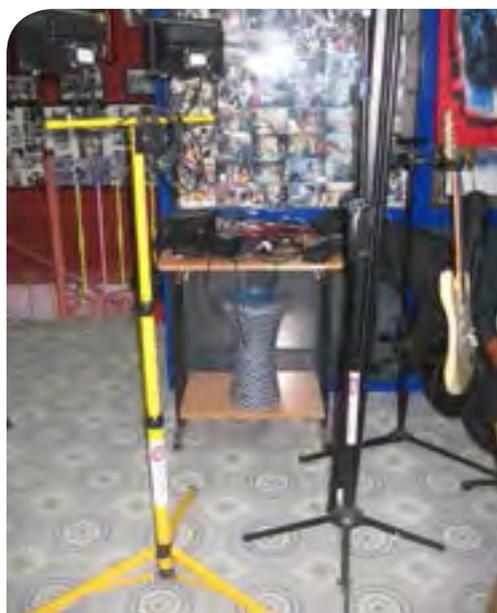


d'actualités. Des concerts de musique sont organisés pour permettre aux jeunes artistes de se produire et se sentir valoriser à travers leurs créations.

L'association a aussi organisé plusieurs soirées conviviales. Ces soirées sont le moyen de se rapprocher de la population du quartier et de faire sortir les gens de leur quotidien. Elles permettent, aussi, de perpétuer certaines traditions propres à Alger comme les fêtes organisées à l'occasion de circoncisions, chez les familles défavorisées.

Face aux difficultés rencontrées par certains enfants avec une enseignante, les jeunes membres de l'association ont apporté une contribution par des ateliers d'écriture et d'autres formes d'accompagnement. Une forte demande pour les cours de soutien est exprimée par les parents ; chaque année les inscriptions débutent dès le mois de juin, de peur de ne pas trouver de place en septembre, pour l'année suivante.

Période de mise en œuvre du projet : mars 2012 – octobre 2012.



LISTE DES ABREVIATIONS

ABEF	Association professionnelle des banques et des établissements financiers
ADE	Algérienne des Eaux
AECID	Agence espagnole de Coopération internationale pour le Développement
AEE	l'Agence européenne de l'Environnement
ALGERAC	Organisme algérien d'Accréditation
AMECO	Programme d'Appui au Management de l'Economie
AMP	Aires Marines protégées
ANAPSMH	Agence nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments historiques
ANDPME	Agence nationale de Développement de la PME
ANEM	Agence nationale de l'Emploi
ANND	Arab NGO Network for Development (Réseau Arabe des ONG pour le Développement)
ANSS	Agence nationale des Secteurs sauvegardés
APAB	Association des Producteurs algériens de Boissons
APD	Aide publique au Développement
APRUE	Agence nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie
ASDI	Agence suédoise de Coopération internationale au Développement
BATNEEC	Best Available Techniques Not Entailing Excessive Cost (Meilleures techniques disponibles sans coûts excessifs)
CAERT	Centre africain d'Etude et de Recherche sur le Terrorisme
CBC	Commission des Biens culturels
CE	Commission européenne
CIDDEF	Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme
CISP	Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli (Comité international pour le développement des peuples)
CNEH	Centre National des Etudes historiques
CNES	Conseil national Économique et Social
CNM	Centre national des Manuscrits
CNRA	Centre national de Recherche en Archéologie
CNRDPA	Centre national de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
CNRJ	Commission nationale de Réforme de la Justice
CNRPAH	Centre national de Recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques
CRDPH	Convention relative aux Droits des Personnes handicapées
CREAD	Centre de Recherche en Economie appliquée et du Développement
CTB	Coopération Technique Belge (agence belge pour la coopération au développement)
CTIAA	Centre Technique de l'Industrie Agroalimentaire



DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DCW	Direction de la Culture aux Wilayas
DÉDAESH	Développement des Droits et Accompagnement des Enfants en Situation de Handicap
DEVCO	Direction Générale de Développement et Coopération de la Commission européenne (aussi appelée « EuropeAid »)
DGAPR	Direction générale de l'Administration pénitentiaire et de la Réinsertion
DGE	Dossier des Grandes Entreprises
DGFIP	Direction générale des Finances publiques
DGI	Direction générale des Impôts
DIVECO	Programme d'appui à la DIVERsification de l'ECOnomie
DUE	Délégation de l'Union européenne en Algérie
EA	Accréditation Européenne
EAF	Equipe d'Assistance à la Formation
EEAS	European External Action Service (Service Européen d'Action Extérieure)
EGNOS	European Geostationary Navigation Overlay Service (Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire)
EMJ	EuroMed Jeunesse
ENAFAP	Ecole nationale des Fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire
ENMAS	Ecole nationale de Management et de l'Administration de la Santé
ER	Energies Renouvelables
ESMRE	Ecole Supérieure de Management des Ressources en Eau
ETUSA	Etablissement de Transport urbain et suburbain d'Alger
EuropeAid	Direction Générale de Développement et Coopération de la Commission européenne (aussi appelée « DEVCO »)
FACICO	Programme d'Appui à la FACIlitation du COMmerce
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FEMISE	Forum Euro-méditerranéen des Institutions de Sciences économiques
FNP	Fond national du Patrimoine
GEM	Global Entrepreneurship Monitor (Moniteur Mondial de l'Entrepreneuriat)
GIRE	Gestion intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société allemande pour la coopération internationale)
GIZC	Gestion intégrée des Zones Côtières
GNC	Groupe national de Coordination
GNSS	Global Navigation Satellite System (Système Mondial de Navigation par Satellite)
IAEA	Agence internationale de l'Energie atomique (International Atomic Energy Agency)

LISTE DES ABREVIATIONS

IAHEF	Institut algérien des Hautes Etudes financières
IEDDH	Instrument européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme
IEMED	Institut européen de la Méditerranée
IEVP	Instrument européen de Voisinage et de Partenariat
IMED	Institut Méditerranéen
INFPF	Institut national pédagogique de la Formation paramédicale
JMDI	Initiative conjointe pour la Migration et le Développement
JRC	Joint Research Centre (Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne)
LADDH	Ligue algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme
LMD	Licence Mastère Doctorat
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
MATEV	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville
MdC	Ministère de la Culture
MENA	Middle East North Africa (Moyen Orient et Afrique du Nord)
MESRS	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
MIPMEPI	Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion des Investissements
MPRH	Ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques
MRE	Ministère des Ressources en Eau
MSPRH	Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière
MTA	Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
MTESS	Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité sociale
OCRC	Office central de la Répression de la Corruption
OGBC	Office de Gestion et d'Exploitation des Biens culturels
ONA	Office national d'Assainissement
ONEDD	Observatoire national de l'Environnement et du Développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONML	Organisme national de Métrologie légale
ONTE	Office national des Travaux éducatifs
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la société civile
P3A	Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association
PAC-ZCA	Programme d'Aménagement côtier pour la Zone Côtière Algéroise
PAJE	Programme d'Appui Jeunesse-Emploi
PAM	Programme Alimentaire Mondial (agence de l'ONU)

PART	Plan d'Action Régionale de Transport
PASEA	Programme d'Appui au Secteur de l'Emploi en Algérie
PCS	Port Community System (Système intégré des ports)
PED	Politiques énergétiques durables
PEV	Politique Européenne de Voisinage
PGA	Plan général d'Aménagement
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Appui aux PME's
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNT	Plan national des Transports
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	Pays partenaires
PSPMV	Plan permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur
PSM	Plan solaire Méditerranéen
RAFEV	Réseau algérien des Femmes en Economie verte
RCREEE	Centre régional des Energies renouvelables et de l'Efficacité énergétique
REMDH	Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme
RTM-T	Réseau Trans Méditerranéen de Transport
SDS	Schéma directeur Sectoriel
SI	Institut suédois
SIE	Système national d'Information Environnementale
SNAT	Schéma national de l'Aménagement du Territoire
SNDA	Schéma national de Développement de l'Assainissement
SRAT	Schémas régionaux de l'Aménagement du Territoire
TAIEX	Technical Assistance and Information Exchange Instrument (Instrument européen d'assistance technique et d'échange d'information)
TPE/PE	Très Petite Entreprise/Petite Entreprise
UA	Union Africaine
UAP	Unité d'Appui au Programme
UE	Union Européenne
UNECE	United Nations Economic Commission for Europe (Commission économique des Nations unies pour l'Europe)
UNHCR	Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNICRI	Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice
UPM	Union Pour la Méditerranée

Institutions européennes

Agences de l'UE	http://europa.eu/about-eu/agencies/index_fr.htm
Banque Européenne d'Investissement	http://www.eib.org
Comité économique et social européen	http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.home
Comité des Régions	http://cor.europa.eu/fr/Pages/home.aspx
ENPI Info Center	http://www.enpi-info.eu
Commission européenne	http://ec.europa.eu
Conseil de l'UE	http://www.consilium.europa.eu
Délégation de l'Union européenne en Algérie	http://eeas.europa.eu/delegations/algeria/index_fr.htm
ECHO	http://ec.europa.eu/echo/index_fr.htm
EuropeAid - Développement et Coopération	http://ec.europa.eu/europeaid
Parlement Européen	http://www.europarl.europa.eu

Guides et informations

Appels à propositions et appels d'offre UE	https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome
ENPI Info Center	http://www.enpi-info.eu
Guide des opportunités de financement européen de la recherche et développement	http://cordis.europa.eu/eu-funding-guide/home_fr.html

Glossaires

Coopération	http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/glossary/glo_fr.htm
Jargon européen	http://europa.eu/abc/eurojargon/index_fr.htm
Termes européens	http://europa.eu/legislation_summaries/glossary/index_fr.htm
Thématiques statistiques	http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Thematic_glossaries
Voisinage	http://www.enpi-info.eu/main.php?id=403&id_type=2



LIENS UTILES

Etats Membres de l'Union européenne en Algérie



Ambassade d'Allemagne

165, chemin Sfindja - Alger
Tél.: 021 74 31 83 - 021 74 19 41 - 021 74 19 56
Fax: 021 74 05 02/01



Ambassade de Grèce

60, Bd Colonel Bougara - El Biar
Tél.: 021 79 79 16 / 021 92 12 28 - 021 92 34 91
Fax: 021 92 34 90



Ambassade d'Autriche

Chemin Abdelkader Gadouche - Hydra
Tél.: 021 69 10 34 - 021 69 10 91
Fax: 021 69 12 31 - 021 69 12 32



Ambassade de Hongrie

18, Avenue des Frère Oughlis - El Mouradia
Tél.: 021 69 79 75 - 021 69 79 77 - 021 69 74 54
Fax: 021 69 81 86



Ambassade de Belgique

22, chemin Youcef Tayebi - El Biar
Tél.: 021 92 26 20 - 021 92 43 20 - 021 92 24 46
Fax: 021 92 50 36



Ambassade d'Italie

18, Rue Ouidir Amellal - El Biar
Tél.: 021 92 25 50 - 021 92 23 30
Fax: 021 92 59 86



Ambassade de Bulgarie

13, Bd Colonel Bougara - El Biar
Tél.: 021 23 00 14 - 021 23 01 21
Fax: 021 23 05 33



Ambassade des Pays-Bas

Chemin Cheikh El Ibraimi - El Biar
Tél.: 021 92 28 28 à 30
Fax: 021 92 29 35



Ambassade d'Espagne

26, Chemin des Glycines - El Biar
Tél.: 021 23 97 86
Fax: 021 23 99 28



Ambassade du Portugal

7, Rue Mohamed Khoudi - El Biar
Tél.: 021 92 40 76 - 021 92 53 14
Fax: 021 92 53 13



Ambassade de France

Chemin Abdelkader Gadouche - Hydra
Tél.: 021 69 24 88
Fax: 021 69 13 69



Ambassade du Pologne

104, Hai El Binaa - Dely Brahim
Tél.: 021 91 77 82 - 021 91 77 83 - 021 91 77 83
Fax: 021 92 78 04



Ambassade de Finlande

10, Rue des Cèdres - El Mouradia
Tél.: 021 69 29 25
Fax: 021 69 16 37



Ambassade du Roumanie

104, Arezki Abri - Hydra
Tél.: 021 60 08 71 - 021 69 34 89
Fax: 021 69 36 42



Ambassade de Grande-Bretagne

3, Chemin Capitaine Hocine Slimane
(ex-Chemin des Glycines) - Hydra
Tél.: 0770 085 000



Ambassade du Suède

Rue Olof Palme - Hydra
Tél.: 021 54 83 33
Fax: 021 54 83 34



Ambassade de la Croatie

26 bis, rue Hadj hmed Mohamed - Hydra
Tél.: 021 48 49 07/08
Fax: 021 48 49 00



Ambassade de la Republique Tchèque

03, Chemin du Ziriyab, B.P. 358 - Télemly
Tél.: 021 23 00 56
Fax: 021 23 01 03